



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle
Rome, 26-30 juin 2023

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 12 mai 2023

WFP/EB.A/2023/6-A/1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Comptes annuels vérifiés de 2022

Le Secrétariat a le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'exercice 2022, accompagnés de l'Opinion de l'Auditeur externe et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. L'Auditeur externe, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document est soumis au Conseil d'administration conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du PAM, accompagnés du rapport de l'Auditeur externe à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Le présent document contient une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit des assurances précises concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.

Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe sont présentées dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe" (WFP/EB.A/2023/6-H/1).

Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja
Sous-Directeur exécutif, Département de la gestion
et Directeur financier
courriel: manoj.juneja@wfp.org

M. R. van der Zee
Directeur
Division des finances
courriel: robert.vanderzee@wfp.org

Mme M. Mananikova
Directrice adjointe chargée de l'information financière
Division des finances
courriel: maryna.mananikova@wfp.org

Projet de décision*

Le Conseil:

- i) approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2022, tout en prenant acte du rapport de l'Auditeur externe, qui lui est soumis conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note du prélèvement sur le Fonds général d'un montant de 1 570 232 dollars É.-U. pour l'exercice 2022 afin de financer les versements à titre gracieux et la comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances;
- iii) prend note de ce que les pertes de produits et autres pertes enregistrées en 2022 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

	Page
Présentation	1
Projet de décision	2
SECTION I	4
• Opinion de l'Auditeur externe	5
• Rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	10
SECTION II	57
• Déclaration du Directeur exécutif	57
• Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne	79
• État I	83
• État II	84
• État III	85
• État IV	86
• État V	87
• Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2022	88
ANNEXE	146
Liste des sigles utilisés dans le présent document	147

Section I

Opinion de l’Auditeur externe

Nous avons procédé à la vérification des états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) présentés ci-après, qui comprennent l’État de la situation financière au 31 décembre 2022 (État I), l’État des résultats financiers (État II), l’État des variations de l’actif net (État III), l’État des flux de trésorerie (État IV) et l’État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (État V), pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes y relatives qui contiennent un résumé des principales méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Fondement de l’opinion

Nous avons mené notre audit conformément aux Normes internationales d’audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu desdites normes sont énoncées à la section ci-après intitulée "Responsabilités de l’Auditeur concernant la vérification des états financiers". Conformément aux règles déontologiques qui gouvernent la vérification des états financiers, nous sommes indépendants du Programme alimentaire mondial, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l’occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l’Auditeur

Les autres informations qui figurent dans le présent document relèvent de la responsabilité du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial. Elles comprennent la Déclaration du Directeur exécutif pour l’exercice clos le 31 décembre 2022 et la Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne, et sont présentées à la section II ci-après.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces deux déclarations, et nous ne formulons aucune forme d’assurance à leur égard.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, il nous incombe de prendre connaissance de ces autres informations, et de nous assurer qu’elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l’audit nous a permis de dégager et qu’elles ne présentent pas d’anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n’avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes chargés de la gouvernance en relation avec les états financiers

Il incombe au Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial d'établir et de présenter des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui rendent fidèlement compte de la situation financière du PAM, et d'exercer le contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraude ou d'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial doit apprécier l'aptitude de celui-ci à poursuivre ses activités, rendre compte le cas échéant des éléments touchant la continuité des activités et considérer que le PAM poursuivra ses activités, à moins que la direction n'ait l'intention de procéder à la liquidation ou de mettre fin aux activités du PAM ou qu'elle n'ait d'autre solution réaliste à sa portée.

Les organes chargés de la gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du PAM.

Responsabilités de l'Auditeur concernant la vérification des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraude ou d'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous exposons notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit permette de détecter systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit.

Nous menons également les activités suivantes:

a) Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'anomalies significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et réunissons à l'occasion de notre audit des éléments qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne.

b) Nous prenons en considération le contrôle interne en rapport avec l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne réalisé par le Programme alimentaire mondial.

c) Nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes communiquées par la direction.

d) Nous évaluons le bien-fondé de l'utilisation par la direction du principe de la continuité de l'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des circonstances qui risqueraient sérieusement de compromettre la capacité du Programme alimentaire mondial de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus, dans notre rapport, d'appeler l'attention sur les informations y relatives figurant dans les états financiers, ou, si ces informations ne sont pas satisfaisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport. Des circonstances ou des événements futurs peuvent toutefois amener le Programme alimentaire mondial à mettre fin à ses activités.

e) Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent, et évaluons également si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit ainsi que nos principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant le contrôle interne que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations du PAM qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Statut et au Règlement général ainsi qu'au Règlement financier du Programme alimentaire mondial.

Conformément à l'article 14.8 du Règlement financier, nous avons également inclus les informations que nous avons jugées nécessaires concernant l'efficacité des procédures financières, le système de comptabilité, les contrôles financiers internes, et, de façon générale, l'administration et la gestion du PAM. Ces informations sont communiquées dans deux rapports distincts sur les résultats ainsi que dans le rapport d'audit détaillé que nous avons consacré au Programme alimentaire mondial.

(Signature) Kay Scheller

Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne (Bundesrechnungshof)

14 avril 2023



B u n d e s
rechnungshof

AUDIT EXTERNE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

RAPPORT D'AUDIT

ÉTATS FINANCIERS DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022



Table des matières

Résumé	10
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	14
B. Aperçu de la situation financière	16
C. Constatations et recommandations	18
1. Révision des états financiers, État V	18
2. Modifications apportées aux méthodes comptables et à la présentation	20
3. Contributions à recevoir	22
4. Stocks	26
5. Immobilisations corporelles	32
6. Dépenses liées au personnel et avantages du personnel	37
7. Transferts de type monétaire	43
8. Procédures comptables	48
D. Informations communiquées par la direction	55
1. Pertes, versements à titre gracieux et comptabilisations en pertes	55
2. Cas de fraude avérée ou présumée	56
E. Remerciements	56

Rapport détaillé de l’Auditeur externe

Résumé

Opinion de l’Auditeur externe

Nous avons procédé à la vérification des états financiers et examiné les opérations du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l’exercice clos le 31 décembre 2022. Nous considérons que les états financiers donnent, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Conclusion générale

Le PAM est un organisme financé par des contributions volontaires, qui dépend du soutien de ses donateurs. En 2022, ces contributions ont progressé de 49,5 pour cent, soit 4,7 milliards de dollars, pour atteindre le montant record de 14,1 milliards de dollars. Trois grands donateurs représentent 69,1 pour cent des produits provenant des contributions. En 2022, l’un d’eux a augmenté ses contributions de 3,6 milliards de dollars par rapport à 2021, et compté pour 52,0 pour cent de l’ensemble des contributions. Les charges se sont élevées à 11,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 28,9 pour cent. Elles comprennent principalement les produits alimentaires distribués, les transferts de type monétaire effectués, les services de distribution et les services connexes, les services contractuels et les autres services ainsi que les dépenses liées au personnel. L’excédent s’est élevé à 2,9 milliards de dollars.

L’Auditeur externe a mené des visites d’audit au Siège à Rome, dans sept bureaux de pays et dans deux bureaux régionaux, et réalisé une enquête dans 10 autres bureaux de pays.

Modifications apportées à la présentation

Sur les recommandations de l’Auditeur externe, le PAM a modifié la présentation de l’État des résultats financiers et de diverses notes accompagnant les états financiers. Les principales modifications consistaient à présenter de manière distincte les dépenses liées aux effectifs apparentés, ainsi que les dépenses supportées par les partenaires relatives aux distributions de produits alimentaires et d’espèces et aux services contractuels et autres services.

Au cours de l'audit, l'Auditeur externe a recommandé des modifications supplémentaires pour respecter les prescriptions des normes IPSAS et améliorer la valeur informative des états financiers, modifications que le PAM n'a pas encore intégrées. Il a, par exemple, préconisé de ventiler de manière plus détaillée des lignes budgétaires telles que les stocks et les dépenses liées au personnel et d'ajouter des notes explicatives sur les variations importantes enregistrées d'une année sur l'autre. L'Auditeur externe examinera la suite donnée à ses recommandations visant à renforcer la conformité aux normes IPSAS ainsi que l'utilité et la transparence des informations communiquées dans les notes.

Principales constatations

Les principales constatations de l'Auditeur externe ont été les suivantes:

Contributions à recevoir

a) En 2022, le PAM a géré plus d'un millier d'accords conclus avec les donateurs. Il a été demandé au personnel responsable d'importer ces accords dans WINGS, le progiciel de gestion intégré du PAM. L'Auditeur externe a constaté que les opérations d'importation et d'exportation des accords dans et depuis WINGS étaient longues et laborieuses. WINGS ne donnait pas une bonne vue d'ensemble des accords, et les annexes n'étaient pas toujours consultables dans le système. L'Auditeur externe estime qu'en l'absence d'une numérotation séquentielle et de la liste des annexes, il n'est pas facile de vérifier si les accords sont complets.

Stocks

b) Dans ses états financiers de 2022, le PAM a indiqué qu'à la fin de l'exercice, 237 876 tonnes de produits alimentaires d'une valeur de 220,0 millions de dollars étaient stockés chez des partenaires coopérants et n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires. En vertu des normes IPSAS, les biens dont une entité a le contrôle doivent être portés à l'actif et non inscrits en charges. L'Auditeur externe estime que le PAM a le contrôle et est responsable des produits alimentaires stockés chez ses partenaires et devrait modifier sa méthode comptable de façon à enregistrer ces produits en tant que stocks.

Immobilisations corporelles

c) À la fin de l'exercice, le PAM possédait 23 386 immobilisations corporelles d'une valeur nette comptable de 248,2 millions de dollars. L'Auditeur externe a remarqué qu'une part non négligeable de ces biens, en particulier du matériel informatique, n'était plus en état de fonctionnement. Le PAM n'a pas retiré du service les biens obsolètes. En outre, 51 pour cent des immobilisations corporelles étaient entièrement amorties. L'Auditeur externe invite le PAM à améliorer la procédure suivie pour retirer du service les actifs corporels inutilisés et à analyser pourquoi la proportion de biens entièrement amortis est si élevée.

Dépenses liées au personnel et avantages du personnel

d) Le PAM a sous-traité à un prestataire de services extérieur certaines parties de son traitement de la paie. Le PAM et le prestataire géraient chacun de leur côté des données de référence relatives aux ressources humaines. L'Auditeur externe a constaté que ces données ne correspondaient pas toujours et que les bureaux de pays du PAM avaient peu de visibilité sur le traitement de la paie réalisé par le prestataire de services extérieur. Il estime que l'externalisation des services liés à la paie comporte certains risques et engendre une charge de travail et des dépenses supplémentaires, et qu'il serait utile de mener une analyse coûts-avantages de ce processus.

Procédures comptables

e) L'Auditeur externe a trouvé, après analyse, des opérations d'un montant de 17,4 millions de dollars qui n'ont pas été régularisées alors qu'elles auraient dû l'être. Le PAM n'avait pas pris en compte ces opérations principalement parce que son analyse avait eu lieu fin janvier. L'Auditeur externe estime que le PAM devrait atténuer le risque de voir des biens et des services reçus non comptabilisés à la fin de l'exercice et procéder pour ce faire à un rattachement à l'exercice sur la base des tendances observées au cours des cinq dernières années.

f) L'Auditeur externe a constaté que, pour six des 12 signataires autorisés pour les opérations bancaires qui ont été vérifiés par sondage, les noms enregistrés à la banque ne correspondaient pas aux signataires figurant dans la base de données du PAM. L'utilisation à mauvais escient de la signature bancaire pouvant entraîner des pertes financières pour le PAM, l'Auditeur externe estime que celui-ci devrait s'assurer que les signataires sont correctement enregistrés à la banque et correspondent bien aux personnes autorisées désignées dans sa base de données.

Principales recommandations

Les vérifications effectuées par l'Auditeur externe l'ont amené à faire plusieurs recommandations, qui sont présentées dans le corps du rapport. Les principales recommandations adressées au PAM sont récapitulées ci-après.

Contributions à recevoir

a) Gérer de manière rigoureuse les données relatives à tous les accords de contribution, y compris les annexes, et faire en sorte que ces accords puissent être consultés sous forme électronique par l'ensemble des membres du personnel concernés.

Stocks

b) Modifier la méthode comptable que le PAM utilise pour inscrire en charges les produits alimentaires remis aux partenaires coopérants, et enregistrer ces produits en tant que stocks tant qu'ils ne sont pas distribués aux bénéficiaires.

Immobilisations corporelles

c) Améliorer la procédure suivie pour retirer du service les actifs corporels inutilisés, cassés ou obsolètes, et chercher à déterminer pourquoi la proportion d'immobilisations corporelles entièrement amorties est si élevée.

Dépenses liées au personnel et avantages du personnel

d) Mener une analyse coûts-avantages approfondie de la sous-traitance de certaines parties du traitement de la paie à un prestataire de services extérieur, en tenant compte des risques encourus et des avantages procurés.

Procédures comptables

e) Analyser les montants des biens et des services reçus mais non comptabilisés à la date de clôture des comptes, et utiliser les résultats de cette analyse afin de créer une écriture de régularisation systématique pour les passifs non enregistrés.

f) Contrôler de manière plus rigoureuse les signataires autorisés pour les opérations bancaires au moment des changements de signatures, et réaliser des vérifications ponctuelles à intervalles réguliers pour s'assurer que les signataires enregistrés à la banque correspondent bien aux personnes autorisées qui ont été désignées.

Chiffres clés de 2022 communiqués par le PAM

20,8 milliards de dollars	Besoins opérationnels approuvés (budget définitif)
14,1 milliards de dollars	Recettes provenant des contributions (y compris les accords d'un montant de 2,5 milliards de dollars signés en décembre)
11,4 milliards de dollars	Dépenses engagées en 2022
160 millions	Nombre de bénéficiaires ayant reçu une assistance
23 266	Effectifs mondiaux du PAM (y compris 11 219 personnes incluses dans les effectifs apparentés)
122	Nombre de pays et de territoires d'opération (83 bureaux)

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Dans sa décision 2021/EB.2/4 en date du 16 novembre 2021, le Conseil d'administration du PAM a nommé le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne (Bundesrechnungshof) aux fonctions d'Auditeur externe chargé de la vérification des comptes du PAM pour une période de six ans allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier du PAM.

2. Le mandat de l'Auditeur externe est présenté à l'article XIV du Règlement financier du PAM et dans l'annexe à ce Règlement. En vertu du Règlement financier, l'Auditeur externe exprime une opinion et a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM.

3. Le présent document constitue le rapport détaillé de l'Auditeur externe sur la vérification des états financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le Directeur exécutif soumet le rapport de l'Auditeur externe au Conseil d'administration en même temps que les états financiers pour permettre au Conseil d'approuver ces derniers. L'audit a été mené conformément au Statut, au Règlement général et au Règlement financier du PAM et, chaque fois qu'il y avait lieu, au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, au Statut du personnel de la FAO ainsi qu'aux Normes internationales d'audit.

4. L'audit avait principalement pour objet de permettre à l'Auditeur externe de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Statut, au Règlement général et au Règlement financier du PAM. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et du contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables, des procédures de confirmation suivies par les banques, les donateurs et les fournisseurs et d'autres pièces justificatives, dans la mesure que l'Auditeur externe a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

5. L'Auditeur externe a effectué plusieurs visites d'audit au Siège ainsi que dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays suivants: Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale; Bureau régional pour l'Afrique australe; et bureaux du PAM en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Malawi, au Mozambique, en Tanzanie et au Zimbabwe¹.

6. L'Auditeur externe a adressé des lettres d'observations aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays dans lesquels il s'est rendu. Lorsqu'il l'a jugé nécessaire, il a intégré dans le présent rapport les constatations d'audit figurant dans ces lettres.

7. En 2022, outre la vérification des comptes et des états financiers, l'Auditeur externe a mené deux audits de performance consacrés à la gestion des carburants et aux services d'appui, qui ont porté sur la bonne application des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité et donné lieu à deux rapports distincts (WFP/EB.A/2023/6-F/1 et WFP/EB.A/2023/6-G/1). Les trois rapports de l'Auditeur externe constituent le résultat de l'audit.

8. L'Auditeur externe s'est concerté avec l'Inspectrice générale pour éviter les doubles emplois inutiles et comprendre la fonction d'audit interne ainsi que le contrôle interne en vigueur au PAM.

9. Le présent rapport porte sur des questions que l'Auditeur externe estime devoir porter à l'attention du Conseil d'administration. L'Auditeur externe a communiqué ses observations et ses conclusions au Directeur exécutif et à la haute direction du PAM, dont les points de vue sont repris ici.

¹ L'Auditeur externe a contrôlé le Bureau du PAM au Zimbabwe à distance.

B. Aperçu de la situation financière

10. Pour 2022, le PAM a indiqué que le Conseil d'administration a approuvé des besoins opérationnels s'élevant à 20,8 milliards de dollars. Les recettes provenant des contributions ont atteint le montant record de 14,1 milliards de dollars, soit une augmentation de 4,7 milliards de dollars ou 49,5 pour cent par rapport au montant de 9,4 milliards de dollars enregistré au cours de l'exercice 2021. Les besoins opérationnels ont été financés à hauteur de 67,8 pour cent. Selon le PAM, 34,3 pour cent, soit 4,8 milliards de dollars, des recettes provenant des contributions étaient confirmées au quatrième trimestre de 2022, et au seul mois de décembre, le PAM a reçu 18,0 pour cent, soit 2,5 milliards de dollars, de l'ensemble des contributions de 2022. De façon générale, les contributions reçues tard dans l'année font qu'il est difficile pour la direction de déployer les ressources correspondantes avant la clôture des comptes. Trois grands donateurs ont représenté 69,1 pour cent des contributions volontaires, contre 60,3 pour cent en 2021. L'un d'eux a compté pour 52,0 pour cent de l'ensemble des contributions et augmenté ses contributions de 3,6 milliards de dollars. Les principaux donateurs du PAM sont restés les gouvernements et les organisations intergouvernementales.

11. Les dépenses ont augmenté de 28,9 pour cent pour atteindre 11,4 milliards de dollars, contre 8,9 milliards de dollars en 2021. Les principales augmentations concernent les produits distribués (1,1 milliard de dollars), les transferts monétaires et les transferts de bons (1,0 milliard de dollars), les dépenses liées au personnel (0,1 milliard de dollars) et les autres charges (0,1 milliard de dollars). Cinq opérations de pays ont représenté 64,6 pour cent (2,5 milliards de dollars) des distributions de produits alimentaires: Afghanistan (0,8 milliard de dollars), Yémen (0,6 milliard de dollars), Éthiopie et Syrie (0,4 milliard de dollars chacune) et Ukraine (0,2 milliard de dollars). Les augmentations relatives aux aides en espèces ont concerné principalement les distributions effectuées en Ukraine (0,4 milliard de dollars), en Afghanistan (0,3 milliard de dollars) et en Somalie (0,3 milliard de dollars). La forte augmentation de 255,4 pour cent des "autres charges" est principalement due à une augmentation de 0,1 milliard de dollars de la comptabilisation en charges des stocks à la valeur nette de réalisation à la date de clôture des comptes.

12. L'excédent s'est élevé à 2,9 milliards de dollars, contre 0,7 milliard de dollars en 2021. Cette nette progression tient à la croissance exceptionnelle, de près de 50 pour cent, des produits des contributions sachant que les charges ne seront constatées que plus tard. Le PAM définit la date limite de décaissement comme étant la dernière date à laquelle les fonds d'une contribution peuvent être utilisés, et donc à laquelle les charges peuvent être constatées. Au cours de la période comprise entre la date de signature et la date limite de décaissement, le PAM doit utiliser les fonds pour la mise en œuvre. On trouvera dans le tableau I.1 ci-dessous les dates limites de décaissement des contributions de 2022.

Tableau I.1

Produits provenant des contributions par date limite de décaissement

(en milliards de dollars des États-Unis et en pourcentage)

	<i>Dollars</i>	<i>Pourcentage</i>
2022	0,9	6,5
2023	9,6	68,5
Après 2023	3,1	21,4
Aucune restriction	0,5	3,6
Total	14,1	100

Source: PAM, documents comptables.

13. Près de 70 pour cent des contributions de 2022 avaient une date limite de décaissement fixée en 2023, et 3,6 pour cent n'étaient assorties d'aucun calendrier précis.

14. Les actifs courants ont progressé de 3,3 milliards de dollars, soit 34,9 pour cent, pour atteindre 12,7 milliards de dollars, contre 9,4 milliards de dollars en 2021. Les principales augmentations concernent les contributions à recevoir, qui ont augmenté de 2,3 milliards de dollars pour atteindre 6,7 milliards de dollars, ce qui correspond à la progression exceptionnelle des recettes provenant des contributions. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 0,8 milliard de dollars, pour atteindre 2,7 milliards de dollars.

15. Les actifs non courants ont diminué de 0,2 milliard de dollars, passant de 1,6 milliard de dollars à 1,4 milliard de dollars. Cette baisse tient à la réduction des placements à long terme, qui ont diminué de 0,2 milliard de dollars, soit 15 pour cent, réduction qui est due principalement au recul de la valeur boursière des obligations et des actions et qui se solde par des moins-values latentes. Les placements à long terme sont détenus dans le but de couvrir les avantages à long terme du personnel.

16. Les passifs courants ont légèrement augmenté de 0,2 milliard de dollars, passant de 1,3 milliard de dollars à 1,5 milliard de dollars, une hausse qui tient en grande partie à l'augmentation des dettes et des charges à payer et qui correspond à l'augmentation des achats de produits alimentaires. Dans le même temps, les passifs non courants ont diminué, passant de 1,1 milliard de dollars à 0,9 milliard de dollars. Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction des passifs relatifs aux régimes d'assurance maladie après la cessation de service, réduction qui est elle-même due à une augmentation des taux d'actualisation de ces passifs non courants.

17. L'actif net s'est élevé à 11,6 milliards de dollars et englobe l'excédent cumulé ainsi que les réserves. L'excédent cumulé a augmenté de 2,7 milliards de dollars, ce qui comprend l'excédent de 2,9 milliards de dollars auquel s'ajoutent des gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel s'élevant à 0,3 milliard de dollars, moins des pertes latentes sur les placements d'un montant de 0,2 milliard de dollars et des virements depuis les réserves qui ont été comptabilisés directement dans la situation nette pour un montant de 0,3 milliard de dollars. Les réserves ont progressé de 0,3 milliard de dollars en raison de l'augmentation de 0,2 milliard de dollars du solde du Compte de péréquation des dépenses AAP et de 0,1 milliard de dollars du solde Compte d'intervention immédiate.

18. Globalement, les principaux indicateurs financiers se sont améliorés ou sont demeurés à un niveau comparable. Ces améliorations s'expliquent essentiellement par l'augmentation des recettes provenant des contributions et à l'augmentation correspondante des contributions à recevoir. Il ressort de l'analyse consacrée par l'Auditeur externe aux principaux ratios financiers que le PAM a fait face à toutes ses obligations (voir le tableau I.2).

Tableau I.2
Analyse des ratios

Description du ratio	31 décembre 2022	31 décembre 2021 (montant retraité)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Ratio de liquidité générale ^a (actifs courants / passifs courants)	8,2	7,2	4,3	4,1	4,4
Total des actifs / total des passifs ^b	5,8	4,6	2,9	2,6	2,8
Ratio de liquidité immédiate ^c (encaisse + placements à court terme / passifs courants)	2,7	2,7	1,6	1,6	1,8
Ratio de liquidité relative ^d (encaisse + placements à court terme + créances courantes / passifs courants)	7,2	6,3	3,8	3,7	3,8

Source: états financiers du PAM.

^a Un ratio élevé indique que l'entité est en mesure de s'acquitter de ses obligations à court terme.

^b Un ratio élevé est un bon indicateur de solvabilité.

^c Le ratio de liquidité immédiate indique la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants au moyen des actifs courants dont elle dispose (trésorerie, équivalents de trésorerie et fonds placés à court terme).

^d Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il exclut les stocks et les autres actifs courants, plus difficiles à convertir en liquidités. Plus ce ratio est élevé et plus la liquidité est importante.

C. Constatations et recommandations

1. Révision des états financiers, État V

19. Conformément à l'article 13.3 du Règlement financier du PAM, le Directeur exécutif certifie les états financiers du PAM et les présente, au plus tard le 31 mars suivant la fin de chaque exercice financier, à l'Auditeur externe pour que celui-ci les examine et formule son opinion. À la fin mars 2023, le PAM a présenté à l'Auditeur externe la première version des états financiers annuels de 2022 qui avaient été certifiés par le Directeur exécutif le 31 mars 2023. Le 3 avril 2023, le PAM a informé l'Auditeur externe que l'État V comportait une erreur et qu'il communiquerait des états financiers révisés. Le 13 avril 2023, le PAM a présenté à l'Auditeur externe les états financiers révisés qui avaient été certifiés par le Directeur exécutif le 4 avril 2023.

20. L'État V fournit une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs sur une base comparable. Le PAM a signalé qu'il avait dû réviser les états financiers en raison d'une sous-évaluation de 0,6 milliard de dollars du budget définitif mentionné dans l'État V, et précisé que l'erreur était liée à la non-prise en compte des révisions budgétaires adoptées par deux bureaux de pays. Le PAM a indiqué que le contrôle final de la qualité effectué par la Division de la planification et de la performance institutionnelles avait permis de déceler l'erreur, et qu'il veillerait à renforcer tous les contrôles nécessaires pour éviter des erreurs de ce type à l'avenir.

21. L'Auditeur externe s'inquiète que le PAM n'utilise pas un document officiel, approuvé par le Conseil d'administration et référencé dans l'État V, qui fasse état du budget global définitif de l'ensemble des plans stratégiques de pays approuvés ainsi que des révisions qui leur ont été apportées.

22. L'État V aide les utilisateurs à évaluer la performance de l'entité. L'Auditeur externe a observé que dans cet état, le PAM comparait le budget définitif avec les montants effectifs enregistrés sur une base comparable au 31 décembre 2022 et avec le plan d'exécution initial établi au 1^{er} janvier 2022.

23. L'Auditeur externe estime que la comparaison du budget définitif avec le plan d'exécution initial ne présente pas de réelle utilité. En 2022, par exemple, le conflit en Ukraine a entraîné une augmentation des besoins de financement et plusieurs révisions du plan d'exécution au cours de l'année. Ces besoins de financement ont été pris en compte dans le budget définitif de 20,8 milliards de dollars, mais n'étaient pas inclus dans le plan d'exécution initial de 12,4 milliards de dollars. La présentation actuelle donne l'impression que les "montants effectifs sur une base comparable" sont très proches du plan d'exécution initial. Or, ces deux ensembles de données ne sont pas comparables, car ils renvoient à deux situations distinctes. En particulier, les dépenses supplémentaires relatives aux activités menées en Ukraine étaient comprises dans les "montants effectifs sur une base comparable", mais pas dans le plan d'exécution initial. L'Auditeur externe estime que le PAM devrait utiliser des données comparables, établies à la même date, pour effectuer les comparaisons présentées dans l'État V, et qu'il devrait envisager de fournir le plan d'exécution à la fois dans sa version initiale et dans sa version finale.

24. L'Auditeur externe recommande au PAM de fournir dans l'État V des états financiers une comparaison du budget définitif avec le plan d'exécution final, et non uniquement avec le plan d'exécution initial tel qu'il a été établi au début de l'exercice.

25. Le PAM a accepté la recommandation et indiqué que le plan d'exécution était avant tout un outil de planification opérationnelle et financière utilisé par les bureaux de pays, et qu'il fallait tenir compte de la charge de travail supplémentaire que ces bureaux auraient à supporter si l'outil devait servir à des fins d'information financière. Le PAM a toutefois précisé qu'il étudierait les mécanismes permettant d'intégrer le plan d'exécution final dans l'État V.

2. Modifications apportées aux méthodes comptables et à la présentation

a. Modifications apportées aux méthodes comptables

26. En 2022, le PAM a modifié sa méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions. Au cours des exercices 2016 à 2021, le PAM comptabilisait un actif et un passif pour les accords de contribution pluriannuels dont la période de mise en œuvre n'avait pas commencé pendant l'exercice considéré. Au fil de la mise en œuvre, le PAM décomptabilisait le passif et enregistrait un produit. Devant l'augmentation du nombre d'accords de contribution pluriannuels et la complexité croissante des stipulations figurant dans les accords, le PAM a réexaminé et modifié sa méthode comptable. Pour 2022, le PAM a fait la distinction entre trois cas de figure: *i)* accords sans obligations de remboursement; *ii)* accords comprenant des stipulations qui empêchent la comptabilisation d'un actif; et *iii)* accords contenant des conditions au sens de la norme IPSAS 23² et pour lesquels l'obligation actuelle n'a pas encore été honorée.

27. Le PAM a appliqué le changement de méthode comptable de manière rétrospective et retraité les montants de 2021 aux fins de comparaison. Il a recalculé les soldes des fonds et les réserves de 2021, qui sont passés de 8,0 milliards de dollars à 8,6 milliards de dollars du fait de la décomptabilisation des passifs et de la comptabilisation des produits d'années précédentes. Parmi les autres postes retraités figurent les contributions à recevoir courantes et non courantes ainsi que les produits constatés d'avance courants et non courants. Le PAM décrit en détail le changement de méthode comptable et le retraitement des montants dans la note 1 des états financiers.

b. Modifications apportées à la présentation des états financiers

28. Sur les recommandations de l'Auditeur externe, le PAM a modifié la présentation de l'État des résultats financiers et de diverses notes figurant dans les états financiers. L'Auditeur externe a attiré l'attention sur le fait que les normes IPSAS nécessitent de fournir des informations en vue de la prise de décisions et de montrer clairement la manière dont l'entité rend compte de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées. Dans les normes IPSAS, les entités sont encouragées à présenter dans les états financiers des informations complémentaires de manière à aider les utilisateurs à évaluer la performance des entités et la façon dont elles gèrent les actifs, ainsi qu'à prendre et évaluer leurs décisions en matière d'affectation de ressources. Les entités doivent fournir des informations globales utiles pour l'évaluation de leur performance s'agissant du coût des prestations, de l'efficacité et des réalisations. La qualité et la crédibilité des informations communiquées dans les états financiers vérifiés diffèrent de celles des informations complémentaires fournies en dehors de ces états, dans la Déclaration du Directeur exécutif, par exemple.

29. Conformément aux normes IPSAS, l'Auditeur externe a notamment recommandé d'apporter les modifications ci-après à la présentation des états financiers, modifications que le PAM a intégrées au cours de l'audit.

² IPSAS 23: Produits des opérations sans contrepartie directe.

- Présentation séparée, dans l'État des résultats financiers (État II), des dépenses liées aux effectifs apparentés, qui s'élèvent à 386,8 millions de dollars, contre 393,1 millions de dollars en 2021. L'Auditeur externe a constaté que le PAM indiquait les dépenses liées aux ressources humaines hors personnel, telles que les consultants internationaux, les volontaires des Nations Unies, les titulaires d'une bourse d'études, les stagiaires et les titulaires d'un contrat de services, sous la rubrique "Traitements, salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel". Cette présentation n'était pas conforme au cadre de gestion des effectifs du PAM, qui fait la distinction entre les membres du personnel du PAM proprement dit et les autres personnes employées par le PAM, qui ne font pas partie de son personnel (hors personnel). Les membres du personnel du PAM proprement dit relèvent du Statut et Règlement du personnel de la FAO et des règles spéciales établies par le PAM en la matière, tandis que les droits et les obligations des autres personnes employées par le PAM sont stipulés dans les contrats de ces dernières, étant entendu que ces personnes réalisent des missions de caractère temporaire. L'Auditeur externe a donc recommandé de présenter séparément les charges liées au personnel du PAM et celles relatives aux autres personnes employées par le PAM.

- Présentation séparée des dépenses supportées par les partenaires pour les services de distribution et les services connexes (476,4 millions de dollars, note 4.3) et pour les services contractuels et les autres services (238,2 millions de dollars, note 4.4). Le PAM a livré et distribué une grande partie des produits alimentaires destinés aux bénéficiaires par l'intermédiaire de partenaires. L'Auditeur externe a constaté que le PAM ne faisait pas de distinction entre les distributions directes et les distributions réalisées par l'intermédiaire de partenaires, qu'il s'agisse de produits alimentaires ou de transferts de type monétaire. Le recours à des partenaires et à des prestataires de services relève d'une structure de coûts et de risques différente, qui devrait être matérialisée dans les états financiers. L'Auditeur externe a donc recommandé de présenter les dépenses supportées par les partenaires de manière distincte dans les notes accompagnant les états financiers.

- Présentation distincte des frais liés aux opérations de transfert monétaire (65,2 millions de dollars, note 4.3), car ces informations aident les lecteurs à évaluer le rapport coût-efficacité des programmes de transferts monétaires.

- Présentation distincte des écarts de change réalisés et non réalisés (note 3.3), conformément aux normes IPSAS.

- Fourniture d'une ventilation plus détaillée des produits alimentaires distribués, des services de distribution et des services connexes, des services contractuels et autres services, et présentation distincte des dépenses d'amortissement pour faire en sorte que l'on puisse les rapprocher du calendrier relatif aux actifs corporels et incorporels (notes 4.2, 4.3, 4.4 et 4.7).

- Développement et restructuration de la présentation des méthodes comptables de façon à en faciliter l'utilisation (note 1).

c. Modifications supplémentaires à apporter à la présentation des états financiers

30. L'Auditeur externe a recommandé des modifications supplémentaires à apporter aux notes, que le PAM n'a pas intégrées. L'Auditeur externe estime que les états financiers sont la principale source d'information financière dont disposent le Conseil d'administration et d'autres lecteurs. Les états financiers peuvent s'accompagner d'informations complémentaires telles que la Déclaration du Directeur exécutif, mais l'opinion d'audit ne porte pas sur ces autres informations. Par conséquent, les informations fournies dans les états financiers ont un niveau d'assurance et de crédibilité différent. L'Auditeur externe estime que le PAM devrait continuer d'améliorer la valeur informative des états financiers comme l'exigent les normes IPSAS et intégrer à cet effet des informations comparatives et explicatives qui permettraient aux lecteurs de se faire un avis sur la façon dont le PAM s'acquitte de son mandat.

31. Les recommandations de l'Auditeur externe ont porté pour l'essentiel sur les points suivants: écarts de change mentionnés dans l'État des flux de trésorerie et dans l'État des résultats financiers; examen de la durée d'utilité des actifs; méthodes comptables relatives aux actifs incorporels (y compris les logiciels sous forme de service); information sur la comptabilité de couverture; ventilations supplémentaires de lignes budgétaires telles que les stocks (voir par. 73 ci-dessous) et les dépenses de personnel; et notes explicatives sur certaines variations importantes.

32. Ainsi, la communication, dans l'État des flux de trésorerie, des effets des écarts de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie est obligatoire en vertu de la norme IPSAS 2 et permettrait aux lecteurs d'évaluer plus facilement les répercussions de ces écarts d'une année sur l'autre. En outre, l'Auditeur externe a estimé que le PAM devrait revoir la durée d'utilité de ses actifs (voir ci-dessous par. 87 et 109). Les normes IPSAS exigent de mentionner si l'examen de la durée d'utilité des actifs a été effectué et si des modifications ont été apportées à l'issue de cet examen. Cette obligation peut inciter le PAM à mener l'examen et à s'assurer que les ajustements nécessaires ont été réalisés en temps voulu.

33. L'Auditeur externe vérifiera que des informations supplémentaires ont été intégrées dans les états financiers du PAM pour renforcer la conformité aux normes IPSAS ainsi que l'utilité et la transparence des informations communiquées dans les notes et permettre aux lecteurs d'interpréter les éléments importants et les variations majeures figurant dans ces états.

3. Contributions à recevoir

a. Gestion des données et accords de contribution

34. Le PAM est un organisme financé par des contributions volontaires, qui dépend du soutien de ses donateurs. Ensemble, les accords de contribution, les annonces de contribution et les lettres d'acceptation forment le fondement juridique des recettes provenant des contributions. En 2022, le PAM a géré plus d'un millier d'accords, et le personnel responsable a été chargé de les importer dans WINGS, le progiciel de gestion intégré du PAM.

35. L'Auditeur externe a demandé un exemplaire de tous les accords de contribution pluriannuels à prendre en compte dans les états financiers de 2022. Le PAM a informé l'Auditeur externe qu'il serait difficile de fournir les accords demandés sur une plateforme autre que WINGS du fait du grand nombre de documents. En outre, il a indiqué qu'un groupe de travail interne sur l'évolution de l'environnement des donateurs avait relevé des limites techniques concernant l'importation des accords dans WINGS, notamment des difficultés pour récupérer les accords ou effectuer des recherches dans les documents, et précisé que ces problèmes étaient en cours de résolution. Le PAM a en outre informé l'Auditeur externe qu'il n'existait pas d'autres archives des exemplaires signés des accords de contribution.

36. L'Auditeur externe a constaté que les opérations d'importation et d'exportation des accords dans et depuis WINGS étaient longues et laborieuses. WINGS ne donnait pas une bonne vue d'ensemble des accords, et les annexes n'étaient pas toujours consultables dans le système. L'Auditeur externe estime qu'en l'absence, par exemple, d'une numérotation séquentielle ou d'une liste des annexes, il n'est pas facile de vérifier si les accords sont complets.

37. L'examen de l'Auditeur externe et les propres observations du PAM font apparaître que l'utilisation de WINGS comme système de gestion des archives relatives aux accords de contribution ne permet pas de garantir un accès facile et exhaustif aux données. WINGS ne facilite pas la récupération et la bonne organisation des accords archivés. L'Auditeur externe estime que le PAM devrait mettre en place un registre de données distinct, qui permette d'obtenir facilement un aperçu de l'ensemble des documents et annexes en rapport avec les différents accords de contribution, et d'accéder à ces données. Ce registre permettrait de retrouver les fichiers au moyen des numéros attribués aux accords et offrirait une vue d'ensemble complète des documents archivés.

38. L'Auditeur externe recommande au PAM de gérer de manière rigoureuse les données relatives à tous les accords de contribution, y compris les annexes, et de faire en sorte que ces accords puissent être consultés sous forme électronique par l'ensemble des membres du personnel concernés.

39. Le PAM a approuvé la recommandation. Il a indiqué que ce point rejoignait l'une des principales conclusions des travaux sur l'évolution de l'environnement des donateurs et que des consultations étaient en cours entre la Division des technologies et le Département des partenariats et de l'action de sensibilisation pour trouver des solutions techniques susceptibles d'améliorer la gestion des données relatives aux accords.

b. Négociations des accords de contribution

40. Au fil des années, le nombre et le volume des accords de contribution pluriannuels ont augmenté. En outre, les stipulations figurant dans ces accords sont devenues plus disparates et plus complexes. Certains accords prévoyaient, par exemple, une préaffectation des crédits en fonction de critères géographiques ou par activités. D'autres contenaient des clauses d'approbation ou de confirmation par un parlement. De nombreux donateurs ont demandé des accords spécifiques comprenant des formulations particulières. De moins en moins d'accords étaient établis à partir de l'accord type tenu à jour par le PAM.

41. Il est difficile pour le PAM de gérer les diverses obligations contractuelles qui lui incombent et de rendre compte de la façon dont il s'en acquitte. Les stipulations de chaque accord doivent être prises en compte et communiquées en interne pour s'assurer qu'elles sont respectées. En outre, elles doivent être analysées pour déterminer leurs répercussions sur la comptabilité.

42. L'Auditeur externe estime que le PAM devrait s'attacher à établir des accords de contribution avec les donateurs, qui soient plus homogènes. Il est conscient que ces accords sont négociés au cas par cas. Néanmoins, le PAM pourrait simplifier et regrouper les formulations employées pour décrire des situations similaires et créer, par exemple, un recueil de stipulations plus harmonisées à utiliser lors des négociations menées avec les donateurs.

43. L'Auditeur externe recommande au PAM d'élaborer des formulations homogènes et plus harmonisées en vue des négociations d'accords de contribution futurs afin de faciliter la gestion de ces accords et de rendre compte plus facilement de leur application.

44. Le PAM a approuvé la recommandation. Il a indiqué que l'un des objectifs des travaux sur l'évolution de l'environnement des donateurs consistait, d'une part, à élaborer des mécanismes permettant de mener des négociations homogènes avec ces derniers et, d'autre part, à évaluer les clauses figurant dans les modèles d'accord du PAM de façon à les faire davantage concorder avec ce qui était demandé aux donateurs tout en continuant de respecter le Statut et le Règlement général du PAM ou encore les décisions du Conseil, pour ne citer que ces deux exemples.

c. Procédure d'autorisation des contributions négociées à l'échelle locale

45. En application de la procédure opératoire normalisée relative aux contributions négociées à l'échelle locale, il était nécessaire d'obtenir l'autorisation du Siège du PAM pour toutes les contributions de ce type qui n'étaient pas conformes aux accords types disponibles sur le site intranet du PAM.

46. Au cours de l'une de ses visites, l'Auditeur externe a constaté qu'en novembre 2020 un bureau de pays avait signé avec un donateur un accord négocié localement sans l'autorisation du Siège qui était pourtant obligatoire. Le bureau de pays avait indiqué de manière erronée au Siège que les clauses incluses dans l'accord de contribution étaient identiques à celles figurant dans l'accord précédent signé avec le même donateur en 2019. Si tel avait été le cas, une nouvelle autorisation du Siège n'aurait pas été nécessaire. Le Siège a toutefois remarqué par la suite que le nouvel accord différait de l'ancien, et qu'il ne concordait en outre pas avec les règles et règlements du PAM. En conséquence, la Sous-Division du droit contractuel et statutaire a proposé de modifier l'accord. Le Siège a autorisé la modification, et le bureau de pays a signé l'accord révisé en septembre 2021.

47. Par ailleurs, lors de son examen portant sur les confirmations des donateurs, l'Auditeur externe a trouvé un accord de contribution d'un montant de 16,0 millions de dollars, qui avait dû être classé comme étant non recouvrable et comptabilisé en charges. Il s'agissait d'un accord de contribution daté du 28 juillet 2017, qui n'avait été ni réglé ni confirmé par le donateur au cours du processus de confirmation.

48. L'Auditeur externe estime qu'il est nécessaire d'améliorer le contrôle interne réalisé par les bureaux de pays lorsque les contributions sont négociées à l'échelle locale. Il considère qu'en l'absence d'une procédure de validation ou de vérification, il est possible que certaines contributions soient négociées localement sans l'autorisation du Siège. Il faudrait mettre en place une validation de la conformité aux procédures opératoires normalisées, notamment pour vérifier que les autorisations du Siège ont été obtenues. La validation devrait être réalisée sous forme électronique ou sur papier et au moins par deux membres du personnel habilités au sein du bureau de pays concerné. Dans tous les cas, cette validation devait être vérifiable a posteriori.

49. L'Auditeur externe recommande au PAM d'améliorer son contrôle interne relatif aux accords de contribution négociés à l'échelle locale en demandant aux bureaux de pays de mettre en place une procédure de validation.

50. Le PAM a accepté la recommandation et indiqué qu'il suivrait une procédure de validation pour toutes les contributions négociées à l'échelle locale. Il a indiqué que les instruments de délégation de pouvoirs réaffirmaient clairement que toutes les exceptions aux accords locaux devaient être approuvées par la direction de la division concernée ainsi que par le Directeur financier ou la Directrice financière le cas échéant. Il a ajouté qu'en vertu des instruments actuels de délégation de pouvoirs, et comme cela était repris expressément dans les nouveaux instruments qui étaient en cours d'achèvement, seuls les accords de contribution contenant des dispositions standard pouvaient être signés par les bureaux régionaux ou les bureaux de pays. Aucune modification de cette procédure n'était envisagée. Le PAM a indiqué toutefois qu'il communiquerait des messages supplémentaires pour mieux informer sur les exceptions à approuver par les unités du Siège compétentes.

d. Rapprochement automatique des postes non soldés résultant d'accords de contribution

51. Au PAM, c'est la Sous-Division de la comptabilité des contributions et de l'information financière des donateurs qui assurait la gestion et le suivi des contributions à recevoir. Cette sous-division rapprochait manuellement les encaissements correspondant aux contributions à recevoir. Il n'existait aucun système de mise en correspondance automatique, et les informations fournies par les donateurs au moment des versements n'étaient pas normalisées.

52. L'Auditeur externe a constaté que le rapprochement manuel des encaissements correspondant aux contributions à recevoir prenait beaucoup de temps. L'automatisation de ce rapprochement permettrait de mettre en correspondance automatiquement les informations relatives aux encaissements avec les créances en attente. Cela nécessiterait de définir des identifiants communs aux encaissements et aux créances non soldées. Le PAM pourrait demander aux donateurs d'indiquer ces identifiants lors de leurs virements. Même si la proportion de donateurs fournissant les identifiants était relativement faible, ce système faciliterait le travail de la Sous-Division de la comptabilité des contributions et de l'information financière des donateurs.

53. L'Auditeur externe recommande au PAM d'envisager la création d'identifiants à associer aux versements des contributions afin de faire concorder automatiquement les encaissements avec les contributions à recevoir non soldées.

54. Le PAM a accepté la recommandation et indiqué qu'il avait commencé à consigner les règles à suivre pour automatiser le rapprochement autant que possible. Il a noté que l'automatisation ne serait peut-être pas possible dans tous les cas de figure en raison de la complexité et de la diversité des contributions confirmées et reçues, mais que l'on devrait pouvoir améliorer le système actuel.

4. Stocks

a. Comptabilisation en charges des produits alimentaires distribués

55. En 2022, les charges relatives aux produits alimentaires distribués se sont élevées à 3,9 milliards de dollars, soit plus de 30 pour cent du montant total des charges du PAM. Conformément à la méthode comptable du PAM, les produits alimentaires ont été inscrits en charges lorsqu'ils étaient distribués directement par le PAM ou livrés aux partenaires coopérants en vue de leur distribution.

56. Dans ses états financiers, le PAM a indiqué que 237 876 tonnes de produits alimentaires d'une valeur de 220,0 millions de dollars étaient stockées chez des partenaires coopérants en fin d'exercice et n'avaient pas encore été distribuées aux bénéficiaires. En application de la méthode comptable du PAM, ces produits alimentaires ont été comptabilisés en charges, et donc enregistrés comme ayant été distribués, car ils avaient été remis aux partenaires. En tout état de cause, le PAM disposait des informations nécessaires pour indiquer la valeur et la quantité de ces produits alimentaires. La valeur et la quantité des produits alimentaires détenus par les partenaires en fin d'exercice ont considérablement augmenté ces dernières années, comme on le voit dans le tableau I.3 ci-dessous:

Tableau I.3

Produits alimentaires stockés chez les partenaires coopérants

(en millions de dollars des États-Unis et en tonnes)

Produits alimentaires détenus par les partenaires	2022	2021	2020	2019	2018
Valeur (en millions de dollars des États-Unis)	220,0	107,7	76,4	61,2	57,9
Quantité (en tonnes)	237,876	127,265	98,026	82,341	86,040

Source: états financiers du PAM, note 4.

57. Dans les normes IPSAS, il est stipulé qu'une entité doit porter à l'actif les ressources qu'elle contrôle. L'Auditeur externe a cherché à déterminer si le PAM contrôlait les produits alimentaires remis aux partenaires. En vertu des normes IPSAS, les critères permettant de déterminer si une entité contrôle une ressource sont notamment les suivants: *i)* l'entité a accès à la ressource; *ii)* elle a les moyens de s'assurer que la ressource est utilisée pour atteindre ses objectifs; et *iii)* il existe un droit susceptible d'exécution au potentiel de service ou à la capacité de générer des avantages économiques de la ressource. Dans les normes IPSAS, les charges sont par ailleurs définies comme étant des réductions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de la période considérée. Dans les Principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies concernant l'application des Normes IPSAS, il est indiqué qu'une charge doit être constatée lorsqu'un événement aggrave la situation de l'entité.

58. L'Auditeur externe a constaté que le personnel du PAM chargé des programmes participait activement aux distributions de produits alimentaires réalisées par les partenaires coopérants. Le PAM établissait régulièrement des plans de distribution et des listes de bénéficiaires. Les produits alimentaires étaient certes distribués par les partenaires, mais le personnel du PAM était souvent présent sur les sites de distribution et assurait lui-même le suivi des distributions sur place ou faisait appel à des tiers pour effectuer ce suivi. Les accords de partenariat sur le terrain conclus avec les partenaires comprenaient en outre une clause standard qui autorisait le PAM à accéder librement aux installations de stockage des produits.

59. Par ailleurs, le PAM vérifiait la quantité et la valeur des produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants pendant le processus. À la fin de chaque période de distribution, il demandait aux partenaires coopérants de lui communiquer un rapport final sur les distributions indiquant la quantité de produits alimentaires distribués. Enfin, en vertu des accords de partenariat sur le terrain, les partenaires coopérants devaient retourner les produits alimentaires non distribués à l'expiration ou à la résiliation des accords et rembourser le PAM en cas de pertes ou de dommages occasionnés aux produits, dont ils seraient responsables.

60. L'Auditeur externe estime que les critères IPSAS définissant le contrôle des ressources étaient remplis: le PAM a accès aux produits; a les moyens de s'assurer que les produits sont utilisés pour atteindre ses objectifs; et dispose du droit juridiquement exécutoire de décider de l'utilisation des produits. Le critère prévalant à la constatation d'une charge, à savoir la réduction des avantages économiques, n'est pas rempli au moment où les produits alimentaires sont remis aux partenaires. Les partenaires coopérants sont uniquement des intermédiaires, ce ne sont pas les destinataires des produits.

61. Dans les normes IPSAS, il est également stipulé que les objectifs des états financiers à usage général dans le secteur public doivent consister à fournir des informations en vue de la prise de décisions et à montrer clairement la manière dont l'entité rend compte de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées.

62. L’Auditeur externe estime que la comptabilisation en charges indique aux lecteurs que la distribution des articles aux bénéficiaires a eu lieu. Or, cela ne correspond pas à la situation réelle, car une quantité non négligeable de produits alimentaires se trouve encore dans les stocks détenus par les partenaires et n’a pas été distribuée aux bénéficiaires. En outre, les pertes telles que les dommages, le pillage ou le dépassement des dates de péremption des produits alimentaires n’ont plus de conséquences d’un point de vue comptable, car les articles ont été déjà inscrits en charges. Les pertes ont une incidence sur les bénéficiaires dont le PAM est responsable. L’Auditeur externe estime que la comptabilisation en charges des produits alimentaires uniquement après distribution aux bénéficiaires permettrait au PAM de mieux rendre compte de son action.

63. La livraison des produits alimentaires aux bénéficiaires est l’un des éléments centraux du mandat et des objectifs du PAM. Les états financiers doivent être exacts et précis sur ce point. Au vu de la tendance à l’augmentation du volume de produits détenus par les partenaires coopérants, du contrôle exercé sur ces produits, du manque de transparence et de la non-prise en compte du risque de perte et de fraude, l’Auditeur externe considère que le PAM devrait modifier sa méthode comptable et continuer de consigner les produits alimentaires dans ses livres tant qu’ils n’ont pas été distribués aux bénéficiaires.

64. L’Auditeur externe recommande au PAM de modifier la méthode comptable utilisée pour inscrire en charges les produits alimentaires remis aux partenaires coopérants, et d’enregistrer ces produits en tant que stocks tant qu’ils ne sont pas distribués aux bénéficiaires.

65. Le PAM a accepté la recommandation. Il a indiqué que toute modification de la méthode comptable actuelle devra s’accompagner de la mise en place de mécanismes de contrôle interne et de processus métier adéquats permettant d’assurer le suivi et la comptabilisation des produits. L’adoption d’un nouveau système de ce type ainsi que les modifications apportées aux modèles de comptabilité nécessiteront des ressources suffisantes et la collaboration entre plusieurs équipes fonctionnelles pour revoir la répartition des rôles et des responsabilités.

b. Présentation des stocks dans les états financiers

66. Les stocks du PAM comprenaient principalement des produits alimentaires à distribuer aux bénéficiaires. Parmi ces produits figuraient 250 articles différents, des céréales à l’huile végétale en passant par des aliments en conserve. Le PAM a regroupé ces articles en catégories associées à 45 comptes généraux. Il a fourni les informations suivantes sur les stocks dans la note 2.4 des états financiers:

Tableau I.4

Stocks en 2022 et 2021

(en millions de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Produits alimentaires en stock	1 073,6	863,6
Produits alimentaires en transit	460,7	326,9
Total des produits alimentaires	1 534,3	1 190,5

Source: états financiers du PAM, note 2.4.

67. Aucune ventilation supplémentaire des produits alimentaires ne figure dans les notes incluses dans les états financiers. On trouvera une description des produits en question au paragraphe 36 de la Déclaration du Directeur exécutif.

68. Le PAM a enregistré les écarts d'inventaire physique, les écritures de régularisation et les autres ajustements effectués sur un compte général de WINGS de manière globale et sans ventilation par groupe d'articles. En 2022, le montant total des ajustements s'est élevé à 75,0 millions de dollars.

69. Le tableau I.5 présente les groupes d'articles les plus importants en volume et en valeur qui étaient détenus dans les stocks du PAM au 31 décembre 2022 et 2021. Le tableau indique aussi séparément le compte d'ajustement, qui comprenait des ajustements de divers groupes d'articles.

Tableau I.5

Produits alimentaires – 10 principaux groupes d'articles au 31 décembre 2022 et 2021
(en millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)

<i>Groupe d'articles</i>	<i>2022</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2021</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
Blé	310,2	20,2	208,5	17,5	101,7
Huile végétale	248,4	16,2	187,4	15,7	61,0
Mélanges de suppléments alimentaires	169,0	11,0	164,0	13,8	5,0
Sorgho, mil	149,3	9,7	112,4	9,4	36,9
Super Cereal, maïs mélangés	129,0	8,4	107,4	9,0	21,6
Farine de blé	117,4	7,7	95,6	8,0	21,8
Pois cassés	106,4	6,9	33,3	7,0	23,1
Riz	102,0	6,6	106,6	9,0	(4,6)
Super Cereal, blés mélangés	64,6	4,2	28,8	2,4	35,8
Pois chiches	47,9	3,1	4,6	0,4	43,4
Total partiel (10 principaux articles)	1 444,2	94,1	1 098,6	92,3	345,5
Autres articles	165,1	10,8	141,6	11,9	23,5
Ajustements relatifs aux produits alimentaires	(75,0)	(4,9)	(49,7)	(4,2)	(25,3)
Total	1 543,3	100,0	1 190,5	100,0	343,8

Source: progiciel de gestion intégré du PAM (WINGS).

70. Dix articles représentaient 94 pour cent de la valeur totale des stocks. Parmi ces articles, le blé, l'huile végétale et les mélanges de suppléments alimentaires étaient de loin les groupes les plus importants et comptaient pour 50 pour cent des stocks du PAM à la fin des exercices 2022 et 2021.

71. Dans les états financiers, le PAM n'a pas communiqué d'informations détaillées sur les produits alimentaires ni ventilé l'ajustement de 75,0 millions de dollars entre les différents groupes d'articles. L'un des ajustements concernait, par exemple, l'article "pois chiches". Le compte de cet article faisait apparaître un montant de 47,9 millions de dollars. Cependant, en raison d'une erreur de saisie, le PAM avait dû enregistrer une correction de 39,5 millions de dollars pour cet article. La correction faisait partie de l'ajustement global de 75,0 millions de dollars. En résumé, la valeur des pois chiches en stock et en transit au 31 décembre 2022 s'élevait à 8,4 millions de dollars. Cette information n'apparaissait pas dans les comptes généraux.

72. La distribution de produits alimentaires est l'une des activités de base du PAM et consomme une part importante du budget de celui-ci. Les stocks représentent environ 12 pour cent des actifs courants. Dans les normes IPSAS, les entités sont encouragées à présenter des informations complémentaires de manière à aider les utilisateurs à évaluer la performance des entités et la façon dont elles gèrent les actifs. L'Auditeur externe estime que la présentation d'informations plus détaillées sur le type, la valeur et la quantité des produits alimentaires en stock et en transit aiderait les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre les activités que le PAM mène pour prêter assistance à ses bénéficiaires. L'Auditeur externe est d'avis que ces informations contribueraient à donner une image fidèle de la situation, comme l'exigent les normes IPSAS, et devraient être intégrées dans les états financiers. La qualité et la crédibilité des informations communiquées dans les états financiers vérifiés diffèrent de celles des informations complémentaires fournies en dehors de ces états.

73. L'Auditeur externe recommande au PAM d'indiquer dans les notes accompagnant les états financiers la quantité et la valeur des principaux groupes de produits alimentaires.

74. Le PAM a accepté la recommandation et indiqué qu'il chercherait à déterminer s'il était utile d'ajouter des informations plus détaillées dans les états financiers, en tenant compte de la longueur totale des documents, de l'intérêt que présentaient ces informations pour les lecteurs des états financiers et des pratiques courantes adoptées par d'autres organismes des Nations Unies en la matière.

c. Évaluation des stocks

75. Conformément à la norme IPSAS 12, les stocks sont évalués au plus faible du coût historique et du coût de remplacement lorsque les articles sont distribués gratuitement. Le coût de remplacement équivaut généralement au prix du marché. Dans les normes IPSAS, il est stipulé que la valeur des stocks est habituellement ramenée au coût de remplacement article par article (réévaluation). À titre exceptionnel, il peut être utile de regrouper des articles similaires ou apparentés. C'est le cas, par exemple, lorsque les articles en stock ont des objectifs ou des utilisations finales similaires et ne peuvent pas, pour des raisons pratiques, être évalués séparément d'autres aliments appartenant à la même gamme de produits. En outre, les normes IPSAS exigent un test de dépréciation pour tenir compte de la perte d'utilisabilité de l'actif pour l'entité qui le contrôle.

76. En 2022, le PAM a procédé à une réévaluation de 63,3 millions de dollars, contre 4,5 millions de dollars en 2021, sur la base d'une analyse des derniers prix en vigueur sur les marchés, et à une dépréciation de 10,5 millions de dollars, contre 2,6 millions de dollars en 2021, à partir de l'expérience passée. En 2021, un montant de 4,5 millions de dollars résultant de la réduction opérée pour ramener la valeur des stocks à la valeur nette de réalisation a été déduit des produits alimentaires en stock, et le montant de 2021 a donc été retraité.

Tableau I.6

Produits alimentaires – réévaluation et dépréciation au 31 décembre 2022 et 2021
(en millions de dollars des États-Unis)

	2022	2021		
		Montant retraité	Augmentation/ (diminution)	Pourcentage
Produits alimentaires en stock	1 073,6	863,6	210,0	19,6
Produits alimentaires en transit	460,7	326,9	133,8	29,0
Total partiel des produits alimentaires	1 534,3	1 190,5	343,8	22,4
Moins: réduction de la valeur des stocks pour la ramener à la valeur nette de réalisation	(63,3)	(4,5)	(58,8)	92,9
Moins: provision pour dépréciation	(10,5)	(2,6)	(7,9)	75,2
Total des produits alimentaires	1 460,5	1 183,4	277,1	19,0

Source: états financiers du PAM, note 2.4.

77. Comme il a été indiqué plus haut, le blé était l'un des produits alimentaires les plus importants détenus par le PAM à la date de clôture des comptes, que ce soit en valeur ou en volume. En outre, les stocks de blé ont été réévalués à hauteur de 46,8 millions de dollars, ce qui représente 74 pour cent de la réévaluation totale. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a entraîné une forte hausse du prix du blé dans le monde en 2022. Après les niveaux record et le pic de 475 dollars la tonne enregistrés en mai 2022, les cours du blé ont baissé au premier trimestre de 2023. En février 2023, la tonne de blé coûtait 310 dollars. Le tableau I.7 présente l'évolution du prix du blé d'avril 2022 à février 2023.

Tableau I.7

Prix de la tonne de blé d'avril 2022 à février 2023

(en dollars des États-Unis)



Source: [cours actuel du blé en dollars | Blé | Cours du blé | finanzen.net](#).

78. L'Auditeur externe a examiné la méthode d'évaluation et noté la présence de plusieurs étapes manuelles ainsi que le recours à des hypothèses formulées à des fins de simplification. Dans le cadre de l'évaluation, le PAM avait inclus les 20 principaux articles en volume, mais pas les 20 principaux articles en valeur. Il n'existait aucune règle ou consigne particulière quant aux critères à appliquer. Le PAM utilisait les prix du marché correspondant aux derniers bons de commande en date consultables dans WINGS. Pour obtenir le prix du marché ajusté, il avait dû déduire manuellement les coûts de transport qui étaient inclus dans la valeur des produits alimentaires dans WINGS. Les dépenses relatives à la transformation des produits alimentaires, comme la mouture, n'étaient pas présentées séparément et ne pouvaient donc pas être déduites. À des fins de simplification, le PAM a appliqué le prix du marché ajusté à tous les articles appartenant au même groupe sans tenir compte des différences de prix entre articles.

79. L'Auditeur externe note que la méthode de réévaluation est en grande partie manuelle, que tous les paramètres ne sont pas clairement définis et que l'on ne dispose pas d'informations détaillées par article. Compte tenu de la forte augmentation du montant réévalué, l'Auditeur externe estime que le processus doit être amélioré et s'appuyer davantage sur les technologies de l'information.

80. L'auditeur externe recommande au PAM d'améliorer la méthode de réévaluation des stocks au plus faible du coût historique et du coût de remplacement et d'envisager d'appliquer autant que possible une évaluation article par article fondée sur des paramètres clairement définis.

81. Le PAM a accepté la recommandation. Il a admis que le mécanisme actuel de réévaluation comprenait un certain nombre de simplifications et d'hypothèses et accepté de réexaminer le processus afin de les réduire le plus possible.

5. Immobilisations corporelles

a. Procédure suivie pour retirer du service les actifs corporels inutilisés et immobilisations entièrement amorties

82. Conformément à la norme IPSAS 17, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements. L'amortissement est la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité. La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif doivent être révisées au minimum à chaque clôture annuelle des comptes. En outre, il est stipulé dans les normes IPSAS que la valeur des immobilisations corporelles doit être décomptabilisée lors de leur sortie ou quand aucun avantage économique futur ou potentiel de service n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie.

83. Au 31 décembre 2022, le PAM a enregistré des immobilisations pour une valeur nette comptable de 248,2 millions de dollars. D'après le registre des biens, les coûts historiques de ces biens s'élevaient au total à 673,9 millions de dollars et concernaient 23 145 articles. L'Auditeur externe a observé que 12 157 de ces articles, soit 52,5 pour cent, étaient entièrement amortis au 31 décembre 2022.

84. Au cours des visites qu'il a menées dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays, l'Auditeur externe a observé que dans pas moins de 40 pour cent des cas, les articles avaient un statut autre que "opérationnel". Tous ces articles étaient soit entièrement amortis soit inscrits en charges. Au Siège, l'Auditeur externe a remarqué qu'environ 12 pour cent des immobilisations corporelles avaient un statut autre que "opérationnel". Il a inspecté les installations de stockage des bureaux visités et constaté que la plupart des articles non opérationnels étaient du matériel informatique, en particulier des serveurs et des routeurs. Selon le PAM, ces articles étaient obsolètes et ne pouvaient plus être utilisés. Le PAM ne les avait toutefois pas retirés du service.
85. L'Auditeur externe estime que le stockage de matériel inutilisé ou cassé prend de la place. Au cours de l'inventaire physique, ce matériel doit aussi être vérifié, ce qui représente une charge de travail superflue lorsque les articles ne sont plus en état de fonctionnement. Le PAM doit donc améliorer la procédure suivie pour retirer du service les biens immobilisés inutilisés, cassés ou obsolètes.
86. L'Auditeur externe estime que la forte proportion d'actifs entièrement amortis comptabilisés dans les immobilisations corporelles montre que la durée d'utilité attendue et la procédure suivie pour retirer du service les biens en question manquent de précision. Il encourage le PAM à réaliser une analyse pour déterminer pourquoi plus de 50 pour cent des immobilisations du PAM sont entièrement amorties. Sur la base des résultats de cette analyse, le PAM devrait soit améliorer la procédure suivie pour retirer du service les actifs corporels qui ne sont plus utilisés soit adapter la durée d'utilité attendue de ces actifs.
- 87. L'Auditeur externe recommande au PAM d'améliorer la procédure suivie pour retirer du service les actifs corporels inutilisés, cassés ou obsolètes, et de chercher à déterminer pourquoi la proportion d'immobilisations corporelles entièrement amorties est si élevée.**
88. Le PAM a approuvé la recommandation et indiqué qu'il avait pris des mesures afin d'améliorer la procédure suivie pour retirer du service les actifs corporels qui n'étaient plus utilisés lors de ses opérations, et qu'il chercherait à déterminer pourquoi la proportion des immobilisations corporelles entièrement amorties était si élevée.

b. Procédure de gestion des actifs

89. Ce sont les bureaux de pays du PAM qui sont chargés de gérer et de contrôler les immobilisations corporelles dont ils ont la garde et de tenir à jour les données dans WINGS. L'Unité chargée de la gestion des actifs au Siège doit s'assurer que ces immobilisations sont présentées fidèlement dans les états financiers. Le module de gestion centralisée des équipements (GEMS) est une application WINGS qui sert d'outil de gestion des actifs du PAM.

90. L'Auditeur externe a examiné les données relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels figurant dans WINGS au 31 décembre 2022 et constaté des ajustements comptables d'un montant de 5,7 millions de dollars. À la demande de l'Auditeur, le PAM a fourni une note rédigée par l'Unité chargée de la gestion des actifs pour justifier ces ajustements. Les ajustements résultaient de la vérification physique effectuée par les bureaux de pays et concernaient des actifs existants qui n'étaient pas enregistrés dans WINGS, ni dans l'exercice en cours ni, en partie, dans les exercices précédents. Les bureaux de pays devaient encore rapprocher manuellement les articles entre GEMS et le module de gestion des actifs de WINGS.

91. Les ajustements, qui s'élèvent à 5,7 millions de dollars, montrent qu'il est possible d'améliorer la procédure de gestion des actifs ainsi que la circulation des données entre les bureaux de pays et le Siège. L'Unité chargée de la gestion des actifs est tributaire des informations communiquées par les bureaux de pays pour vérifier que les données relatives aux immobilisations corporelles figurant dans WINGS sont complètes et représentent tous les actifs contrôlés par le PAM sur l'ensemble de ses sites. L'Auditeur externe estime que le PAM devrait revoir les mécanismes de gestion des actifs et s'attacher à obtenir dans WINGS des informations de meilleure qualité en temps voulu de la part des bureaux de pays.

92. L'Auditeur externe a demandé au PAM d'établir des rapports GEMS sur les actifs. Ces rapports devaient comprendre l'ensemble des équipements dont le PAM avait la garde. Ils comportaient notamment des informations sur le coût et la date d'acquisition des équipements, leur statut ainsi que le lieu où ils se trouvaient. Dans la plupart des cas, ils indiquaient une valeur nette comptable égale à zéro, indépendamment de la valeur nette comptable effective. En outre, ils ne comprenaient aucune information concernant l'amortissement. Au cours de ses visites, l'Auditeur externe a été informé que le PAM utilisait ces rapports pour retrouver les actifs qui avaient atteint la fin de leur durée d'utilité et réaliser des tests de dépréciation.

93. L'Auditeur externe estime que la valeur informative des rapports GEMS doit être améliorée pour faciliter le classement par antériorité et les tests de dépréciation. Le classement par antériorité du matériel, la durée d'utilité résiduelle et la valeur nette comptable servent de base pour décider s'il faut procéder à des cessions ou à des remplacements. En outre, la valeur nette comptable est prépondérante pour déterminer s'il faut enregistrer une dépréciation. L'Auditeur externe estime que ces informations doivent figurer dans les rapports GEMS standard pour permettre de mener des activités de suivi appropriées et faciliter la prise de décisions des membres du personnel, avec comme objectif de déterminer les besoins en matière de cessions, de remplacements et de dépréciations.

94. L'Auditeur externe recommande au PAM d'examiner les mécanismes de gestion des actifs ainsi que les applications utilisées afin de simplifier la saisie des données, de réduire la charge de travail manuelle et d'améliorer ses rapports de gestion des actifs en y ajoutant des fonctionnalités permettant de présenter systématiquement le classement par antériorité, la durée d'utilité résiduelle, la dépréciation cumulée et courante et la valeur nette comptable de manière à faciliter les opérations de suivi et de gestion des actifs.

95. Le PAM a accepté la recommandation et indiqué qu'il chercherait à déterminer s'il était possible d'apporter des améliorations aux rapports GEMS afin d'y ajouter des fonctionnalités permettant de fournir les informations nécessaires pour assurer un suivi et une gestion plus efficaces de ses actifs.

c. Biens égarés

96. Au cours de ses visites, l'Auditeur externe a demandé des informations sur le dernier inventaire physique et le dernier rapprochement annuels en date réalisés par les bureaux de pays dans lesquels il s'est rendu. Dans les directives relatives à la réalisation de l'inventaire physique et du rapprochement annuels, il est précisé que l'objectif est d'assurer la protection des actifs et de garantir l'exhaustivité et l'exactitude des données les concernant.

97. L'un des bureaux de pays visités a communiqué une note émise après le précédent inventaire physique réalisé en janvier 2022, dans laquelle il était indiqué que 894 articles d'une valeur d'acquisition totale de 79 150 dollars n'avaient pas été trouvés lors de l'inventaire. Sur les 894 articles égarés, 598 articles représentant une valeur d'acquisition de 0,1 million de dollars étaient classés dans la catégorie du matériel informatique. Après une deuxième série de vérifications, le bureau de pays a déclaré qu'en janvier 2023, il avait retrouvé 490 des 598 articles égarés, et qu'il considérait que les 108 autres articles avaient été volés. En mars 2023, le bureau de pays était toujours en train de rapprocher les articles volés. L'Auditeur externe a observé que les vols concernaient plusieurs articles attrayants tels que des tablettes, des ordinateurs portables ou des téléphones. Il a constaté que le bureau de pays n'avait pas informé le Siège des articles égarés et qu'aucune enquête n'avait été menée.

98. À la demande de l'Auditeur externe, il a été procédé au rapprochement des articles égarés un an après l'inventaire initial. L'Auditeur externe estime qu'immédiatement après la détection d'articles égarés, il faudrait prendre des mesures visant à les rapprocher afin de déterminer les raisons de leur disparition et d'effectuer un suivi. Par ailleurs, il est d'avis que le PAM devrait diligenter une enquête lorsque les bureaux de pays font état d'articles égarés au cours de l'inventaire physique et du rapprochement annuels.

99. L'Auditeur externe estime que de façon générale, les bureaux de pays du PAM devraient adopter des mesures pour protéger les articles en sa possession contre le vol. Le suivi en temps voulu des articles égarés peut constituer une mesure de protection. En outre, il encourage les bureaux de pays concernés à se renseigner plus avant sur la façon de prévenir le vol. Les éléments recueillis devraient servir de base pour mettre en place des mécanismes appropriés de protection des articles et d'atténuation des risques de vol.

100. L'Auditeur externe considère que les bureaux de pays du PAM devraient effectuer l'inventaire physique et le rapprochement annuels de tous les articles de manière exhaustive et précise. Le rapprochement doit permettre aux bureaux de pays de détecter s'il manque des articles.

101. L'Auditeur externe recommande au PAM d'améliorer les contrôles pour protéger le matériel des bureaux de pays et d'insister auprès de ces derniers sur la nécessité de procéder à l'inventaire physique et au rapprochement annuels de manière exhaustive et précise.

102. Le PAM a accepté la recommandation et reconnu qu'il était important de mettre en place des contrôles appropriés pour protéger ses actifs contre le vol ou une utilisation abusive. Il a confirmé qu'il passerait en revue les contrôles existants, les améliorerait si nécessaire et vérifierait que ses bureaux s'y conforment.

d. Comptabilisation des systèmes d'énergie solaire en immobilisations

103. Depuis 2010, le PAM a installé des panneaux solaires dans plusieurs de ses bureaux de pays pour sa propre consommation. Selon lui, les systèmes d'énergie solaire sont viables d'un point de vue économique, car ils s'accompagnent de faibles dépenses de fonctionnement et ont une durée de vie de près de 30 ans. Ces systèmes prennent une importance grandissante pour permettre au PAM d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en matière de climat et de réduire ses émissions de carbone.

104. L'Auditeur externe a analysé une liste de différents équipements solaires et trouvé 1 487 dispositifs d'une valeur d'acquisition totale de 3,2 millions de dollars, que le PAM n'avait pas inscrits dans le registre des immobilisations. Par ailleurs, un très petit nombre de dispositifs (12) d'une valeur d'acquisition totale de 0,9 million de dollars avaient été comptabilisés en immobilisations et amortis sur une durée d'utilité de trois ans.

105. Le PAM a indiqué qu'il ne comptabilisait pas en immobilisations les panneaux solaires et les équipements connexes lorsque le prix de chaque panneau, inverseur ou batterie pris(e) séparément ne dépassait pas le seuil d'immobilisation, soit 5 000 dollars.

106. L'Auditeur externe a observé que tous les bureaux de pays ne traitaient pas les panneaux solaires et les équipements connexes de la même façon. Un petit nombre d'entre eux les portaient à l'actif, tandis que d'autres comptabilisaient en charges les articles pris séparément au moment de leur achat.

107. L'Auditeur externe estime que dans le cas des panneaux solaires et des équipements connexes, il convient de regrouper les différents composants et d'appliquer les critères de comptabilisation à la valeur globale de ces articles. Un panneau solaire pris isolément ne peut être utilisé que s'il est combiné à des inverseurs, à des batteries et aux autres équipements nécessaires pour exploiter le système de production d'énergie solaire. Ces systèmes doivent être comptabilisés en immobilisations si la valeur d'acquisition totale de leurs composants dépasse le seuil de 5 000 dollars.

108. L'Auditeur externe est d'avis qu'une durée d'utilité de trois ans ne correspond pas aux possibilités d'utilisation effective et potentielle des systèmes d'énergie solaire. Les fabricants de ces systèmes garantissent souvent une durée d'utilité de 20 ans. Dans certaines réglementations nationales, la durée d'utilité définie est de 10 ans. Le PAM lui-même a mentionné une durée de vie de près de 30 ans. L'Auditeur externe estime que le PAM devrait revoir la durée d'utilité des systèmes d'énergie solaire et la faire concorder avec l'utilisation effective de ces dispositifs.

109. L'Auditeur externe recommande au PAM de passer en revue ses systèmes d'énergie solaire pour vérifier que ceux dont la valeur globale est supérieure à 5 000 dollars sont comptabilisés en immobilisations, et de revoir la durée d'utilité de ces dispositifs pour la faire concorder avec leur utilisation effective.

110. Le PAM a accepté la recommandation. Il a indiqué qu'il mènerait des concertations pour revoir la durée d'utilité estimée des systèmes d'énergie solaire et envisagerait leur comptabilisation en immobilisations sur la base de leur fonctionnement et de leur valeur globale.

6. Dépenses liées au personnel et avantages du personnel

111. En 2022, les dépenses liées au personnel se sont élevées à 1,0 milliard de dollars, contre 0,9 milliard (montant retraité) en 2021. Les principales dépenses ont concerné le personnel recruté sur le plan international et les agents des services généraux (568,9 millions de dollars, soit 55,6 pour cent) et le personnel recruté sur le plan national engagé pour une durée déterminée (339,0 millions de dollars, soit 33,1 pour cent). Le tableau I.8 présente les dépenses correspondant aux différentes catégories de personnel au cours des exercices 2022 et 2021.

Tableau I.8

Dépenses liées au personnel par catégorie en 2022 et 2021

(en millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)

Catégorie de personnel	2022		2021	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Administrateurs recrutés sur le plan international et agents des services généraux en poste au Siège	568,9	55,6	534,2	61,4
Personnel recruté sur le plan national engagé pour une durée déterminée	339,0	33,1	256,3	29,5
Personnel recruté sur le plan national	1,0	0,1	1,3	0,1
Dépenses liées au personnel toutes catégories confondues	114,1	11,2	77,9	9,0
Total des dépenses liées au personnel	1 023,0	100,0	869,7	100,0

Source: progiciel de gestion intégré du PAM (WINGS).

a. Externalisation de certaines parties du traitement de la paie

112. Pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux, le PAM a sous-traité le traitement de la paie à un prestataire de services extérieur faisant partie du système des Nations Unies. Un mémorandum d'accord datant de 2004 précisait les missions confiées au prestataire ainsi que le coût de ses prestations. Au 31 novembre 2022, le prestataire avait traité la paie de 8 844 membres du personnel (38 pour cent des effectifs du PAM).

113. En 2022, le traitement de la paie des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents des services généraux comprenait différentes étapes. Les unités du PAM chargées des ressources humaines dans les bureaux de pays consignaient et tenaient à jour les données de référence dans WINGS. Le prestataire de services gérait un système distinct qui utilisait un ensemble différent de données de référence. Tous les mois, les bureaux de pays lui transmettaient sous forme électronique les modifications apportées à leurs données, au cas par cas. Les paiements ou les déductions additionnels, concernant les heures supplémentaires par exemple, étaient communiqués au prestataire dans des formulaires distincts. À partir de sa base de données actualisée manuellement, le prestataire traitait la paie et émettait les feuilles de paie. Aux fins d'information financière, il fournissait au PAM un fichier qui contenait les dépenses de rémunération de chaque administrateur et agent, fichier dans lequel le PAM ajoutait les informations nécessaires concernant les financements et les comptes et transférait ensuite les données dans WINGS. Les bureaux de pays vérifiaient les données transférées, puis débloquaient les paiements et enregistraient les charges dans les comptes financiers.

114. L'Auditeur externe a constaté que les bureaux de pays du PAM avaient peu de visibilité sur le traitement de la paie réalisé par le prestataire de services extérieur. Le prestataire donnait à tous les bureaux de pays accès à ses données, mais seuls 50 bureaux sur 83 en profitaient. Le PAM a indiqué qu'il était techniquement possible de traiter la paie des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents des services généraux dans WINGS.

115. L'Auditeur externe estime que l'externalisation des services liés à la paie pour environ 40 pour cent des effectifs du PAM comporte divers risques et engendre une charge de travail et des dépenses supplémentaires.

- La gestion des données relatives aux ressources humaines dans deux bases de données distinctes crée une discontinuité dans le système. Les informations sont communiquées au cas par cas dans des fichiers distincts, ce qui entraîne du travail supplémentaire des deux côtés ainsi que le risque d'erreur lors de la transmission et de la saisie. L'Auditeur externe a, par exemple, constaté dans l'un des échantillons de charges de personnel examiné que des informations sur la situation de famille qui avaient été transmises n'avaient pas été prises en compte par le prestataire de services.

- En outre, la gestion de deux bases de données génère du travail supplémentaire, et l'accès permanent du PAM aux données ainsi que les méthodes de calcul utilisées par le prestataire se heurtent à certaines limites. Tous les bureaux de pays du PAM n'ont pas accès au système du prestataire de services extérieur. De plus, le PAM doit acquérir des compétences supplémentaires pour accéder aux données du prestataire et les analyser. Le PAM dispose de moyens limités pour déceler les erreurs, et les fonctions de contrôle et de suivi d'un traitement externalisé sont plus difficiles à exercer. L'externalisation du traitement de la paie génère des coûts liés aux services rendus.

116. Le PAM a informé l'Auditeur externe qu'il prévoyait, en collaboration avec le prestataire de services extérieur, de mettre en œuvre un système de gestion du capital humain hébergé dans le nuage. Il a indiqué qu'une intégration entre les deux systèmes permettrait d'automatiser entièrement la transmission des données relatives aux ressources humaines entre le PAM et le prestataire.

117. L'Auditeur externe est conscient que le rôle du prestataire de services dans le traitement de la paie a pris de l'ampleur au fil des années, et prend acte des efforts déployés pour réduire le risque d'erreurs de transmission grâce à l'automatisation. Au vu toutefois des risques et des coûts mentionnés ci-dessus et de la faisabilité technique de l'intégration des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents des services généraux dans le traitement de la paie qui est centralisé dans WINGS, l'Auditeur externe estime qu'il serait utile de mener une analyse coûts-avantages de cette intégration. Cette analyse devrait tenir compte de l'ensemble des enjeux ainsi que des risques évoqués plus haut. Sur la base de cette analyse, la direction pourra décider si une stratégie d'intégration doit être élaborée et mise en œuvre.

118. L'Auditeur externe recommande au PAM de mener une analyse coûts-avantages approfondie de la sous-traitance de certaines parties du traitement de la paie à un prestataire de services extérieur, en tenant compte des risques encourus et des avantages procurés.

119. Le PAM a approuvé la recommandation et indiqué qu'il mènerait une analyse coûts-avantages approfondie.

b. Utilisation de données démographiques incorrectes pour les passifs liés aux avantages du personnel

120. Au moment où ils quittent le PAM, les membres du personnel remplissant les conditions requises peuvent demander à bénéficier de l'assurance maladie après la cessation de service. Pour déposer leur demande, ils doivent avoir cotisé pendant un certain nombre d'années au régime d'assurance maladie proposé par le PAM ou, avant cela, à un régime d'assurance maladie reconnu par le système des Nations Unies (entre 5 et 20 ans selon le plan en question et l'âge de l'intéressé).

121. Le PAM a communiqué à un actuaire des informations relatives aux membres de son personnel et aux consultants, notamment des données démographiques et des données concernant l'affiliation aux régimes d'assurance maladie, pour lui permettre de calculer les passifs liés aux avantages du personnel au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. L'Auditeur externe a examiné les données fournies à l'actuaire. Pour la plupart des membres du personnel et des consultants, la date d'entrée en fonctions marquant le début de l'affiliation au régime d'assurance maladie était la date d'entrée en fonctions au PAM. L'Auditeur externe a analysé les dossiers de 10 membres du personnel et constaté qu'ils avaient tous travaillé pour d'autres entités des Nations Unies avant de rejoindre le PAM.

122. Il estime probable que les dates d'entrée en fonctions communiquées à l'actuaire sont régulièrement incorrectes. Le PAM n'a pas inclus dans les données transmises à l'actuaire les périodes antérieures à l'arrivée au PAM pendant lesquelles les membres du personnel et les consultants ont été affiliés à un régime d'assurance maladie reconnu. Par voie de conséquence, l'actuaire a fondé son calcul sur des données erronées et sous-estimé le nombre d'années d'affiliation des intéressés à un régime d'assurance maladie reconnu. Il est donc probable que les passifs liés aux avantages du personnel sont sous-évalués.

123. L'Auditeur externe considère que le PAM devrait vérifier que les données communiquées à l'actuaire sont correctes. Le PAM devrait chercher à déterminer comment enregistrer à l'avenir les affiliations antérieures des membres du personnel à des régimes d'assurance maladie reconnus par les Nations Unies.

124. L'Auditeur externe recommande au PAM de chercher à déterminer comment enregistrer correctement les affiliations antérieures des membres du personnel à des régimes d'assurance maladie reconnus par le système des Nations Unies et de vérifier que les passifs liés aux avantages du personnel sont calculés au moyen de données correctes.

125. Le PAM a accepté la recommandation. Il a indiqué qu'il mettrait actuellement la dernière main à l'élaboration d'un rapport de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui sera intégré dans les rapports du PAM avant de transmettre les données démographiques à l'actuaire.

c. Justificatifs et contrôles internes insuffisants pour certaines prestations

126. Le PAM a accordé un certain nombre de prestations aux membres de son personnel. Aux membres du personnel recrutés sur le plan international, par exemple, il a versé une prime de danger, une indemnité pour frais d'études, une indemnité d'installation, un élément famille non autorisée, une prime de sujétion et des indemnités pour enfants et conjoint à charge. Au cours de l'exercice 2022, le PAM comptabilisé en charges 135,8 millions de dollars pour ces prestations. Une ventilation est présentée au tableau I.9 ci-après.

Tableau I.9

Charges comptabilisées pour une sélection de prestations en 2022 et 2021

(en millions de dollars des États-Unis)

<i>Type de prestations</i>	2022	2021
Prime de danger	49,8	31,4
Indemnité pour frais d'études	22,6	20,0
Indemnité pour enfants à charge	18,6	13,4
Indemnité d'installation	15,4	9,1
Prime de sujétion	14,0	11,9
Élément famille non autorisée	8,0	7,0
Indemnité pour conjoint à charge	7,4	6,8
Total des prestations	135,8	99,6

Source: progiciel de gestion intégré du PAM (WINGS).

127. En outre, les membres du personnel recrutés sur le plan international avaient droit à d'autres avantages financiers tels que la prime de réinstallation, les indemnités de départ et les prestations liées au rapatriement.

128. L'Auditeur externe a demandé que lui soient transmises les pièces justificatives d'une sélection de 32 prestations versées au cours de l'exercice financier 2022. Concernant l'élément famille non autorisée, la prime de danger et les indemnités pour enfants et conjoint à charge, il a observé les points suivants:

- Élément famille non autorisée. L'Auditeur externe a relevé deux cas dans lesquels les membres du personnel avaient reçu l'élément famille non autorisée alors qu'ils étaient affectés provisoirement sur des lieux où les familles pouvaient être présentes. Dans le premier cas, l'intéressé avait reçu l'indemnité pendant 23 mois consécutifs, et dans le second pendant plus de trois mois. Le PAM estimait que l'indemnité ne devait pas être suspendue pendant les affectations provisoires. L'Auditeur externe a fait remarquer qu'aux termes du manuel des ressources humaines³ il était interdit de verser l'élément famille non autorisée au-delà de 90 jours d'absence sur le lieu d'affectation classé "famille non autorisée". Le PAM a répondu que cette règle était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, et qu'il s'emploierait à déterminer dans quelle mesure il pouvait l'appliquer aux cas en question.

³ Section IV.2.7 h. du Manuel des ressources humaines du PAM.

- Prime de danger. Le manuel des ressources humaines contient une feuille de calcul permettant de calculer la prime de danger des membres du personnel recrutés localement. L'Auditeur externe a constaté que les bureaux de pays n'utilisaient pas cette feuille et calculaient la prime manuellement. En outre, pour l'un des membres du personnel retenus dans l'échantillon examiné, le calcul n'était pas certifié. Dans un autre cas, c'est un prestataire de services extérieur qui avait calculé la prime. Le PAM avait fourni le formulaire électronique indiquant la date d'entrée en fonctions, mais il n'avait communiqué aucune information concernant le nombre de jours de présence sur le lieu d'affectation, qui doit servir de base au calcul de la prime de danger. Pour un autre membre du personnel, l'Auditeur externe a observé qu'un montant de 5 959 dollars comptabilisé en charges sous la rubrique "prime de danger" concernait en fait des dépenses de carburant pour groupe électrogène et des dépenses de sécurité. Il a été indiqué à l'Auditeur externe que ni le Siège ni les bureaux régionaux n'intervenaient dans le traitement de la prime de danger, et qu'ils n'exerçaient aucune fonction de suivi détaillé en dehors de leur fonction générale de contrôle et du domaine d'action privilégié relatif aux prestations dues.

- Indemnités pour enfants et conjoint à charge. Les membres du personnel doivent informer le PAM des changements susceptibles d'influer sur le versement des indemnités pour charges de famille, comme la perception d'allocations publiques. L'indemnité pour charges de famille est versée rétroactivement pendant deux ans au maximum. Concernant l'indemnité pour conjoint à charge, les membres du personnel doivent déclarer la situation d'emploi et les revenus annuels du conjoint. L'Auditeur externe a constaté que pour l'un des membres du personnel retenu dans l'échantillon examiné, le PAM avait versé une indemnité pour enfants à charge de manière rétroactive pendant quatre ans. Il a également relevé qu'un membre du personnel recevait une indemnité pour conjoint à charge depuis octobre 2019 alors que d'après les informations recueillies disponibles en accès libre la personne en question occupait un emploi depuis cette date. Le membre du personnel avait déclaré que son conjoint était sans emploi. Le PAM a indiqué qu'il s'en remettait uniquement aux déclarations faites par les membres de son personnel.

129. L'Auditeur externe estime que chaque prestation ou avantage sert un objectif précis. L'élément famille non autorisée, par exemple, vise à donner une compensation pour le temps passé hors du foyer familial sur un lieu d'affectation. Par conséquent, l'indemnité ou la prime doit être versée lorsque l'intéressé est exposé à la situation considérée. De l'avis de l'Auditeur externe, le versement de l'élément famille non autorisée pendant 23 mois à un membre du personnel travaillant sur un lieu d'affectation où les familles peuvent être présentes est contraire aux objectifs visés par la prestation et non conforme au manuel des ressources humaines. L'Auditeur externe considère que les prestations doivent être accordées et versées uniquement lorsque tous les critères d'octroi sont remplis. Le respect des critères doit être vérifié au moyen de données probantes adéquates et documenté de manière systématique.

130. S'agissant des prestations dépendant du lieu d'affectation tels que la prime de danger, l'indication systématique du nombre de jours de présence est primordiale pour calculer l'indemnité mensuelle. L'Auditeur externe estime que le calcul de la prime de danger mensuelle devrait suivre une procédure harmonisée et être fondée sur un modèle type dans tous les bureaux de pays. La coexistence de modèles différents nécessitant des calculs manuels fait courir le risque d'erreurs de calcul.

131. L'Auditeur externe considère également que le PAM ne devrait pas se fier uniquement aux informations déclaratives, mais envisager les moyens de recouper les informations fournies, en consultant, par exemple, les documents officiels en accès libre. Par ailleurs, le PAM pourrait recueillir des données sur les pays pour valider ou contester la déclaration d'un membre du personnel concernant les allocations publiques perçues. Le PAM devrait réexaminer la façon dont il peut vérifier les données communiquées par les membres du personnel lors de leur déclaration annuelle.

132. Le PAM a indiqué qu'exiger chaque année de toutes les personnes concernées qu'elles fournissent des pièces justificatives pour tous les aspects de leur déclaration risque de ne pas être réalisable compte tenu du volume de travail que cela représenterait et de la mise en œuvre pratique d'une telle démarche. Il doutait que les informations recueillies sur les allocations publiques perçues puissent être appliquées et soient adaptées à chaque cas précis. L'Auditeur externe estime que la collecte de données sur les allocations publiques peut être utile pour obtenir des éléments de référence à utiliser lors de la vérification des déclarations annuelles communiquées par les membres du personnel.

133. L'Auditeur externe est par ailleurs d'avis que le PAM devrait revoir la façon dont il contrôle en interne les prestations accordées. Le PAM pourrait éviter les trop-versés en effectuant une analyse et un suivi centralisés des données relatives aux prestations, au moyen de rapports automatisés par exemple. Concernant les prestations relevant de l'administration décentralisée et portant sur des volumes annuels importants comme la prime de danger, il est particulièrement conseillé de procéder à un contrôle interne pour vérifier que les calculs et les décaissements sont corrects.

134. L'Auditeur externe recommande au PAM d'améliorer l'automatisation, la certification, le calcul et le suivi des primes de danger dans les bureaux de pays pour s'assurer qu'elles sont calculées correctement et versées uniquement pour la période applicable.

135. Le PAM a accepté la recommandation. Il a appelé l'attention sur le fait qu'il mettait actuellement en place la plateforme Workday, laquelle visait notamment à instituer dans l'ensemble des bureaux de pays une procédure normalisée et entièrement vérifiable pour les primes de danger, qui s'appliquera à toutes les catégories d'employés remplissant les conditions requises. La mise en service de cette plateforme est en cours.

136. L'Auditeur externe recommande au PAM de formuler des exigences documentaires plus strictes et de mettre en place des contrôles à intervalles réguliers pour vérifier le bien-fondé des prestations versées.

137. Le PAM a approuvé la recommandation.

7. Transferts de type monétaire

a. Contexte

138. En 2022, le PAM a effectué des transferts de type monétaire s'élevant au total à 3,3 milliards de dollars en faveur des bénéficiaires, contre 2,3 milliards de dollars en 2021. Cette progression de 1,0 milliard de dollars tient à la forte augmentation des distributions réalisées en Ukraine (382,9 millions de dollars), en Afghanistan (322,4 millions de dollars) et en Somalie (271,0 millions de dollars). En Somalie, les transferts de type monétaire étaient déjà importants en 2021 (202,9 millions de dollars), et le nombre de bénéficiaires a doublé en 2022 selon le PAM. En Afghanistan, les opérations ont repris leur progression en 2022 après avoir été freinées en 2021 par le retrait des troupes internationales. En Ukraine, aucun transfert de type monétaire n'avait été réalisé avant 2022. Le Bureau du PAM au Yémen a enregistré le plus net recul des transferts de type monétaire (161,0 millions de dollars en 2022 contre 364,2 millions de dollars en 2021). D'après le PAM, cette baisse s'explique par des déficits de financement et des contraintes liées aux opérations.

139. Les transferts de type monétaire comprennent l'assistance distribuée sous la forme de billets de banque, d'argent électronique et au moyen de cartes de débit ou de bons-valeur. Ils ne peuvent être utilisés que dans les pays où les marchés et le secteur financier fonctionnent. Le tableau I.10 présente le montant des transferts de type monétaire en 2022 par région.

Tableau I.10

Transferts de type monétaire par région en 2022 et 2021

(en millions de dollars des États-Unis)

Région	2022	2021
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 152,6	938,8
Afrique de l'Est	761,1	440,1
Asie et Pacifique	608,4	249,2
Afrique de l'Ouest	421,5	274,2
Afrique australe	170,6	229,6
Amérique latine et Caraïbes	183,8	191,8
Total des transferts de type monétaire, toutes régions confondues	3 298,0	2 323,7

Source: progiciel de gestion intégré du PAM (WINGS).

b. Procédure de rapprochement des transferts de type monétaire

140. Le Cadre directeur du PAM visant à donner des assurances concernant les transferts de type monétaire définit les normes et les mesures de contrôle que les bureaux de pays doivent utiliser pour cette modalité d'assistance. L'un des principaux contrôles effectués par le PAM dans ce domaine est le "rapprochement des transferts". L'objectif de l'opération est de vérifier si les bénéficiaires ciblés reçoivent les aides prévues à chaque cycle de paiement. Il s'agit de comparer les instructions de paiement (listes de paiement aux bénéficiaires) aux transferts effectifs (rapports sur les transferts aux bénéficiaires).

141. Le rapprochement des transferts peut être subdivisé en un rapprochement de premier niveau et un rapprochement de deuxième niveau. Le rapprochement de premier niveau vise à vérifier que les bons papier échangés ou les transactions numériques sont uniques, légitimes et autorisés et à rapprocher les différentes aides ainsi que le montant total des aides transférées aux bénéficiaires avec les aides perçues ou non perçues par ces derniers, pour chaque cycle de paiement et de manière cumulée. Le PAM effectue le rapprochement de premier niveau lorsqu'il transfère les aides au moyen de ses propres plateformes ou de bons papier. S'il transfère les aides par l'intermédiaire de prestataires de services extérieurs ou de partenaires, le rapprochement de premier niveau est réalisé par ces acteurs. Le rapprochement de deuxième niveau vise à contrôler l'exactitude du rapprochement de premier niveau lorsque celui-ci est réalisé par des acteurs extérieurs, et à vérifier la distribution des aides, les frais facturés et les montants restitués.

142. L'Auditeur externe a examiné le rapprochement des transferts de type monétaire pour un échantillon de 19 bureaux de pays en s'intéressant en particulier aux procédures suivies. L'échantillon représentait des transferts s'élevant au total à 40,2 millions de dollars.

143. L'Auditeur externe a constaté que les documents relatifs au rapprochement n'étaient pas normalisés. Douze des 19 bureaux de pays retenus dans l'échantillon n'ont pas communiqué de documents complets relatifs au rapprochement de deuxième niveau. Quatre de ces 12 bureaux de pays avaient fait réaliser le rapprochement de premier niveau par un prestataire de services extérieur ou un partenaire, et huit par le PAM. Dans les 12 cas, la documentation relative au rapprochement de premier niveau se limitait au montant total des transferts effectués. Elle ne comprenait pas d'informations sur le rapprochement des différentes opérations de transfert ni de vérifications pour déceler d'éventuelles anomalies. Dans de nombreux cas, les documents ne comportaient aucun renvoi vers les listes de paiement ni vers les rapports sur les transferts aux bénéficiaires.

144. Le PAM considère que le rapprochement est un contrôle essentiel pour les programmes utilisant des transferts de type monétaire. L'Auditeur externe est d'accord sur ce point et estime qu'il devrait être obligatoire d'établir des documents normalisés pour s'assurer que les rapprochements comprennent tous les éléments pertinents. Il est par ailleurs d'avis qu'il est nécessaire de procéder à des examens et à des approbations officiels des rapprochements.

145. Il comprend que le degré de complexité de la collecte de données varie en fonction de la modalité, du contexte et du logiciel utilisé par les bureaux de pays. Néanmoins, les données communiquées au prestataire de services financiers ou au détaillant ainsi que les données transmises en retour au PAM sont la plupart du temps identiques. L'Auditeur externe estime donc que le rapprochement des transferts devrait être davantage normalisé et rationalisé au PAM. Cela faciliterait également le contrôle effectué par le Siège et l'approbation par la direction dans les bureaux de pays.

146. L'Auditeur externe recommande au PAM de faire l'inventaire des bonnes pratiques et de trouver des exemples en matière de rapprochement des transferts de type monétaire, puis de les communiquer aux bureaux de pays de façon à assurer une gestion des données et une documentation harmonisées des opérations de rapprochement.

147. Le PAM a accepté la recommandation.

c. Mise en service d'outils techniques de rapprochement

148. La Division des transferts de type monétaire au Siège a proposé un "menu systèmes" en ligne dans lequel les bureaux de pays pourraient obtenir une assistance et choisir des outils numériques en fonction de leurs besoins respectifs. Ce menu comprenait également des outils numériques destinés au rapprochement des transferts. D'après le PAM, la Division avait élaboré différents rapports et tableaux de bord de rapprochement à destination de 10 bureaux de pays, permis à quatre autres bureaux de pays d'élaborer leurs propres rapports et tableaux de bord et mis au point des contrôles automatisés visant à donner des assurances dans 25 bureaux de pays. Les contrôles automatisés visant à donner des assurances comprenaient des vérifications qui avaient pour but de déceler les anomalies et les doublons. La Division a également élaboré un tableau de bord standard de rapprochement destiné aux transferts de type monétaire en collaboration avec un prestataire de services financiers auquel il est régulièrement fait appel.

149. L'un des bureaux de pays examinés par l'Auditeur externe a mis au point un tableau de bord de rapprochement des transferts avec l'appui de la Division. Le tableau de bord présentait une vue d'ensemble des transferts par modalité et par district et une vue d'ensemble des échanges de bons, permettait de repérer les écarts entre la liste de paiement et le rapport sur les transferts aux bénéficiaires, et mettait en évidence les ménages en double par modalité et par district.

150. L'Auditeur externe estime que ce tableau de bord est un exemple de meilleure pratique en matière de rapprochement des transferts. La transposition à plus grande échelle de solutions de ce type, dans le menu systèmes par exemple, aiderait, en complément des exigences standard mentionnées plus haut, à faire en sorte que les rapprochements des transferts soient exhaustifs et transparents. Cela réduirait aussi la charge de travail des bureaux de pays.

151. L'Auditeur externe recommande au PAM de poursuivre la mise en service et l'amélioration des solutions techniques standard communes destinées au rapprochement des transferts de type monétaire au niveau des bureaux de pays.

152. Le PAM a accepté la recommandation et indiqué que le développement de solutions d'analytique des données était considéré comme un travail sur le long terme pour améliorer les opérations de rapprochement des transferts à l'échelle mondiale.

d. Contrôle des rapprochements

153. En 2022, le PAM a mis en service des rapports d'assurance trimestriels sur les transferts de type monétaire. À cette fin, les bureaux de pays et les bureaux régionaux ont mené une autoévaluation portant sur 10 contrôles essentiels au sein de leur programme. L'un de ces contrôles consistait à réaliser un rapprochement des transferts à chaque cycle de paiement.

154. Le PAM a récapitulé dans des tableaux de bord l'évaluation que les bureaux de pays et les bureaux régionaux ont consacrée à l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces contrôles prioritaires. L'Auditeur externe a observé que l'exactitude de l'autoévaluation menée par les bureaux de pays n'était pas vérifiée par le Siège.

155. L'Auditeur externe considère que les rapports d'assurance sur les transferts de type monétaire sont un bon moyen d'obtenir une vue d'ensemble de l'application des contrôles essentiels. Il estime également que les autoévaluations menées par les bureaux de pays devraient reposer sur des normes de qualité et des critères généraux similaires. Pour que les normes de qualité soient respectées, il est en outre d'avis que compte tenu des constatations mentionnées ci-dessus, les bureaux régionaux ou le Siège devraient contrôler les rapports d'assurance.

156. L'Auditeur externe recommande au PAM de renforcer les activités de contrôle relatives aux transferts de type monétaire de façon à harmoniser à l'échelle institutionnelle les rapprochements portant sur ces transferts.

157. Le PAM a accepté la recommandation et indiqué qu'au vu de sa structure organisationnelle, les bureaux régionaux étaient les mieux placés pour assurer le suivi des activités de contrôle.

e. Bons-produits

158. Les transferts de type monétaire englobent différentes modalités de distribution. Les transferts monétaires désignent la fourniture sous forme d'argent (espèces ou monnaie électronique) d'une assistance non assortie de restrictions. Les bénéficiaires peuvent les utiliser pour acheter sur le marché local ce dont ils ont le plus besoin. Les bons se répartissent en bons-valeur et en bons-produits et sont transférés sous la forme de bons papier, de jetons ou de bons électroniques. Les bons-valeur peuvent être échangés contre un choix d'articles alimentaires précis d'une valeur équivalente à celle mentionnée sur les bons. Les bons-produits peuvent être échangés contre une quantité fixe des produits indiqués. Le PAM a enregistré les transferts de type monétaire dans les comptes suivants, présentés dans le tableau I.11.

Tableau I.11

Transferts de type monétaire par compte général en 2022 et 2021 (en millions de dollars des États-Unis)

<i>Compte</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Transferts monétaires	2 148,3	1 322,9
Transferts de bons-valeur	928,2	762,8
Transferts de bons-produits	217,7	235,1
Transferts monétaires au profit des gouvernements des pays hôtes	0,9	1,6
Transferts de bons-valeur permettant d'accéder à des services	0,7	2,2
Pertes liées aux transferts de type monétaire	0,1	0,4
Charges comptabilisées d'avance	2,1	(1,3)
Total des charges liées aux transferts de type monétaire	3 298,0	2 323,7

Source: progiciel de gestion intégré du PAM (WINGS).

159. Dans les états financiers du PAM, les charges relatives aux transferts de bons-produits étaient indiquées sur une ligne distincte sous la rubrique des transferts de type monétaire. En 2022, les charges relatives aux transferts de bons-produits se sont élevées à 218 millions de dollars.

160. Conformément aux directives comptables du PAM relatives aux transferts de type monétaire, les bons-produits sont des bons qui sont échangés contre des quantités fixes de produits alimentaires précis, qui limitent donc le choix offert aux bénéficiaires. En vertu de la politique du PAM en matière de fourniture de repas par l'intermédiaire de transferts monétaires indirects, les transferts de bons-produits sont des transferts pour lesquels le PAM n'achète pas les produits alimentaires et les bénéficiaires ne peuvent pas choisir les aliments qu'ils reçoivent. Cela comprend les transferts monétaires indirects, c'est-à-dire les cas dans lesquels le PAM effectue un virement à un agent de transfert qui achète et prépare ensuite les repas à distribuer aux bénéficiaires, dans les écoles par exemple.

161. En avril 2022, le PAM a indiqué dans une directive interne que les bons-produits n'étaient pas considérés comme des transferts de type monétaire en raison du choix limité dont disposaient les bénéficiaires. Dans cette directive, le PAM précisait également que les bons-produits entraînaient des risques différents en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments qui faisaient qu'ils s'apparentaient davantage à une assistance en nature.

162. L'Auditeur externe a constaté que les charges liées aux opérations utilisant des bons-produits n'étaient pas toujours comptabilisées de la même façon. L'échantillon examiné par l'Auditeur comprenait un bureau de pays dans lequel ces opérations étaient classées dans la catégorie des transferts monétaires. Dans ce cas, le bureau de pays avait transféré des fonds au gouvernement, qui les avait ensuite remis à des écoles. Les écoles utilisaient les fonds pour acheter des produits alimentaires à des agriculteurs locaux.

163. L'Auditeur externe estime que la définition des bons-produits ainsi que la manière dont ces bons sont comptabilisés dans les états financiers prêterent à confusion. La structure distincte des bons-produits, et, par extension, des transferts monétaires indirects, et les risques différents qui leur sont associés (tels qu'exposés par le PAM) devraient être matérialisés dans la comptabilisation des transferts. L'Auditeur externe estime également que les instructions relatives aux opérations utilisant des bons-produits pourraient être améliorées.

164. L'Auditeur externe recommande au PAM de revoir la définition des bons-produits et de créer une catégorie comptable appropriée pour comptabiliser ce type d'activités de distribution.

165. Le PAM a accepté la recommandation et indiqué qu'il avait mis sur pied un groupe de travail sur les bons-produits en mars 2023.

8. Procédures comptables

a. Procédure de rattachement à l'exercice

166. Conformément au principe IPSAS de la comptabilité d'exercice, les opérations et les autres événements doivent être enregistrés dans les documents comptables et constatés dans les états financiers des périodes auxquelles ils se rapportent et non au moment où les encaissements ou les décaissements sont effectués. Le PAM devait donc enregistrer des charges à payer pour les biens et les services reçus au 31 décembre 2022 pour lesquels aucune feuille de saisie de services ou aucun bordereau de réception des marchandises n'était disponible ou n'avait été fourni(e).

167. Pour que le rattachement à l'exercice soit correct, le PAM a mis en place plusieurs mesures visant à déterminer les opérations nécessitant d'être enregistrées en tant que charges à payer en fin d'année. Pour l'essentiel, il a demandé aux bureaux de pays de dresser manuellement la liste de toutes les opérations concernées et de transmettre cette liste au bureau régional dont ils relevaient au plus tard le 19 janvier 2023. Les bureaux régionaux étaient chargés d'examiner ces listes et d'envoyer un formulaire récapitulatif au Siège au plus tard le 24 janvier 2023.

168. En outre, la Sous-Division de la comptabilité générale était chargée d'enregistrer toutes les charges à payer communiquées par les bureaux régionaux et d'examiner les dépenses comptabilisées en 2023 afin de retrouver d'autres opérations se rapportant à 2022 le cas échéant. La Sous-Division a procédé en examinant les documents qui se rapportaient à 2022 mais qui avaient été enregistrés en 2023 ainsi que d'autres indications permettant de déterminer les opérations concernées, telles que les libellés d'écritures dans WINGS. La période considérée à cette fin se terminait le 29 janvier 2023, ce qui a conduit le PAM à comptabiliser des écritures pour un montant de 86,3 millions de dollars. Le PAM a confirmé qu'en dehors de ces mouvements, aucune écriture de régularisation n'avait été enregistrée pour des opérations postérieures au 29 janvier 2023.

169. L'Auditeur externe a examiné les activités que le PAM avait menées pour retrouver les opérations à régulariser. Concernant les formulaires récapitulatifs transmis par les bureaux régionaux, il a noté que 65 des 83 bureaux de pays avaient fourni une liste de charges à payer, ce qui signifie que 18 bureaux de pays, soit 21,7 pour cent des activités menées par le PAM, considéraient qu'un rattachement à l'exercice n'était pas nécessaire. L'Auditeur externe a également noté que le nombre d'opérations communiqué variait considérablement selon les bureaux de pays dotés de budgets comparables.

170. L'Auditeur externe a constaté que l'examen réalisé par la Sous-Division de la comptabilité générale avait mis en évidence plusieurs opérations à régulariser en plus de celles communiquées par les bureaux de pays. Un bureau de pays avait, par exemple, transmis une liste d'opérations pour un montant total de 2,1 millions de dollars. La Sous-Division avait pour sa part trouvé des opérations à régulariser s'élevant à 12,5 millions de dollars pour ce même bureau.

171. L'Auditeur externe a mené une analyse des écritures enregistrées après le 29 janvier 2023, date marquant la fin de la période prise en compte par le PAM dans le cadre du rattachement à l'exercice, et retrouvé des transactions d'une valeur de 20 millions de dollars qui semblaient se rapporter à l'exercice 2022. La Sous-Division de la comptabilité générale du PAM a confirmé la plupart des erreurs décelées par l'Auditeur externe, à la suite de quoi le PAM a dû comptabiliser des charges à payer supplémentaires s'élevant à 17,4 millions de dollars dans les états financiers de 2022.

172. Par ailleurs, lors de sa vérification des fournisseurs, l'Auditeur externe a trouvé trois cas supplémentaires dans lesquels des biens et des services d'une valeur de 1,7 million de dollars au total avaient été reçus au 31 décembre 2022 mais n'étaient pas enregistrés ni comptabilisés en charges à payer dans les états financiers de 2022. La Sous-Division de la comptabilité générale n'avait pas été en mesure de repérer ces opérations au cours de son examen. En effet, les documents y afférents dataient de 2023, mais les libellés d'écritures dans WINGS ne faisaient aucune référence à 2022. Le PAM avait comptabilisé ces opérations par erreur en 2023. Les erreurs concernaient des opérations enregistrées par des bureaux de pays et par le Siège.

173. L'Auditeur externe estime que le fait que des bureaux de pays dotés d'un budget important ne communiquent pas d'opérations à rattacher à l'exercice en fin d'année pourrait être le signe que ces bureaux ne connaissent pas bien la procédure. Il est en outre d'avis que les écarts relevés entre l'examen effectué par la Sous-Division de la comptabilité générale et les listes de charges à payer transmises par les bureaux de pays montrent que ces derniers ne suivent pas la procédure de manière suffisamment rigoureuse. Cette observation est corroborée par les écarts non négligeables constatés entre bureaux de pays dotés de budgets comparables. Par ailleurs, le montant élevé et le grand nombre d'opérations non rattachées à l'exercice retrouvés par l'Auditeur externe ont également fait apparaître que les unités du Siège ne communiquaient pas toutes les opérations à comptabiliser au passif par régularisation. De l'avis de l'Auditeur externe, le PAM devrait davantage sensibiliser les bureaux de pays et les unités du Siège aux éléments à régulariser en fin d'année. Cette sensibilisation pourrait, par exemple, passer par des formations sur le lieu de travail.

174. L'Auditeur externe comprend que les contraintes liées aux délais d'établissement des états financiers limitent la période prise en compte dans le cadre du rattachement à l'exercice. Il considère donc que le PAM devrait atténuer le risque de la non-comptabilisation de passifs en créant une écriture de régularisation systématique. Sur la base d'expériences passées, le PAM devrait réaliser une estimation la plus juste possible des charges à payer supplémentaires de façon à créer une écriture de régularisation plus précise en fin d'année. L'Auditeur externe estime qu'une analyse des cinq années précédentes à la lumière des tendances observées en fin d'exercice offrirait des données suffisantes pour établir cette estimation.

175. L'Auditeur externe recommande au PAM d'analyser les montants des biens et des services reçus mais non comptabilisés à la date de clôture des comptes, et d'utiliser les résultats de cette analyse afin de créer une écriture de régularisation systématique pour les passifs non enregistrés. L'analyse devrait s'appuyer sur les tendances observées au cours des cinq années précédentes avant les dates de clôture des comptes.

176. Le PAM a accepté la recommandation. Il a indiqué qu'il mènerait une analyse portant sur la période la plus récente et qu'en fonction des résultats, il déterminerait s'il est nécessaire d'améliorer la procédure de rattachement à l'exercice et d'ajouter une écriture de régularisation systématique pour les biens et les services.

177. L'Auditeur externe recommande au PAM de sensibiliser davantage les unités du Siège et les bureaux de pays de façon à obtenir de la part de ces derniers des formulaires plus précis et plus complets en vue du rattachement à l'exercice en fin d'année.

178. Le PAM a accepté la recommandation. Il a indiqué que des activités étaient menées pour renforcer et réactualiser les connaissances des personnes concernées sur la comptabilité d'exercice et les dates limites de communication des rapports, et ajouté qu'il fournirait des instructions supplémentaires sur ces sujets en 2023.

b. Correction de la comptabilisation de charges aux fins de l'établissement des rapports aux donateurs

179. Dans son rapport sur la gestion des carburants, l'Auditeur externe a fait état d'une erreur de comptabilisation de charges aux fins de l'établissement des rapports aux donateurs, qui ne concernait pas l'exercice financier en cours. Le PAM a corrigé la comptabilisation de charges de 2021 d'un montant de 3,2 millions de dollars et reclassé les charges relatives aux carburants destinés aux installations dans la rubrique des carburants pour véhicules dans les états financiers de 2022 aux fins de l'établissement des rapports aux donateurs. L'écriture n'a eu aucune incidence sur l'excédent, mais constitue un manquement aux principes comptables généralement reconnus dans la mesure où les opérations ont été enregistrées dans les états financiers d'un exercice financier auquel elles ne se rapportaient pas. Compte tenu du contexte financier dans lequel s'inscrit cette constatation et étant donné que les trois rapports de l'Auditeur externe forment ensemble le résultat de l'audit, la constatation est également mentionnée dans le document publié sous la cote WFP/EB.A/2023/6-G/1, accompagnée d'une recommandation.

c. Analyse du classement par antériorité des postes de dettes non soldés

180. En octobre 2022, l'Auditeur externe a effectué une analyse du classement par antériorité des postes de dettes non soldés. Il s'est intéressé en particulier aux deux comptes généraux les plus pertinents relatifs à des créances s'élevant à 143,4 millions de dollars. Sur ce montant, 16,5 millions de dollars, soit 11,5 pour cent, étaient non soldés au 30 juin 2022 et non encore rapprochés en septembre 2022. Au total, 176 opérations non rapprochées se rapportaient aux exercices 2006 à 2020. Le PAM a informé l'Auditeur externe qu'au 31 décembre 2022, ce nombre avait été ramené à 111.

181. De l'avis de l'Auditeur externe, le grand nombre de postes de dettes non soldés non rapprochés lors des exercices 2006 à 2020 est le signe que le suivi et le rapprochement sont insuffisants. Les dettes non soldées doivent être matérialisées correctement dans les états financiers. Si les informations relatives à ces dettes sont obsolètes ou incorrectes, la comparabilité d'une année sur l'autre et avec d'autres entités, qui est exigée par les normes IPSAS, n'est plus possible.

182. L'Auditeur externe estime que le PAM devrait examiner les comptes provisoires en étroite collaboration avec les bureaux de pays concernés.

183. L'Auditeur externe recommande au PAM de fixer des dates limites pour analyser les comptes provisoires contenant des postes non soldés et de demander aux bureaux de pays de rapprocher ces postes en temps voulu.

184. Le PAM a accepté la recommandation et indiqué que des procédures de suivi, d'analyse et de traitement des postes non soldés non réglés (y compris les postes de dettes) étaient généralement déjà en place, mais il a admis qu'il était nécessaire de poursuivre les efforts pour limiter le nombre de postes non soldés.

d. Recouvrement des coûts

185. Le PAM fournit aux organismes et institutions des Nations Unies des biens tels que du carburant ainsi que des prestations tels que des services de transport aérien, d'appui logistique ou d'approvisionnement. Il entend recouvrer le coût de ces biens et de ces services auprès des entités destinataires sur la base du recouvrement intégral des coûts. En 2022, le PAM a comptabilisé 220,7 millions de dollars sous la rubrique "Autres produits" au titre du recouvrement des coûts.

186. Ces opérations sont définies comme étant des opérations avec contrepartie directe dans les normes IPSAS, et les produits correspondants doivent être enregistrés au prorata du degré d'avancement à la date de clôture des comptes.

187. L'Auditeur externe a relevé plusieurs cas dans lesquels des "autres produits" avaient été comptabilisés en 2022 pour des services que le PAM avait assurés lors d'exercices précédents. L'Auditeur externe a demandé la raison de ce décalage. S'agissant de l'opération dont le montant était le plus élevé, soit 1,3 million de dollars, le bureau de pays concerné a répondu que le coût des services assurés en 2020 et 2021 avait été comptabilisé et recouvré en 2022 car ces services avaient été oubliés dans un premier temps.

188. L'Auditeur externe estime que les bureaux de pays doivent recouvrer les coûts et comptabiliser des "autres produits" pour les biens et les services en question dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ces biens et ces services ont été fournis. En outre, il note que la comptabilisation tardive est due à une négligence. Il craint que la procédure en place ne compromette l'exhaustivité du recouvrement des coûts et de la comptabilisation des produits. Les bureaux de pays doivent être conscients qu'il est nécessaire de recouvrer les coûts en temps voulu. Le PAM devrait donc sensibiliser davantage ces bureaux et mettre en place une procédure visant à garantir l'exhaustivité de la comptabilisation des produits et à atténuer le risque de non-enregistrement de produits provenant des biens et des services fournis.

189. L'Auditeur externe recommande au PAM de sensibiliser les bureaux de pays à la nécessité de recouvrer les coûts en temps voulu, et de mettre en place une procédure permettant de vérifier à intervalles réguliers l'exhaustivité du recouvrement des coûts et de la comptabilisation des produits.

190. Le PAM a accepté la recommandation et indiqué qu'il allait envisager des mesures pratiques supplémentaires pour vérifier à intervalles réguliers l'exhaustivité de la comptabilisation des produits relatifs aux services qu'il assure.

e. Élimination des opérations internes

191. Dans le livre IPSAS créé dans WINGS, le PAM a enregistré des opérations internes entre bureaux, fonds et entités à des fins principalement de gestion budgétaire et de gestion des fonds. L'élimination une fois par trimestre de ces opérations internes était obligatoire pour les exclure des comptes financiers IPSAS. Au 31 décembre 2022, des éliminations d'un montant de 1,5 milliard de dollars ont été effectuées en rapport avec le Mécanisme de gestion globale des vivres et de 0,3 milliard de dollars en rapport avec d'autres services internes.

192. Le PAM avait créé des comptes spécifiques pour l'enregistrement des opérations internes de WINGS. L'Auditeur externe a toutefois été informé que les opérations internes n'ont pas toutes été enregistrées dans ces comptes. Des entités, des fonds et des bureaux de pays auraient parfois utilisé d'autres comptes. En outre, certaines opérations externes ont aussi été enregistrées dans les comptes en question. Par conséquent, le PAM n'a pas pu se servir du solde récapitulatif des comptes destinés aux opérations internes pour déterminer les éliminations à réaliser chaque trimestre. La Sous-Division de la comptabilité générale a dû analyser les mouvements enregistrés sur ces comptes pour déterminer les éliminations à effectuer. L'analyse a été menée dans des feuilles de calcul Excel séparément pour les opérations relatives au Mécanisme de gestion globale des vivres et celles concernant les autres services.

193. Le PAM a attiré l'attention de l'Auditeur externe sur le fait que l'analyse conduite par la Sous-Division de la comptabilité générale avait couvert la majorité des opérations internes. Il a toutefois également confirmé que l'analyse risquait de ne pas être exhaustive en raison de la nature manuelle de la procédure d'élimination.

194. Compte tenu du volume et du caractère récurrent des éliminations, l'Auditeur externe est d'avis que le PAM aurait intérêt à automatiser la procédure. Il estime que les éliminations effectuées manuellement tous les trimestres risquent de se solder par des ajustements incomplets, voire des erreurs, et prennent beaucoup de temps. L'automatisation de la procédure contribuerait à l'exhaustivité des ajustements, limiterait le risque d'erreurs et réduirait le temps nécessaire aux éliminations.

195. L'Auditeur externe recommande au PAM d'automatiser la procédure d'élimination des opérations internes pour garantir l'exhaustivité des ajustements à apporter, réduire le risque d'erreurs manuelles et accélérer le processus.

196. Le PAM a accepté la recommandation. Il a indiqué que l'automatisation des éliminations avait été inscrite sur la liste des projets d'automatisation prioritaires pour 2023 et que les travaux visant à définir des exigences opérationnelles détaillées avaient commencé.

f. Bonne utilisation des domaines d'activité

197. L'Auditeur externe a envoyé un questionnaire à 10 bureaux de pays (dont le Siège) pour obtenir des informations sur les opérations d'achat de carburants, la consommation de carburants et le traitement comptable de ces questions. Il a constaté qu'un bureau de pays enregistrait les charges de carburants dans le domaine d'activité du Siège dans WINGS. Le PAM a indiqué que ce bureau utilisait un compte spécial intitulé "Special Account for Logistics Services" (SLHC, Compte spécial relatif aux services logistiques) pour enregistrer les charges de carburants. Les dépenses de carburants étaient gérées par le Siège par l'intermédiaire du compte SLHC, et donc imputées sur le domaine d'activité du Siège. Sur la base d'un paramètre défini par défaut dans WINGS, le domaine d'activité du Siège était toujours appliqué lorsqu'un bureau de pays utilisait le compte SLHC. De ce fait, le PAM enregistrait les charges de carburants des bureaux de pays sous le domaine d'activité du Siège (ITHQ).

198. L'Auditeur externe sait qu'en cas d'utilisation de comptes spéciaux, un domaine d'activité est sélectionné automatiquement dans WINGS. Il en résulte que les charges sont inscrites sous un domaine d'activité qui n'a pas engagé les dépenses en question dans les faits. Les utilisateurs des comptes ont l'impression que les dépenses de carburants ont été engagées au Siège, alors qu'elles l'ont été dans les bureaux de pays. L'Auditeur externe estime que cette configuration peut entraîner des erreurs d'interprétation et d'évaluation. Il est d'avis que le PAM devrait s'assurer que les domaines d'activité sont utilisés à bon escient et désignent les opérations ainsi que les destinataires des biens et des services concernés, à savoir les bureaux de pays qui ont engagé les dépenses.

199. L'Auditeur externe considère que le domaine d'activité est un élément déterminant pour répertorier les charges et les actifs, tandis que les comptes spéciaux donnent des informations sur les budgets et les sources de financement. Les deux domaines que sont le budget ou le financement d'un côté et les charges financières au sens des normes IPSAS de l'autre devraient être clairement séparés, au moyen de deux livres distincts, l'un pour le budget et l'autre pour IPSAS, par exemple.

200. L'Auditeur externe recommande au PAM de s'assurer de la bonne utilisation des domaines d'activité, en particulier dans les cas où il utilise des comptes spéciaux pour financer des activités conformément à l'article 5.1 du Règlement financier.

201. Le PAM n'a pas accepté la recommandation et indiqué que les domaines d'activité utilisés comme éléments d'information dans WINGS découlent d'informations relatives aux sources de financement et correspondent à un certain niveau d'unités organisationnelles. S'agissant des sources de financement qui sont gérées au Siège, les comptes spéciaux par exemple, le domaine d'activité utilisé est ITHQ. Le PAM considère que ces informations sont utiles.

202. L'Auditeur externe maintient sa recommandation. À chaque unité opérationnelle du PAM (bureaux de pays, bureaux régionaux, Siège) correspond un domaine d'activité. Le domaine d'activité fait partie de l'enregistrement des opérations financières dans les comptes généraux pour déterminer les unités qui ont engagé les dépenses. L'Auditeur externe estime que les charges comptabilisées dans le livre IPSAS devraient être reliées à l'unité ayant engagé les dépenses, indépendamment de la source de financement. Cette méthode garantit une attribution précise des opérations commerciales et permet un suivi et des analyses efficaces. Regrouper tous les comptes spéciaux gérés au Siège sous le domaine d'activité ITHQ prêle à confusion et ne contribue pas à donner une idée fidèle de la comptabilité financière.

g. Signataires autorisés pour les opérations bancaires

203. À la fin de 2022, le PAM utilisait 440 comptes bancaires au Siège et sur le terrain. Pour gérer les signataires autorisés, il tenait à jour une base de données Access. Le PAM informait les banques de l'ouverture et de la clôture des comptes ainsi que de l'ajout et de la suppression des signataires autorisés, et leur demandait d'accuser réception des informations mises à jour. Le PAM ne prévoyait pas d'examens périodiques pour vérifier si la base de données Access concordait avec les informations des banques sur les signataires autorisés.

204. L'Auditeur externe a demandé la liste et la confirmation des signataires autorisés pour 12 comptes utilisés au Siège du PAM et sur le terrain. La vérification a permis de constater que dans 6 cas sur 12, les signataires enregistrés par les banques ne correspondaient pas à ceux figurant dans la base de données du PAM au 31 décembre 2022. De façon générale, les banques indiquaient un nombre de signataires nettement différent de celui mentionné dans la base Access. L'une des banques a, par exemple, confirmé l'enregistrement de 28 signataires autorisés, alors que la base Access en répertoriait 16. De fait, 12 personnes avaient les droits de signature pour les comptes concernés, mais n'étaient pas incluses dans la base de données du PAM. Dans un autre cas, la liste en possession de la banque et celle enregistrée dans la base concordait en partie, mais chacune des deux listes comportait des noms qui ne figuraient pas dans l'autre.

205. L'utilisation à mauvais escient de la signature bancaire peut entraîner des pertes financières pour le PAM. L'Auditeur externe estime qu'il est primordial que les informations relatives aux signataires autorisés soient exactes pour atténuer ce risque. Il est d'avis que le PAM devrait s'assurer que les signataires sont correctement enregistrés à la banque et correspondent bien aux personnes autorisées mentionnées dans sa base de données Access.

206. L'Auditeur externe recommande au PAM de contrôler de manière plus rigoureuse les signataires autorisés pour les opérations bancaires au moment des changements de signatures, et de réaliser des vérifications ponctuelles à intervalles réguliers pour s'assurer que les signataires enregistrés à la banque correspondent bien aux personnes autorisées qui ont été désignées.

207. Le PAM a accepté la recommandation et indiqué que pour la majorité des banques à travers le monde, il ne serait peut-être pas possible d'obtenir une liste actualisée de signataires générée automatiquement en raison du manque de sophistication de leur système. Il a ajouté qu'il ferait de son mieux pour obtenir dans ces cas une liste générée automatiquement ou une lettre de confirmation comportant toutes les informations à jour requises sur les signataires. Le PAM a accepté d'intégrer dans son plan de travail des vérifications ponctuelles portant sur les signataires autorisés pour les opérations bancaires.

D. Informations communiquées par la direction

1. Pertes, versements à titre gracieux et comptabilisations en pertes

208. Dans la note 9 des états financiers, le PAM a déclaré des pertes de montants en espèces, de produits alimentaires et d'autres biens s'élevant au total à 27,8 millions de dollars. Les pertes communiquées comprenaient des pertes de produits alimentaires d'une valeur de 25,3 millions de dollars, des pertes sur contributions à recevoir d'un montant de 1,6 million de dollars, des pertes d'autres biens et de montants en espèces s'élevant à 0,8 million de dollars, ainsi que des pertes d'articles non alimentaires chiffrées à 0,1 million de dollars. Le PAM a également indiqué qu'il avait effectué des versements à titre gracieux d'une valeur de 0,5 million de dollars.

209. Le PAM a transmis à l'Auditeur externe un mémorandum de décision que le Directeur de la Division des finances avait adressé au Directeur exécutif le 31 mars 2023, soit après la clôture des comptes. Le Directeur exécutif a approuvé la recommandation du Directeur de la Division des finances préconisant de comptabiliser ces sommes en pertes et d'accorder des versements à titre gracieux à cette date.

210. Étant donné que l'Auditeur externe avait précédemment formulé des observations dans ses rapports sur les états financiers portant sur les exercices 2016 à 2021, la comptabilisation en pertes des produits alimentaires n'avait pas fait l'objet d'une analyse détaillée systématique communiquée au Directeur exécutif avant la comptabilisation en pertes. À l'article 12.4 du Règlement financier, il est indiqué que "[l]e directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs [...]". L'Auditeur externe estime que la comptabilisation en pertes de produits alimentaires ne doit être effectuée qu'après avoir été dûment autorisée par le Directeur exécutif.

211. La même règle s'applique aux versements à titre gracieux. Conformément à l'article 12.3 du Règlement financier du PAM, "[l]e Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM". L'Auditeur externe estime que les versements à titre gracieux devraient être approuvés au cas par cas par le Directeur exécutif, et consignés dans des mémorandums d'approbation avant le paiement et le passage des écritures.

212. Plusieurs documents communiqués par le PAM n'avaient pas été approuvés par le Directeur exécutif, concernaient des années précédentes, avaient été approuvés au cours d'années précédentes et ne concordaient pas avec les montants indiqués dans la note 9 des états financiers. L'Auditeur externe ne formule donc aucune assurance au sujet de ces montants.

2. Cas de fraude avérée ou présumée

213. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, l'Auditeur externe planifie ses vérifications des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives (y compris celles qui résultent de la fraude). On ne peut cependant pas compter sur les vérifications effectuées par l'Auditeur externe pour relever toutes les erreurs ou irrégularités. C'est à la direction qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

214. Au cours de l'audit, l'Auditeur externe a posé des questions à la direction sur la manière dont celle-ci s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou qui a été porté à son attention. L'Auditeur externe a demandé également à la direction si elle avait connaissance de cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives, y compris de demandes d'information formulées dans le cadre de l'audit interne.

215. En 2022, le PAM a déclaré 186 cas de fraude pour un montant de 16,1 millions de dollars (0,1 million de dollars en 2021). Sur ce montant, 9,1 millions de dollars ont été recouvrés (0,02 million de dollars en 2021). Les fraudes concernaient principalement des vols et des détournements de fonds par des tiers (13,9 millions de dollars) ainsi que des pratiques frauduleuses adoptées par des partenaires coopérants (1,2 million de dollars). Le PAM a en outre fait état de 53 cas de fraude présumée pour un montant de 9,8 millions de dollars (9,6 millions de dollars en 2021). Ces cas faisaient l'objet d'enquêtes en cours dans le cadre desquelles les montants pouvaient être estimés de manière raisonnable, et concernaient le plus souvent des pratiques frauduleuses adoptées par des partenaires coopérants et des personnes employées par le PAM.

E. Remerciements

216. L'Auditeur externe tient à remercier de leur coopération et de l'aide qu'ils ont apportée à ses collaborateurs le Directeur exécutif, les Directeurs exécutifs adjoints, le Directeur de la Division des finances et la Directrice adjointe chargée de l'information financière, ainsi que leur personnel.

(Signature) Kay Scheller

Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne (Bundesrechnungshof)

(Auditeur externe)

14 avril 2023

Section II

Déclaration du Directeur exécutif

Introduction

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration, pour approbation, les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM), établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. L'opinion de l'Auditeur externe sur les états financiers de 2022, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil, comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.

Contexte opérationnel

Cadre général de fonctionnement

2. Le Programme alimentaire mondial a été créé en 1961 par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé de l'aide alimentaire. Le PAM est placé sous l'autorité d'un Conseil d'administration composé de 36 membres qui est chargé de fournir un appui intergouvernemental, de donner des orientations et de superviser les activités du PAM. Ce dernier fournit une assistance dans 122 pays et territoires où les opérations qu'il mène sont supervisées par six bureaux régionaux. Il compte plus de 23 000 employés dans le monde entier, dont plus de 87 pour cent sont en poste dans les pays auxquels il porte assistance.
3. La stratégie du PAM est définie dans un plan stratégique qui est élaboré tous les quatre ans. Le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement mondial renouvelé en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, met les atouts et les capacités du PAM au service du combat mené par le système des Nations Unies pour aider les pays à subvenir aux besoins urgents des plus démunis et à atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Plus précisément, l'ambition exposée dans le Plan stratégique consiste à éradiquer l'insécurité alimentaire et la malnutrition (ODD 2 – Faim zéro) et à aider les acteurs nationaux et mondiaux à réaliser les ODD (ODD 17 – partenariats pour la réalisation des objectifs). Bien que la priorité soit donnée aux ODD 2 et 17, les causes de l'accentuation de l'insécurité alimentaire – des chocs qui s'ajoutent à des fléaux anciens, la persistance de facteurs de perturbation et l'aggravation des vulnérabilités structurelles – font toutefois ressortir la profonde interconnexion qui existe avec les autres ODD.
4. Les plans stratégiques de pays sont l'outil au moyen duquel la stratégie du PAM est contextualisée et mise en œuvre dans les pays, tandis que le Cadre de résultats institutionnels est l'instrument qui permet au PAM d'assurer le suivi de la performance s'agissant de la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés, et d'en rendre compte.

5. L'impératif consistant à faire face aux situations d'urgence, à sauver des vies et à préserver les moyens d'existence – grâce à une assistance directe ou au renforcement des capacités des pays – reste l'axe principal des opérations du PAM, d'autant que les besoins humanitaires persistent et se font toujours plus complexes. Parallèlement, le PAM continue d'aider les pays en renforçant la résilience pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et de transformer l'existence des individus et des communautés partout dans le monde: pour ce faire, il s'attache à améliorer les techniques agricoles, à renforcer les moyens d'existence locaux, à favoriser l'adaptation aux changements climatiques, à veiller à ce que les enfants disposent des nutriments dont ils ont besoin et à gérer des programmes d'alimentation scolaire qui aident les filles et les garçons à poursuivre leurs études et à se construire un avenir prometteur.
6. Les conflits, les chocs économiques, les phénomènes climatiques extrêmes et la flambée des prix des engrais sont autant de facteurs qui se conjuguent pour engendrer une crise alimentaire d'une ampleur sans précédent. Le PAM estime qu'en 2022, dans les pays où il mène des opérations, jusqu'à 349 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë ou risquaient fortement de basculer dans l'insécurité alimentaire, soit 200 millions de personnes de plus qu'avant la pandémie de maladie à coronavirus 2019, ce qui constitue une hausse vertigineuse. D'après les estimations, 50 millions de personnes étaient au bord de la famine [phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)/Cadre harmonisé ou équivalent] dans 45 pays, dont près de 900 000 se trouvaient déjà dans une situation catastrophique ou proche de la famine (phase 5 de l'IPC/Cadre harmonisé) dans certaines régions de l'Afghanistan, de l'Éthiopie, de la Somalie, du Soudan du Sud et du Yémen.
7. Les conflits sont la principale cause de la faim: 70 pour cent des personnes qui souffrent de la faim dans le monde vivent dans des zones en proie à la guerre et à la violence. Les répercussions du conflit en Ukraine fragilisent encore davantage de vastes régions du monde, favorisant l'apparition de nouvelles crises humanitaires. Globalement, 94 pour cent des bureaux de pays du PAM font état d'une accentuation des besoins alimentaires et nutritionnels du fait de la crise en Ukraine.
8. Cette situation qui règne dans le monde a accru la pression exercée sur le PAM, qui doit mobiliser des ressources pour répondre à des besoins opérationnels sans cesse plus importants. En 2022, compte tenu de la multiplication des demandes d'assistance adressées au PAM, le budget définitif du PAM est passé du montant initialement prévu de 13,7 milliards de dollars à 20,8 milliards de dollars, soit un accroissement de 52 pour cent. En 2022 toujours, les recettes provenant des contributions apportées au PAM ont atteint 14,1 milliards de dollars, ce qui représente une progression de 49 pour cent par rapport au niveau de 2021, soit 9,4 milliards de dollars. S'appuyant sur les financements record apportés par les donateurs, et en partenariat avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et plus d'un millier d'organisations non gouvernementales (ONG), le PAM est venu en aide à 160 millions de bénéficiaires directs auxquels il a fourni une assistance alimentaire d'une valeur de 3,9 milliards de dollars et des transferts de type monétaire à hauteur de 3,3 milliards de dollars. Bien que les interventions d'urgence aient continué à dominer en 2022 et que 69 pour cent des fonds aient servi à financer des interventions face aux crises, les activités du PAM en matière de nutrition, d'appui aux petits exploitants agricoles et de collaboration avec les gouvernements ainsi que son rôle de prestataire de services communs, entre autres, ont été d'une grande utilité.

Analyse financière

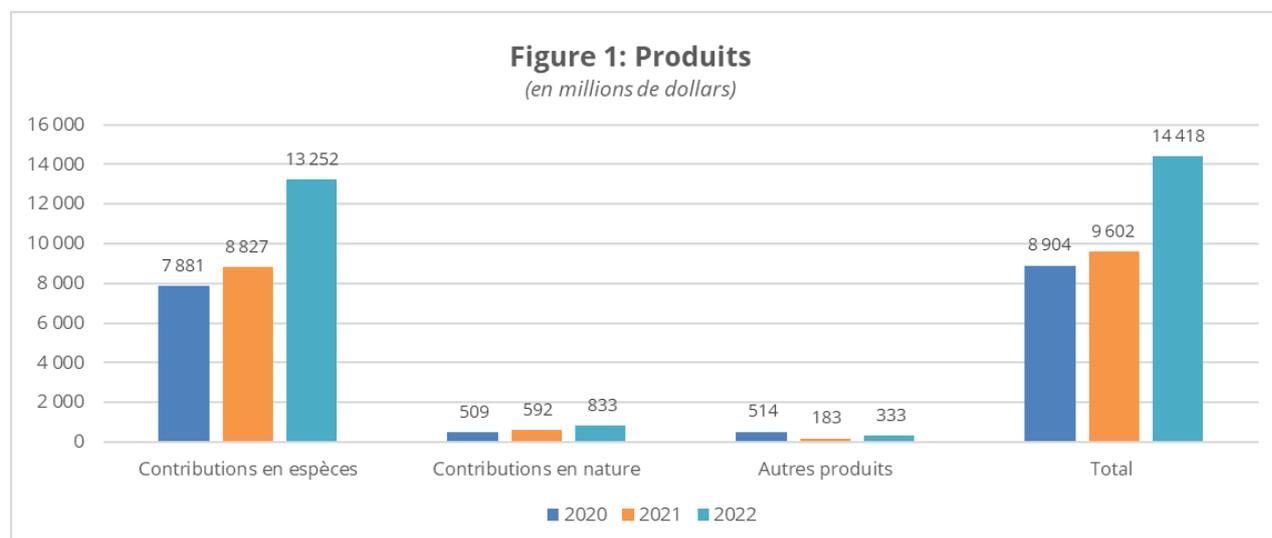
Résumé

9. La majeure partie des produits du PAM provient des contributions volontaires des donateurs. En 2022, en concertation avec l'Auditeur externe, le PAM a modifié sa méthode de comptabilisation des produits, compte tenu de l'évolution de la communauté des donateurs et des conditions stipulées dans les accords conclus avec ces derniers. En vertu de la méthode comptable suivie jusque-là, le PAM comptabilisait les produits provenant des contributions lorsque celles-ci étaient confirmées par écrit et qu'il n'était pas spécifié que leur versement devait intervenir durant un exercice financier ultérieur. Les contributions dont les donateurs spécifiaient qu'elles concernaient des exercices à venir étaient comptabilisées au titre des produits constatés d'avance.
10. Pour ce qui est de la comptabilisation des produits, la méthode comptable a été modifiée comme indiquée ci-après (on trouvera plus d'informations à cet égard à la Note 1: Méthodes comptables):
 - a) Les stipulations des donateurs sur l'utilisation des fonds lors de périodes futures ont été examinées. Si ces stipulations n'imposent pas d'obligations de remboursement en cas de rupture de contrat qui rempliraient une condition au sens de la norme IPSAS 23, les produits constatés d'avance ne sont plus comptabilisés, et un actif (contributions à recevoir) ainsi qu'un produit provenant des contributions sont comptabilisés au moment de la confirmation écrite de la somme totale prévue dans l'accord, et ce bien que l'accord conclu avec le donateur prévoit un financement pour des périodes de mise en œuvre ultérieures. En dépit du changement de traitement comptable aboutissant à la comptabilisation en amont des produits, le PAM reporte la comptabilisation des dépenses opérationnelles aux périodes futures comme cela est stipulé par les donateurs dans les accords pour permettre au PAM d'honorer ses obligations contractuelles. Ces dispositions sont désormais considérées comme des restrictions et mentionnées dans la note 3, "Produits".
 - b) Par ailleurs, lorsque les financements prévus au cours d'années ultérieures sont soumis à des ouvertures de crédits votées par le parlement relevant de la juridiction des donateurs ou à une confirmation du budget disponible lors de périodes futures conformément aux accords conclus avec les donateurs, ces financements à venir ne répondraient pas aux critères de comptabilisation des actifs. Par conséquent, aucun actif (contribution à recevoir) et aucun passif (produit constaté d'avance) ne sont comptabilisés. Les actifs éventuels liés aux ouvertures de crédits prévues au cours d'années ultérieures qui sont stipulés dans les accords conclus avec les donateurs et soumis à des confirmations ultérieures sont mentionnés dans la note 8.2, "Passifs et actifs éventuels".
 - c) Enfin, pour les accords conclus avec les donateurs prévoyant des obligations de remboursement en cas de rupture de contrat qui rempliraient une condition au sens de la norme IPSAS 23, un actif (contribution à recevoir) et un passif correspondant (produit constaté d'avance) continuent d'être comptabilisés lorsqu'il est stipulé que les contributions doivent être utilisées au cours de périodes futures.
11. Le changement de méthode de comptabilisation des produits a été appliqué a posteriori, ce qui a entraîné le retraitement des chiffres présentés à des fins de comparaison dans les états financiers de 2021 ainsi que dans l'ensemble de la présente section consacrée à l'analyse financière. Les répercussions du retraitement sont décrites dans la note 1, "Méthodes comptables".

12. La majeure partie des charges du PAM ont trait aux produits alimentaires distribués et aux transferts de type monétaire. Les charges sont comptabilisées au moment de la livraison des produits alimentaires aux partenaires coopérants ou de leur distribution aux bénéficiaires dans les cas où l'assistance leur est remise directement, ou encore lorsque l'assistance de type monétaire est transférée aux bénéficiaires.
13. Un décalage dans le temps est donc inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Les charges peuvent être supérieures ou inférieures aux produits de l'exercice, selon que le PAM utilise les soldes de ses fonds ou au contraire reconstitue ces derniers. Lorsque les produits connaissent une forte augmentation, comme cela a été le cas en 2022, le PAM est censé enregistrer les excédents qui sont reportés en vue d'être utilisés lors d'exercices futurs.
14. Étant donné la nature des opérations du PAM, la plupart de ses actifs sont des actifs courants qu'il est prévu de réaliser dans les 12 mois suivant la date de clôture. La valeur des actifs courants est en principe nettement supérieure à celle des passifs courants en raison du décalage entre la comptabilisation des produits et celle des charges, comme indiqué plus haut.
15. Le total des soldes des fonds et des réserves comprend les soldes des fonds accumulés au cours des exercices précédents en raison de l'excédent des produits sur les charges (y compris les gains et les pertes comptabilisés directement dans l'actif net) et les réserves établies par le Conseil pour financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées.

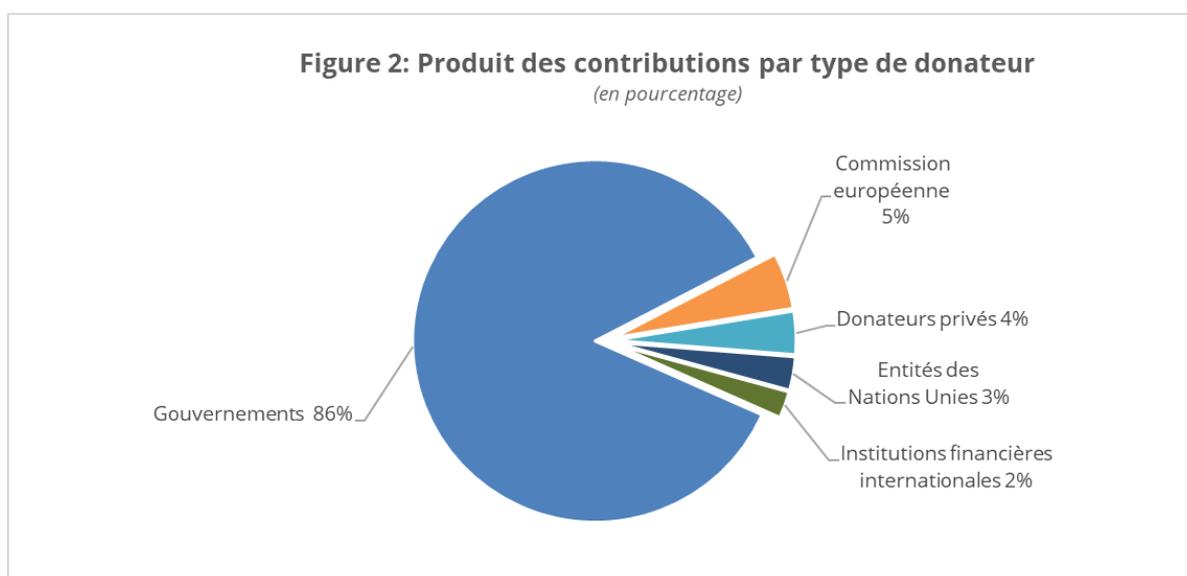
Résultats financiers

Produits

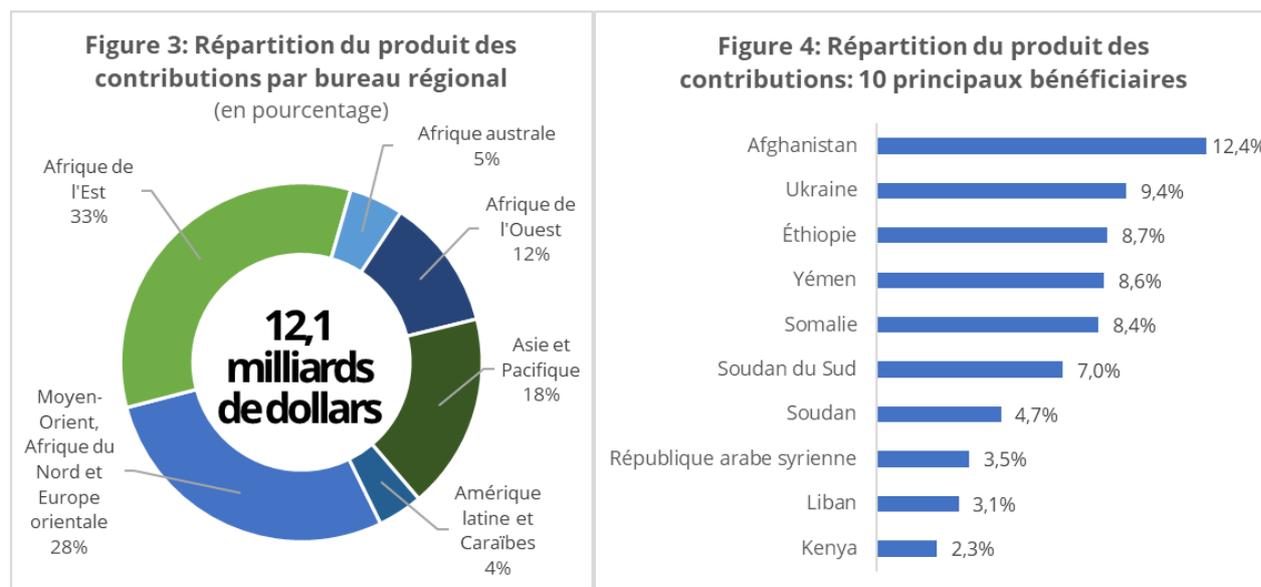


16. En 2022, le montant des produits comptabilisés par le PAM, soit 14 417,6 millions de dollars, a été plus élevé que jamais, en hausse de 4 815,5 millions de dollars, soit 50 pour cent, par rapport au montant de 9 602,1 millions de dollars enregistré en 2021. Il s'agit là de la plus forte augmentation d'un exercice à l'autre enregistrée ces dix dernières années. Il convient de préciser que sur l'augmentation totale de 4 815,5 millions de dollars, seul un montant de 48,4 millions de dollars est imputable au changement de méthode de comptabilisation des produits.

17. Les contributions en espèces et en nature des donateurs ont atteint 14 084,6 millions de dollars, soit 98 pour cent du total des produits, en augmentation de 4 665,6 millions de dollars, soit 49 pour cent, par rapport au montant de 9 419,0 millions de dollars enregistré en 2021.
18. L'augmentation des recettes provenant des contributions en 2022 tient à l'accroissement de 3 549,9 millions de dollars des contributions allouées par le principal donateur, les États-Unis d'Amérique, celles-ci ayant représenté 52 pour cent du montant total des recettes du PAM. D'autres grands donateurs habituels ont versé des contributions plus importantes au PAM en 2022, à savoir l'Allemagne, la Commission européenne, le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et le Japon. En outre, d'autres entités des Nations Unies et des donateurs privés ont eux aussi versé des contributions plus importantes, en hausse de 57 pour cent et de 11 pour cent respectivement par rapport à l'année précédente. En plus des grands contributeurs évoqués ci-dessus, nombre d'autres gouvernements et d'institutions financières internationales ont continué d'apporter au PAM un ferme soutien en 2022.



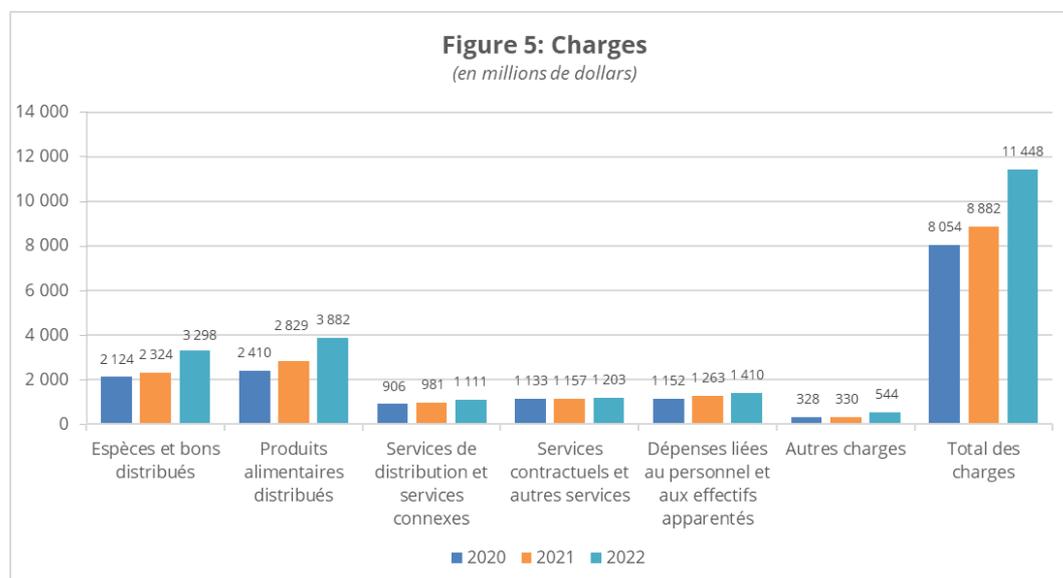
19. Un montant de 12 113,1 millions de dollars, soit 86 pour cent des 14 084,6 millions de dollars reçus en 2022 au titre des contributions, était destiné aux fonds de catégories d'activités du PAM; 312,6 millions de dollars, soit 2 pour cent, étaient destinés aux fonds d'affectation spéciale et 1 658,9 millions de dollars, soit 12 pour cent, ont été dans un premier temps comptabilisés dans le secteur du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions multilatérales, d'un montant de 573,3 millions de dollars en 2022, qui sont dans un premier temps comptabilisées dans le secteur du Fonds général et des comptes spéciaux, sont ensuite affectées à des programmes donnés.
20. En ce qui concerne le produit des contributions destiné aux fonds de catégories d'activités, l'appui accru apporté par de grands donateurs à un certain nombre de pays de la région en a drainé 33 pour cent vers le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, tandis que les besoins massifs liés aux opérations d'urgence de grande ampleur menées en Ukraine, au Yémen et en République arabe syrienne et à l'intervention régionale en faveur des réfugiés syriens en ont drainé 28 pour cent vers le Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale. Dix-huit pour cent des recettes provenant des contributions correspondent au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique en raison des contributions allouées en faveur de l'Afghanistan pour faire face à l'augmentation des besoins. Le produit des contributions destiné aux fonds de catégories d'activités s'est réparti comme suit entre les six bureaux régionaux et entre les dix principaux pays bénéficiaires:



21. Le total des autres produits s'est établi à 333,0 millions de dollars en 2022, en hausse de 149,9 millions de dollars, soit 82 pour cent, par rapport au montant de 183,1 millions de dollars enregistré en 2021. Cette hausse tient aux variations des gains et des pertes de change réalisés ou latents, tandis que le rendement des placements et les recettes générées par la fourniture de biens et de services sont inférieurs à ce qui avait été enregistré l'année précédente. Les autres produits comprennent les éléments suivants:

- a) autres produits tirés de la fourniture de biens et de services et de la vente de biens: 242,6 millions de dollars, en recul de 13 pour cent, du fait surtout de la diminution des recettes provenant de la vente de carburant et de la prestation d'autres services logistiques;
- b) écarts de change: gain de 106,1 millions de dollars (perte de 84,9 millions de dollars en 2021), les écarts de change réalisés sur l'achat et la vente de devises et les paiements ayant plus que compensé les pertes liées à la dépréciation des contributions à recevoir libellées en euro; et
- c) rendement des placements: perte de 15,7 millions de dollars (perte de 9,8 millions de dollars en 2021).

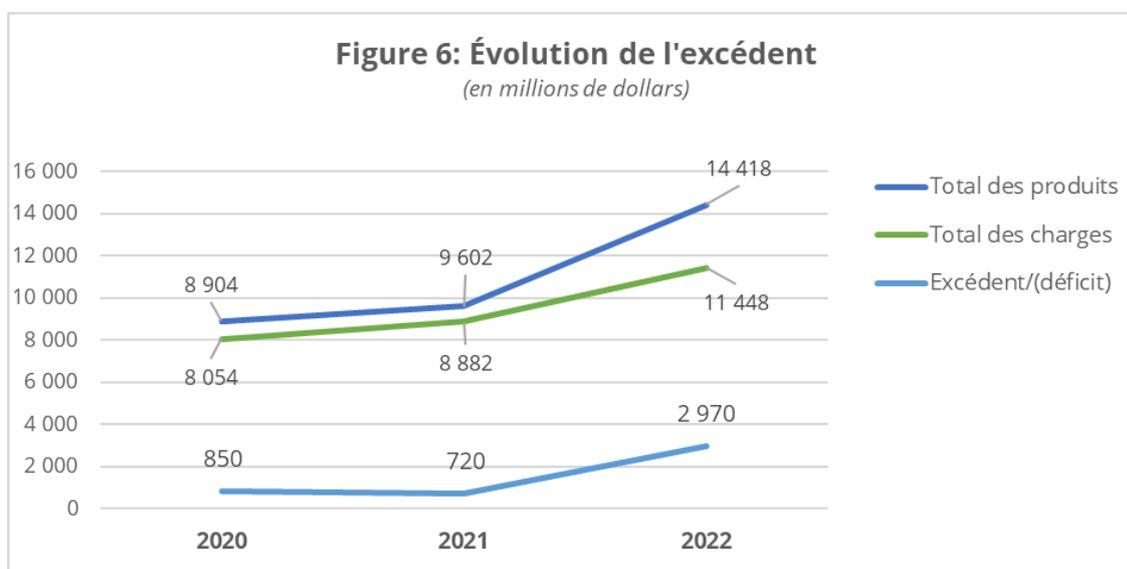
Charges



22. En 2022, les charges du PAM se sont chiffrées à 11 447,6 millions de dollars, en augmentation de 2 565,2 millions de dollars, soit 29 pour cent, par rapport au montant de 8 882,4 millions de dollars de 2021.
23. Les grands postes de dépenses que sont les "transferts de type monétaire effectués" et les "produits alimentaires distribués" se rapportent au but et à la fonction premiers du PAM, à savoir fournir une assistance alimentaire. Les autres postes englobent, outre les coûts associés à cette assistance, les coûts qu'engendre le fait de travailler avec les communautés à l'amélioration de la nutrition et au renforcement de la résilience, les coûts afférents aux services délégués que le PAM fournit à d'autres organismes des Nations Unies et à la communauté humanitaire, comme le transport aérien et la gestion des approvisionnements d'urgence (Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies et Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies) et les coûts des autres services assurés à la demande dans les domaines de la logistique, des transferts monétaires, des technologies de l'information et de l'administration au profit d'autres organismes des Nations Unies, de gouvernements ou d'ONG. Pour la plupart de ses activités de distribution de produits alimentaires, le PAM fait appel à des partenaires coopérants, et ils ont été 1 005 en 2022 à l'aider à procéder à des distributions de vivres dans 72 pays. Les transferts de type monétaire sont quant à eux effectués selon diverses modalités et avec l'aide de différents intermédiaires (prestataires de services financiers, sociétés d'envoi de fonds, fournisseurs d'argent mobile, détaillants, entités publiques, ONG et organismes des Nations Unies), ou sont assurés directement par le PAM. En 2022, celui-ci a procédé à des transferts de type monétaire dans 72 pays, en partenariat avec 653 intermédiaires.
24. Les transferts de type monétaire effectués se sont élevés à 3 298,0 millions de dollars (dont 217,7 millions de dollars sous forme de bons-produits), en augmentation de 974,3 millions de dollars, soit 42 pour cent, par rapport au montant de 2 323,7 millions de dollars (dont 235,1 millions de dollars sous forme de bons-produits) enregistré en 2021. Cette progression tient à la forte augmentation des distributions effectuées en Ukraine (382,9 millions de dollars), en Afghanistan (322,4 millions de dollars) et en Somalie (271,0 millions de dollars). Les dix principaux pays concernés ont concentré 72 pour cent des distributions; par rapport à 2021, celles-ci n'ont diminué qu'au Yémen, dans une proportion de 203,2 millions de dollars.
25. Le montant des produits alimentaires et des articles non alimentaires distribués a atteint au total 3 881,8 millions de dollars, soit une augmentation de 37 pour cent par rapport au montant de 2 828,6 millions de dollars distribué en 2021. Le volume des produits alimentaires distribués en 2022 s'est établi à 4,9 millions de tonnes, en hausse de 0,5 million de tonnes par rapport à 2021, tandis que leur valeur a atteint 3 829,0 millions de dollars, en hausse de 38 pour cent par rapport à 2021. Cette augmentation de la valeur s'explique par l'accroissement de 12 pour cent des quantités distribuées (en tonnes) ainsi que par la hausse de la valeur moyenne des vivres distribués (par tonne), sous l'effet du renchérissement des produits alimentaires. Sur le total des produits alimentaires distribués, 78 pour cent en volume et en valeur l'ont été dans le cadre des interventions d'urgence et des autres opérations de grande ampleur menées par le PAM en Afghanistan, au Yémen, en République arabe syrienne, en Éthiopie, en Ukraine, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Nigéria et au Kenya.
26. Le poste des services de distribution et services connexes a augmenté de 129,9 millions de dollars, soit 13 pour cent, passant de 980,9 millions de dollars en 2021 à 1 110,8 millions de dollars en 2022. Cette augmentation tient principalement à la hausse du coût du transport terrestre des produits alimentaires distribués, aux frais de transaction à payer sur les transferts de type monétaire et aux coûts d'exécution des partenaires coopérants.

27. En 2022, les dépenses liées au personnel et aux effectifs apparentés ont augmenté de 147,0 millions de dollars pour atteindre 1 409,8 millions de dollars, soit 12 pour cent de plus qu'en 2021. Globalement, l'augmentation des charges de personnel pour les principales catégories d'employés correspond à l'augmentation du nombre d'employés dans chacune de ces catégories. En 2022, l'effectif moyen a augmenté de 9 pour cent par rapport à 2021, le nombre total de membres du personnel et des effectifs apparentés s'élevant à 23 226 à la fin de l'année.
28. Le coût des services contractuels et autres services a augmenté de 46,2 millions de dollars, soit 4 pour cent. Cela tient à l'accroissement des dépenses liées aux accords de partenariat sur le terrain et aux services d'experts liés aux programmes, en particulier en Afghanistan et en Ukraine.
29. Les charges diverses s'élèvent à 544,3 millions de dollars, en hausse de 214,6 millions de dollars (65 pour cent) par rapport à 2021 en raison d'une augmentation du coût des fournitures et des biens consommables ainsi que du coût de la réduction de la valeur des stocks pour la ramener à la valeur nette de réalisation. Elles se répartissent comme suit:
- fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement: 293,2 millions de dollars;
 - amortissements: 62,6 millions de dollars;
 - charges financières: 25,0 million de dollars; et
 - autres charges: 163,5 millions de dollars.

Excédent



30. L'exercice 2022 s'est soldé par un excédent des produits sur les charges de 2 970,0 millions de dollars, soit plus de quatre fois plus qu'en 2021, en raison de la plus forte croissance des produits enregistrée ces dix dernières années. Cet excédent résulte de la poursuite de l'augmentation des produits, étant donné que le produit d'une contribution est le plus souvent comptabilisé dans son intégralité à la signature de l'accord de contribution, alors que les charges sont comptabilisées sur une période correspondant à la durée du don, soit un an et demi en moyenne.

31. L'excédent de l'exercice correspond aux excédents enregistrés dans le cadre de certaines opérations pour lesquelles les produits ont été supérieurs aux charges supportées durant la même période, en raison d'un décalage temporel inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Ces excédents sont partiellement compensés par les déficits d'autres opérations, qui ont continué d'utiliser les soldes des fonds accumulés en raison d'excédents des produits sur les charges dégagés lors d'exercices précédents.
32. Le décalage dans le temps entre la comptabilisation des produits et celle des charges reste le principal facteur qui explique l'existence d'un excédent ou d'un déficit pour un exercice donné. À titre d'illustration, il convient de noter que sur le produit des contributions comptabilisé en 2022 soit 14 084,6 millions de dollars, un montant de 2 529,0 millions de dollars avait été confirmé en décembre; 87 pour cent concernaient des dons qui courent au-delà de 2022 et un montant de 417,3 millions de dollars est à utiliser obligatoirement au cours d'exercices ultérieurs, conformément aux conditions énoncées par les donateurs dans les accords pluriannuels qu'ils ont conclus avec le PAM.
33. L'excédent constaté en 2022, imputable à 61 pour cent aux opérations menées dans cinq pays, à savoir l'Éthiopie, l'Ukraine, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan, s'explique par le montant élevé des contributions destinées à les financer qui ont été confirmées peu avant la fin de l'année. Les déficits les plus importants concernent la République arabe syrienne et la République démocratique du Congo, ainsi qu'environ la moitié de l'ensemble des bureaux de pays, qui ont continué d'engager des dépenses imputées sur les soldes de fonds engrangés lors de précédents exercices pour financer leurs opérations.

Situation financière

TABLEAU 1. RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2022
(en millions de dollars)

	2022	2021
Trésorerie et placements à court terme	4 109,8	3 514,1
Contributions à recevoir	6 799,1	4 590,0
Stocks	1 498,9	1 219,6
Autres créances	419,5	293,9
Placements à long terme	987,3	1 162,0
Immobilisations corporelles et incorporelles	263,6	225,4
Total des actifs	14 078,2	11 005,0
Produits constatés d'avance	56,2	81,8
Avantages du personnel	884,4	1 102,1
Prêt	49,6	55,2
Autres passifs	1 439,0	1 175,9
Total des passifs	2 429,2	2 415,0
Actif net	11 649,0	8 590,0
Soldes des fonds	10 753,2	8 081,1
Réserves	895,8	508,9
Total des soldes des fonds et réserves	11 649,0	8 590,0

Total des actifs

34. L'augmentation du total des actifs constaté en 2022 s'explique avant tout par l'accroissement des contributions à recevoir, à hauteur de 3 073,2 millions de dollars, soit 28 pour cent, sous l'effet de la croissance exceptionnelle des produits provenant des contributions en 2022.
35. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, soit 4 109,8 millions de dollars, a augmenté de 595,7 millions de dollars, soit 17 pour cent, par rapport au montant de 3 514,1 millions de dollars enregistré en 2021. Cette augmentation est due à la progression globale du volume des opérations et à l'accroissement des besoins de liquidités. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme du PAM figurant dans le secteur des fonds de catégories d'activités, soit 2 288,3 millions de dollars, couvrent deux mois et demi d'activités opérationnelles (trois mois et demi en 2021). Les placements à long terme ont diminué de 174,7 millions de dollars, soit 15 pour cent, principalement en raison de pertes latentes liées à la baisse de la valeur de marché des obligations et des actions, compensées par des apports aux actifs placés. Ces placements sont détenus dans le but de couvrir les avantages à long terme du personnel.
36. Le montant total des contributions à recevoir, soit 6 799,1 millions de dollars, a augmenté de 2 209,1 millions de dollars, soit 48 pour cent, par rapport au montant de 4 590,0 millions de dollars constaté en 2021. Cette augmentation est cohérente avec l'accroissement du produit des contributions, et le délai moyen de recouvrement des fonds est toujours de six mois.
37. Les stocks comprennent des produits alimentaires d'une valeur de 1 460,5 millions de dollars et des articles non alimentaires d'une valeur de 38,4 millions de dollars. Le PAM détient principalement du blé et de la farine de blé, du sorgho, du riz, des pois cassés, de l'huile végétale, du maïs, des suppléments nutritifs à base de lipides et du Super Cereal, qui représentent 93 pour cent des stocks de produits alimentaires (en tonnes). À la fin de l'exercice 2022, la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM a augmenté de 277,1 millions de dollars, soit 23 pour cent, par rapport à leur valeur de 2021, soit 1 183,4 millions de dollars. En volume, ces stocks n'ont toutefois augmenté que de 12 pour cent par rapport à leur niveau de 2021 (1,9 million de tonnes en 2022 contre 1,7 million de tonnes en 2021). L'augmentation plus forte en valeur s'explique par la hausse des prix de la plupart des denrées de base stockées, en particulier le blé et l'huile végétale. Si l'on considère le volume et la valeur, 69 pour cent des produits en stock étaient destinés à 10 opérations menées au Yémen, en Éthiopie, en Afghanistan, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne, en Somalie, au Soudan, en République démocratique du Congo, au Kenya et en Ukraine. Sur la base de la moyenne historique des volumes de vivres distribués, ce stock de 1,9 million de tonnes de produits alimentaires représente environ quatre mois d'activités opérationnelles.

Total des passifs

38. Le total des passifs s'est accru de 14,2 millions de dollars, passant de 2 415,0 millions de dollars en 2021 à 2 429,2 millions de dollars en 2022.
39. Les passifs liés aux avantages du personnel ont diminué de 217,7 millions de dollars, soit 20 pour cent, pour s'établir à 884,4 millions de dollars. Ce recul correspond à une augmentation des avantages à court terme de 14,5 millions de dollars et à une diminution des avantages à long terme de 232,2 millions de dollars du fait de l'augmentation des taux d'actualisation.

40. Les produits constatés d'avance correspondent aux produits provenant de contributions dont il est spécifié qu'elles se rattachent à des exercices ultérieurs, pour lesquels une obligation actuelle est comptabilisée au passif. En 2022, leur montant a diminué de 25,6 millions de dollars, soit 31 pour cent, pour s'établir à 56,2 millions de dollars.
41. Les "autres passifs" ont augmenté de 263,1 millions de dollars, soit 22 pour cent, ce qui est dans l'ensemble conforme à l'augmentation globale des charges en 2022. Cette rubrique comprend principalement les charges à payer, les montants dus aux fournisseurs et les engagements afférents à des prestations de services. Ces derniers résultent d'activités dans le cadre desquelles le PAM fournit des biens et des services en échange d'un paiement. Pour ces activités, les paiements sont en principe versés à l'avance par les parties demandeuses, principalement des gouvernements et d'autres entités des Nations Unies, alors que les produits sont comptabilisés, et l'avance est débloquée, lors de la fourniture des services ou de la livraison des biens.

Actif net

42. L'actif net correspond à la différence entre le total des actifs et le total des passifs du PAM. Au 31 décembre 2022, l'actif net du PAM se montait au total à 11 649,0 millions de dollars, confirmant ainsi la solidité de la situation financière. Sur le montant total de cet actif net (soldes des fonds et réserves), 8 965,6 millions de dollars ont trait aux programmes, ce qui représente environ cinq mois d'activités opérationnelles (comme en 2021). Les soldes des fonds opérationnels se rapportent à l'appui des donateurs principalement destiné à des programmes spécifiques à différents stades d'exécution, au titre desquels les dépenses, et les réductions correspondantes des soldes des fonds, ne sont comptabilisées qu'au moment de la remise des produits alimentaires ou de la distribution des transferts de type monétaire. Le montant restant, soit 1 787,6 millions de dollars, correspond au Fonds général, aux fonds d'affectation spéciale et aux comptes spéciaux, tandis que les réserves se montent à 895,8 millions de dollars.
43. Au 31 décembre 2022, les soldes des réserves étaient en hausse de 386,9 millions de dollars, soit 76 pour cent, par rapport à leur niveau au 31 décembre 2021. Cette augmentation résulte d'un accroissement de 270,6 millions de dollars du solde du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, et d'une augmentation de 116,3 millions de dollars du solde du Compte d'intervention immédiate.

Analyse budgétaire

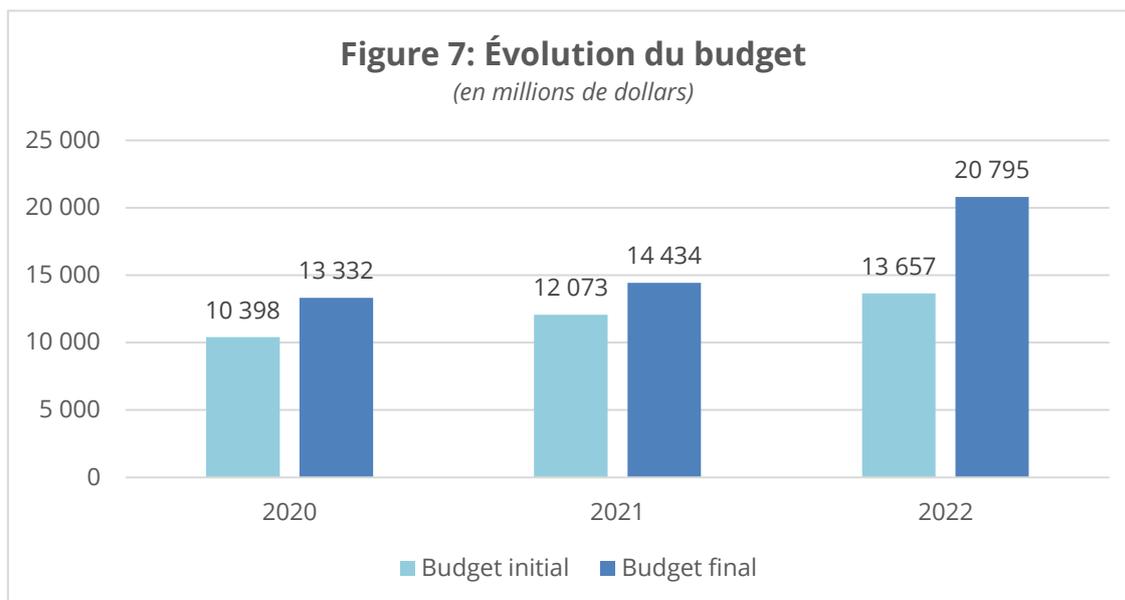
Élaboration et approbation du budget

44. Le cadre stratégique et programmatique dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget est exposé dans le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et incarné dans des mécanismes de planification, qui sont conçus de manière à s'appuyer sur les activités prioritaires d'assistance en situation d'urgence menées par le PAM selon des modalités qui permettent non seulement de sauver des vies, mais aussi de changer la vie. Les bureaux de pays du PAM opèrent sur la base du dispositif fondé sur les plans stratégiques de pays (PSP), les PSP provisoires (PSPP) et les opérations d'urgence limitées. Les PSP, qui comprennent un budget de portefeuille de pays et servent d'outils de mobilisation des ressources et de gestion des fonds, sont conformes au Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et au Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025⁴.

⁴ Les rapports sur le budget de 2022 suivent la structure du précédent Plan stratégique. À l'issue d'une année de transition, en 2023, les données budgétaires commenceront à être présentées conformément au Plan stratégique pour 2022-2025.

45. Les PSP sont approuvés par le Conseil et peuvent être révisés pour tenir compte de l'évolution de la situation et des opérations. Si l'examen stratégique sur la base duquel le PSP est élaboré n'est pas achevé, le Conseil approuve un PSPP d'une durée maximale de trois ans. Le Directeur exécutif peut approuver des révisions intégralement financées par le pays hôte. D'autres pouvoirs lui sont délégués par le Conseil: il peut notamment approuver les opérations d'urgence limitées d'un montant inférieur ou égal à 50 millions de dollars, les augmentations de la valeur d'un PSP ou d'un PSPP dans la limite de 15 pour cent du budget global en cours, et les révisions relatives à des activités de prestation de services, selon les modalités précisées à l'annexe III du document WFP/EB.1/2020/4-A/1/Rev.2.

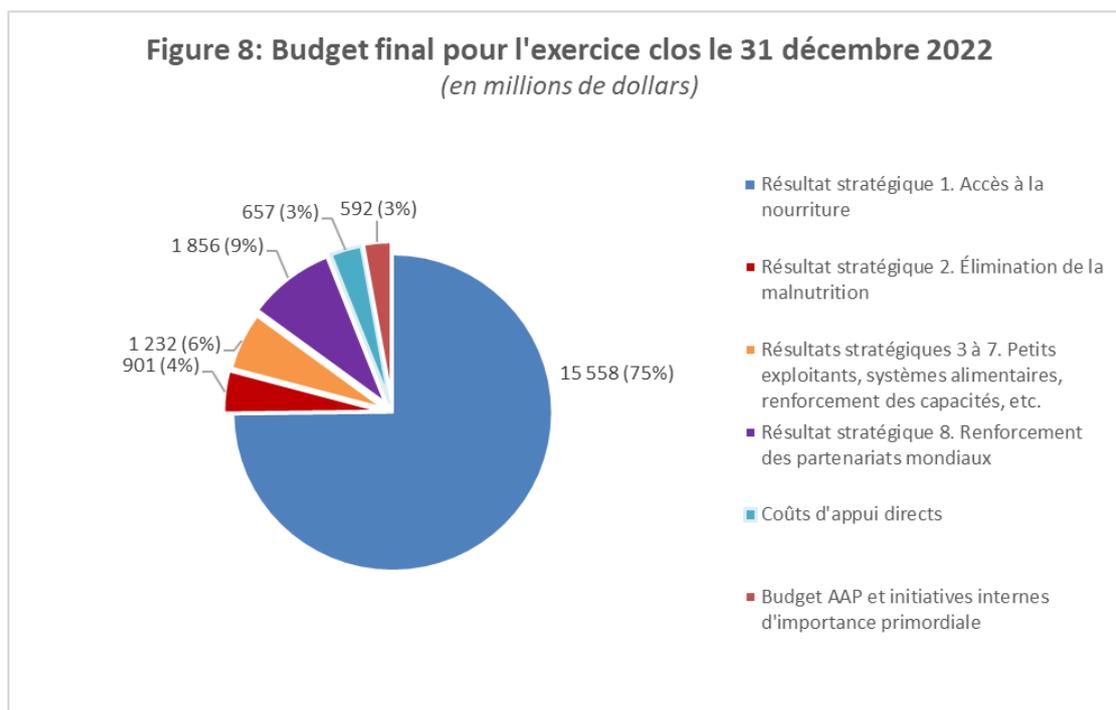
Base d'établissement du budget



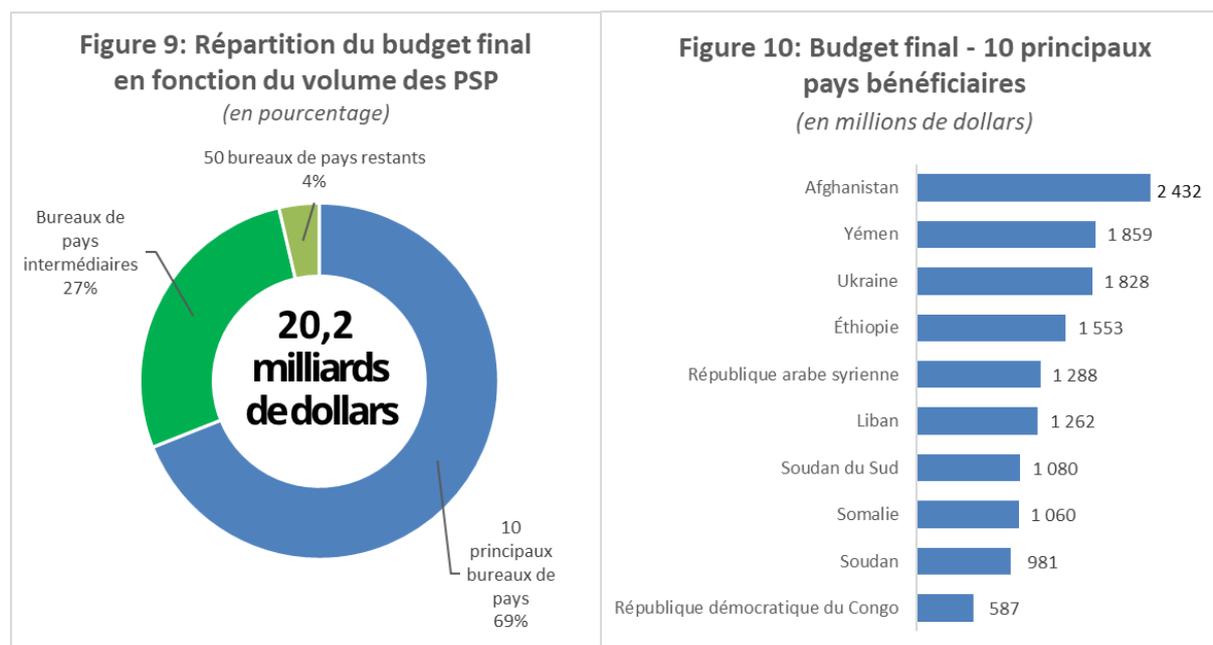
46. Les données budgétaires initiales concernant les coûts des PSP ainsi que le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) indiquées dans l'État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (État V), sont tirées du Plan de gestion du PAM pour 2022-2024. Les budgets des PSP sont globalement fondés sur les besoins et sont actualisés tout au long de l'année. Les ressources nécessaires pour prendre en charge les coûts des PSP sont débloquées lorsque les contributions qui sont destinées à financer les PSP approuvés sont confirmées par les donateurs; ces ressources peuvent également provenir des mécanismes de préfinancement mis en place par le PAM. L'approbation du Plan de gestion vaut autorisation budgétaire d'engager des dépenses AAP.

Vue d'ensemble des ressources budgétaires nécessaires en 2022

47. Dans le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024, approuvé par le Conseil en novembre 2021, le programme de travail présenté pour 2022 s'établissait à 13 657,4 millions de dollars. Ce montant correspond au "budget initial". En 2022, ce budget initial a augmenté de 13 pour cent par rapport au budget initial de 2021 en raison de l'accroissement des besoins opérationnels dans certaines des opérations les plus importantes, telles celles menées au Soudan, en Afghanistan, en République arabe syrienne, au Liban et au Soudan du Sud.
48. À la fin de 2022, le programme de travail a été actualisé pour tenir compte des besoins imprévus. Le budget définitif de 2022, en hausse de 7 137,5 millions de dollars, soit 52 pour cent, se chiffrait à 20 794,9 millions de dollars. C'est ce montant qui apparaît sous la rubrique "Budget définitif" de l'État V.

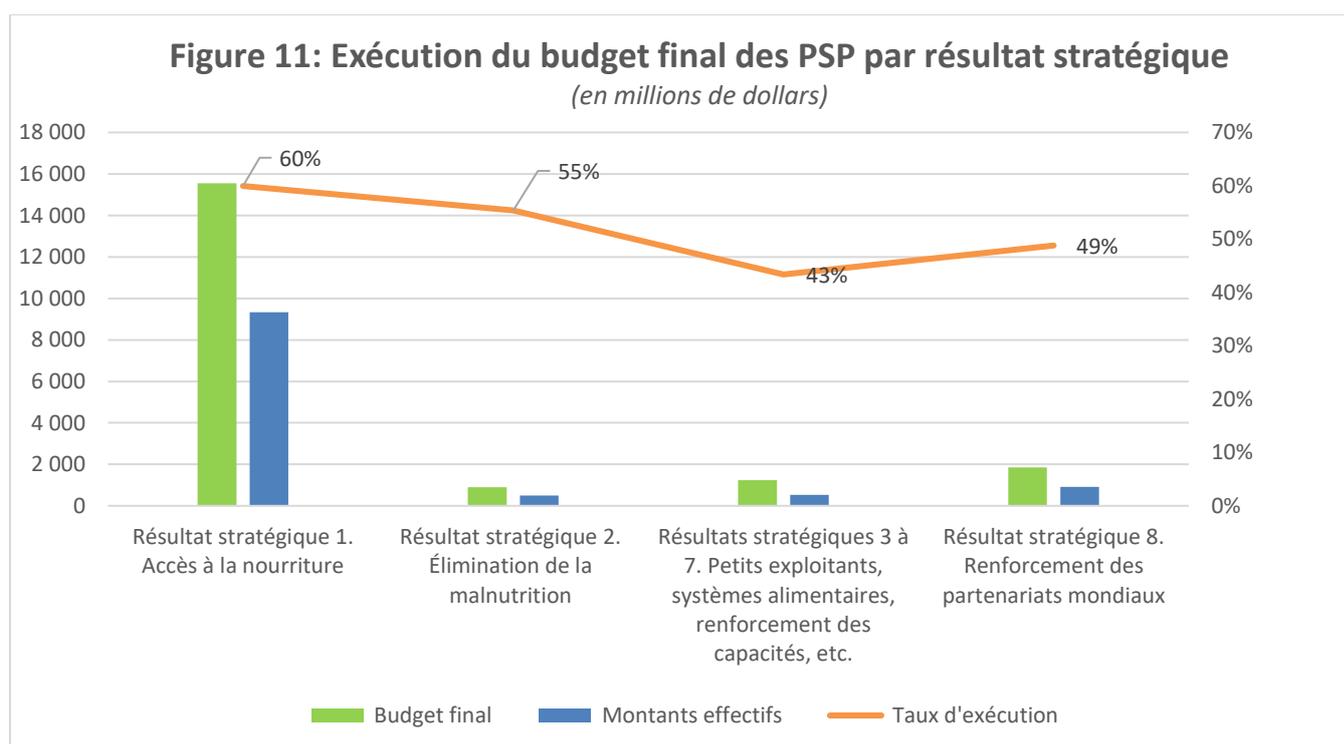


49. Près de 81 pour cent de la hausse totale de 7 137,5 millions de dollars, soit 5 761,3 millions de dollars, correspondent à une augmentation des besoins en Afghanistan, en Ukraine, en Éthiopie, en Somalie et au Liban.
50. Les pays touchés par un conflit ont eu besoin en urgence de programmes ciblés d'assistance alimentaire et de nutrition non assortis de conditions, adaptés en fonction de l'ampleur du conflit et de l'évolution des besoins. Sous l'angle des programmes, les dépenses que le PAM a consacrées directement à l'appui de la réalisation du résultat stratégique 1 (accès à la nourriture) et du résultat stratégique 2 (élimination de la malnutrition) liés à l'ODD 2 ont représenté 16 458,6 millions de dollars, soit 79 pour cent des 20 794,9 millions de dollars du budget définitif total (augmentation de 55 pour cent par rapport au budget initial de 2022, pour faire face aux besoins imprévus).
51. En outre, 9 pour cent du budget définitif total, soit 1 855,5 millions de dollars, ont été alloués à l'appui de la réalisation du résultat stratégique 8 (renforcement des partenariats mondiaux) lié à l'ODD 17; ce montant comprend des augmentations budgétaires afférentes à l'Éthiopie, au Liban et à l'État de Palestine.
52. En 2022, 69 pour cent du budget définitif total consacré aux PSP était concentré sur 10 des opérations menées par le PAM.



Exécution du budget

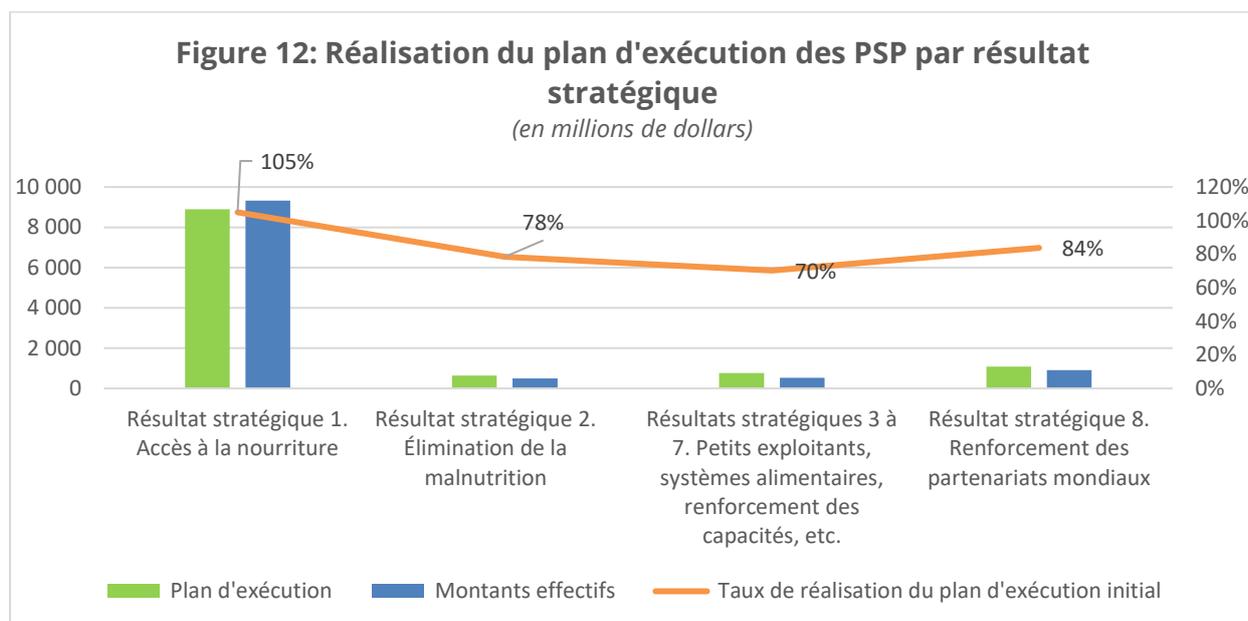
Exécution du budget définitif des PSP



53. Les ressources nécessaires à la prise en charge des coûts des PSP approuvés sont débloquées lorsque les contributions qui leur sont destinées sont confirmées par les donateurs; les fonds peuvent également être mis à disposition grâce aux mécanismes de préfinancement. Par conséquent, le taux d'exécution du budget au cours de l'exercice dépend du montant des contributions, de la date à laquelle elles sont confirmées et de leur prévisibilité, ainsi que des difficultés propres à chaque opération.

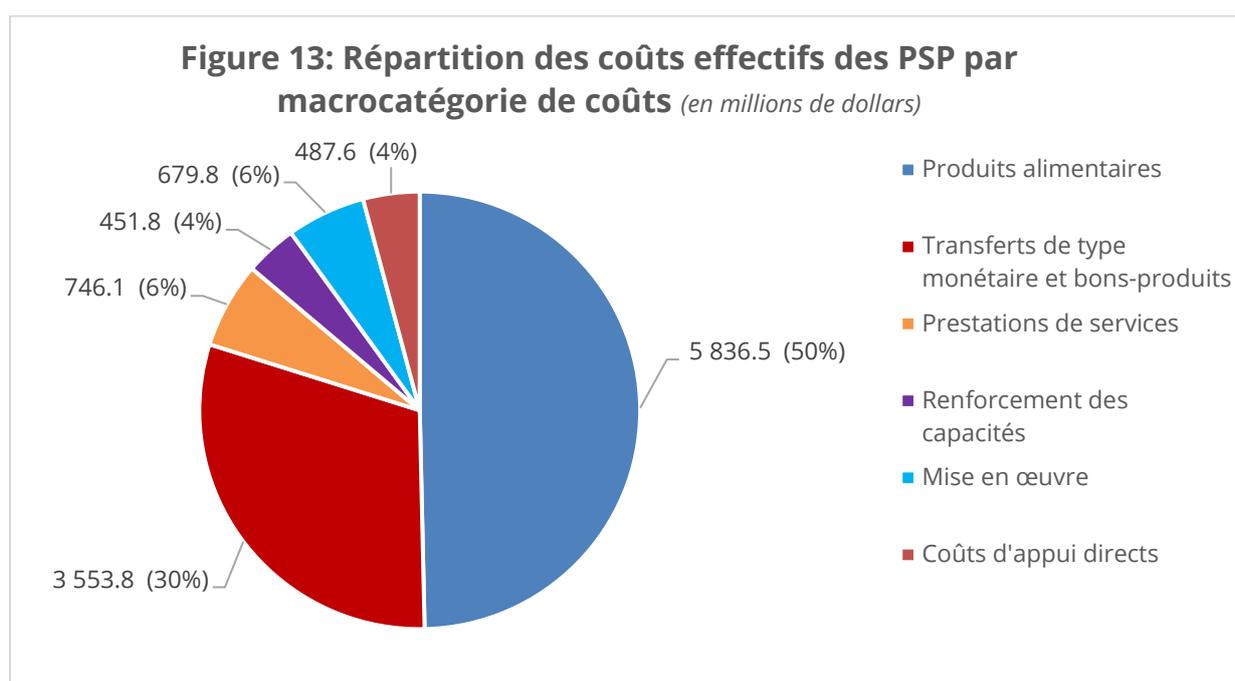
54. En 2022, le budget définitif des PSP hors coûts d'appui indirects, qui apparaît dans l'État financier V à la rubrique "Total partiel des coûts des PSP", était de 20 202,6 millions de dollars, avec un taux global d'exécution de 58 pour cent; ce taux global recouvre des taux qui varient en fonction des résultats stratégiques, comme indiqué ci-après:
- a) Résultat stratégique 1 (Chacun a accès à la nourriture): le taux d'exécution s'établit à 60 pour cent. Près de 97 pour cent des coûts effectifs, d'un montant de 9 328,8 millions de dollars pour ce résultat stratégique, correspondent aux transferts de ressources non assortis de conditions, aux programmes de repas scolaires et aux activités de prévention de la malnutrition et de traitement nutritionnel. Les transferts de ressources non assortis de conditions effectués en Afghanistan ont absorbé 1 200,4 millions de dollars, devant ceux destinés au Yémen (901,0 millions de dollars) et à l'Ukraine (726,6 millions de dollars).
 - b) Résultat stratégique 2 (Personne ne souffre de malnutrition): le taux d'exécution s'établit à 55 pour cent, en raison à la fois du manque de ressources et des difficultés de mise en œuvre. Les activités de prévention de la malnutrition et de traitement nutritionnel représentent 90 pour cent des coûts effectifs au titre de ce résultat stratégique, à savoir 498,8 millions de dollars.
 - c) Résultat stratégique 8 (Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD): le taux global d'exécution est de 49 pour cent. La principale catégorie d'activités qui contribue à l'obtention du résultat stratégique 8 est celle de la prestation de services et des plateformes. Le PAM a été particulièrement actif en Éthiopie, dans l'État de Palestine, au Liban, au Yémen et au Soudan du Sud pour assurer divers services, notamment des services d'achat de produits alimentaires, des services de transferts monétaires et des services relatifs à la chaîne d'approvisionnement.
 - d) Pour les cinq autres résultats stratégiques (résultats stratégiques 3 à 7), qui contribuent à la viabilité des systèmes alimentaires et au renforcement des capacités dont les pays disposent pour mettre en œuvre les ODD, le taux global d'exécution est de 43 pour cent. Le résultat stratégique 3 (La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent) et le résultat stratégique 4 (les systèmes alimentaires sont durables) représentent 79 pour cent du total des coûts effectifs afférents à ces cinq autres résultats stratégiques, total qui s'élève à 534,3 millions de dollars. Pour la principale activité contribuant à l'obtention de ces résultats stratégiques, à savoir la création d'actifs et l'appui aux moyens d'existence, le taux global d'exécution s'établit à 38 pour cent.

Réalisation du plan d'exécution des PSP



55. Le plan d'exécution des PSP présenté dans l'État V, d'un montant de 11 890,8 millions de dollars, correspond aux besoins opérationnels prioritaires, déterminés en fonction des prévisions de ressources disponibles et des difficultés prévues sur le plan opérationnel au 1^{er} janvier 2022. Le PAM a obtenu un taux global de réalisation de ce plan d'exécution de 99 pour cent. Le taux de réalisation élevé tient à l'intervention d'urgence menée en Ukraine, qui n'était pas prévue au début de l'année (ce qui explique que pour le résultat stratégique 1, ce taux dépasse 100 pour cent). En outre, les dépenses effectives ont excédé les montants prévus dans plusieurs pays, dont la Somalie, l'Éthiopie et le Kenya pour ce qui est du résultat stratégique 1, et dans l'État de Palestine s'agissant du résultat stratégique 8, en raison de la dégradation des conditions de sécurité mais aussi du niveau élevé du soutien apporté par les donateurs.

Analyse des coûts effectifs des PSP par modalité de transfert



56. La structure du budget des portefeuilles de pays comprend quatre macrocatégories de coûts: coûts de transfert, coûts de mise en œuvre, coûts d'appui directs et coûts d'appui indirects. Les coûts de transfert désignent les coûts qui correspondent à la valeur monétaire des produits alimentaires, espèces ou services fournis et du renforcement des capacités assuré, ainsi que les dépenses connexes liées à la prestation. En 2022, ils ont représenté 90 pour cent du total des coûts opérationnels et des coûts d'appui directs des PSP.
57. Sur un total des coûts de transfert de 10 588,2 millions de dollars, les transferts de produits alimentaires ont représenté 5 836,5 millions de dollars. C'est en Afghanistan, au Yémen, en Éthiopie, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud, en Ukraine, en Somalie, au Soudan, au Kenya et en République démocratique du Congo que les livraisons de vivres ont été les plus massives, ces pays représentant 79 pour cent du total des coûts de transfert liés aux produits alimentaires.
58. Les transferts de type monétaire ont augmenté régulièrement ces 10 dernières années pour atteindre 3 553,8 millions de dollars en 2022. Les opérations menées en Somalie, en Afghanistan, en Ukraine, au Liban, au Bangladesh, au Yémen, en Jordanie, au Soudan, au Nigéria et au Niger représentent la plus large part du coût total des transferts de type monétaire, soit 66 pour cent.
59. Le renforcement des capacités a représenté 451,8 millions de dollars, soit 4 pour cent du total des coûts des PSP; il s'agit de transferts de ressources comme du matériel, des équipements et des connaissances ou autres, qui sont fournis aux bénéficiaires à titre individuel, aux communautés ou à d'autres interlocuteurs, à l'appui des objectifs stratégiques du PAM. Les coûts de transfert liés à la prestation de services ont augmenté pour atteindre 746,1 millions de dollars en 2022, sous l'effet d'une hausse de la demande de services de transferts monétaires.
60. Les coûts de mise en œuvre et les coûts d'appui directs ont représenté respectivement 6 pour cent et 4 pour cent des coûts effectifs des PSP.

Coûts indirects

61. L'approbation du Plan de gestion vaut autorisation budgétaire d'engager des dépenses AAP. À ce titre, un budget de 496,1 millions de dollars avait été approuvé pour les dépenses AAP ordinaires et une enveloppe de 42,4 millions de dollars avait été affectée au financement d'initiatives internes d'importance primordiale. Dans sa version définitive, le budget AAP de 2022 comprenait 513,3 millions de dollars pour les dépenses AAP ordinaires et 79,0 millions de dollars pour le financement d'initiatives internes d'importance primordiale. Le budget AAP ordinaire a été accru en vertu des pouvoirs délégués au Directeur exécutif, qui est autorisé à ajuster cette composante du budget en fonction de la variation de la prévision globale de contribution pour l'année, dans une proportion ne pouvant excéder 2 pour cent de la variation prévue des recettes. En ce qui concerne le budget alloué aux initiatives internes d'importance primordiale, le Conseil d'administration a approuvé à sa session annuelle une augmentation de 13,3 millions de dollars, tandis qu'un montant de 23,3 millions de dollars était reporté des années précédentes. Le budget AAP ordinaire final approuvé a été utilisé à hauteur de 511,7 millions de dollars, soit 99,7 pour cent. Le budget définitif approuvé affecté aux initiatives internes d'importance primordiale a été utilisé à hauteur de 52,4 millions de dollars, soit 66 pour cent, en 2022.

Renforcement de la transparence et de la responsabilité

62. Le PAM établit les états financiers conformément aux normes IPSAS afin de produire rapidement des informations financières pertinentes et utiles, ce qui renforce la transparence et la responsabilité en matière de gestion des ressources.
63. Pour continuer de se conformer à ces normes, le PAM étudie l'incidence des nouvelles normes et les met en application, et il modifie ses méthodes comptables lorsque les changements apportés à ces normes exigent des révisions. Le PAM continue de collaborer étroitement avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre de l'Équipe spéciale sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion. Cette équipe spéciale permet de débattre des questions relatives aux normes IPSAS, en vue d'appliquer les nouveaux éléments de ces normes de manière homogène et de faire en sorte que les informations financières soient plus faciles à comparer.
64. Le Groupe de direction se réunit à intervalles réguliers pour débattre de l'orientation stratégique et du cadre décisionnel; il passe notamment en revue certains éléments financiers marquants en lien avec les normes IPSAS, lesquels portent sur des aspects clés des résultats financiers et de la situation financière du PAM.
65. Le cadre de gestion globale des risques du PAM a pour objet de gérer et de faire connaître l'exposition aux risques du PAM et de donner des assurances raisonnables quant à la réalisation des objectifs du PAM. La Division de la gestion des risques établit la Déclaration annuelle sur le contrôle interne au nom du Directeur exécutif. En février 2021, le Directeur exécutif a signé un mémorandum de décision demandant au Groupe de direction d'organiser des réunions consacrées aux questions liées aux risques, en mettant l'accent sur les principales responsabilités attribuées aux directeurs de domaines fonctionnels en vertu de la politique en matière de gestion globale des risques de 2018 et en chargeant la Division de la gestion des risques de faciliter les discussions. En 2022, le Groupe de direction a consacré aux risques un débat axé sur l'évolution de l'environnement des donateurs, question qui a fait l'objet d'un suivi approfondi dans le cadre de divers groupes de travail.
66. Le Directeur exécutif adjoint chargé du Département de la gestion et Directeur financier: a) supervise la Division de la gestion des risques et en définit les orientations; b) administre le cadre de contrôle interne de manière avisée et en suit la mise en œuvre au moyen des rapports sur les risques soumis à intervalles réguliers aux comités de haut niveau chargés de la gouvernance et du contrôle, ainsi que des déclarations d'assurance annuelles présentées par tous les directeurs du PAM; et c) s'assure que le PAM dispose d'un plan d'action clairement établi pour faire face aux principaux risques et répondre aux problèmes de contrôle interne. En 2022, le Directeur exécutif adjoint chargé du Département de la gestion et Directeur financier a présidé la réunion du Comité consultatif de contrôle indépendant consacrée au Registre central des risques, au cours de laquelle la haute direction a entrepris d'indiquer comment faire face à sept risques institutionnels⁵, faciliter la prise de décisions prioritaires à cet égard et mettre en œuvre des mesures d'atténuation.

⁵ Protection des bénéficiaires; orientation stratégique et hiérarchisation des priorités; partenariats stratégiques; fraude et corruption; gestion des données et transformation numérique; bien-être des employés; et adéquation des effectifs.

67. Le PAM a adopté des principes rigoureux concernant la publication des résultats des évaluations indépendantes et des audits. Les rapports succincts des évaluations et les rapports de l'Auditeur externe établis depuis 1999, ainsi que les réponses de la direction qui les accompagnent, sont disponibles sur le site Web public du Conseil d'administration. En outre, les documents présentés chaque année au Conseil au sujet des rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM et du Conseil lui-même, sont également disponibles sur le site Web public du Conseil pour toutes les années jusqu'en 1999. Les rapports d'audit interne sont quant à eux mis en ligne sur le site Web public du PAM, conformément à la [politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général](#), ce dernier faisant un point trimestriel à l'intention du Conseil depuis 2017. En septembre 2022, le Bureau du Chef de cabinet a réinstauré le suivi mensuel des mesures restées en suspens à l'issue des audits internes, tout en continuant d'accorder une place prioritaire à l'application des recommandations dans les délais impartis et à leur classement, ainsi que d'en rendre compte, comme il le fait depuis juillet 2019⁶.
68. Dans le souci d'améliorer la transparence des opérations dans le cadre du dispositif de la feuille de route intégrée, le PAM a mis en place mi-2018 un portail de données sur les PSP afin de fournir des données budgétaires et financières et des informations sur les résultats tout au long du cycle de vie des PSP ou des PSPP, et de faire en sorte que le Conseil d'administration reste informé et puisse exercer son contrôle comme il se doit.
69. Le PAM est l'un des chefs de file de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), une initiative volontaire multipartite qui vise à renforcer la transparence de la coopération au service du développement. Déterminé à se conformer à l'engagement de l'IITA en faveur de la transparence, le PAM rend publiques chaque mois, sur le registre de l'IITA, des informations détaillées sur les activités qu'il mène au titre de ses programmes, notamment en ce qui concerne les rentrées de fonds, les dépenses et les résultats (produits). Depuis 2015, le PAM se classe au premier rang dans le récapitulatif, établi par l'IITA, de l'évaluation de toutes les entités qui publient des données (actuellement plus de 1 400) au regard de trois dimensions – la ponctualité, le caractère prospectif et l'exhaustivité. Depuis 2019, le PAM communique des renseignements à cet égard au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, en se conformant pleinement aux normes d'information financière du cube de données de l'ONU. Ce cube de données est un pilier essentiel de la stratégie en matière de données arrêtée par le Secrétaire général en 2020 pour améliorer la transparence et promouvoir une approche fondée sur les données au sein du système des Nations Unies.

Gestion des risques de trésorerie

70. Du fait de ses activités, le PAM est exposé à une série de risques financiers, parmi lesquels les effets que pourraient avoir sur sa capacité à honorer ses engagements les fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt, ainsi qu'une défaillance des débiteurs. Les mesures de gestion des risques financiers en vigueur au PAM, qui sont axées sur le caractère imprévisible des marchés financiers, ont pour but de réduire autant que possible les répercussions que pourraient avoir ces risques sur les résultats financiers du PAM.

⁶ Paragraphes 39 et 40 du [Rapport annuel de l'Inspectrice générale](#) (WFP/EB.A/2020/6-D/1/Rev.1).

71. La gestion des risques financiers est assurée par une fonction centrale de trésorerie chargée d'appliquer les principes arrêtés par le Directeur exécutif, qui bénéficie des conseils du Comité des placements du PAM. Les mesures en vigueur concernent les risques de change, de taux d'intérêt et de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités.
72. Le PAM a connu une année contrastée sur le plan de ses placements: l'inflation mondiale s'est révélée n'être pas temporaire, ce qui a entraîné une réaction vigoureuse des autorités monétaires, qui ont entrepris de relever les taux d'intérêt. Le rendement des placements à court terme à revenu fixe a été positif, mais le portefeuille de placements à long terme a essuyé d'importantes baisses tandis que les marchés boursiers et obligataires mondiaux enregistraient les plus fortes pertes en termes de valeur des actifs depuis la crise financière mondiale. Pour ce qui est de 2023, malgré la menace de ralentissement économique liée à l'aggravation des risques géopolitiques, les principales banques centrales dans le monde devraient suspendre leur cycle de relèvement des taux d'intérêt, ce qui permettra au rendement des placements de nettement s'améliorer par rapport à l'année précédente.
73. Au 31 décembre 2022, les passifs liés aux avantages du personnel du PAM se chiffraient à 884,4 millions de dollars. Le PAM met en réserve des actifs pour couvrir ces avantages à long terme, sous forme de liquidités et de placements à long terme (obligations et actions). En application du plan de financement actuel, approuvé par le Conseil en 2010, il est prévu d'affecter, chaque année pendant 15 ans à compter de 2011, un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars au poste des coûts standard de personnel afin de couvrir en 2025 l'intégralité des avantages à long terme du personnel. Le PAM calcule le taux de couverture en fonction du montant des passifs au titre des avantages à long terme du personnel. Au 31 décembre 2022, le montant des actifs mis en réserve (951,7 millions de dollars) pour financer ces passifs (814,0 millions de dollars) représentait un taux de couverture de 117 pour cent, en augmentation par rapport au taux de 108 pour cent enregistré en 2021. L'amélioration du ratio de financement en 2022 tient à une diminution de 22 pour cent des passifs à long terme, principalement liée à l'augmentation des taux d'actualisation, que compense une diminution de 16 pour cent des actifs mis en réserve pour couvrir ces engagements.
74. Le PAM est déterminé à atténuer les risques liés aux transferts de type monétaire et à améliorer l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations, des donateurs et des gouvernements. Il a publié des directives encadrant les transferts de type monétaire; l'objectif est de réunir les directives et les enseignements dont on dispose actuellement concernant les mesures que les bureaux de pays doivent avoir mis en place pour faire en sorte que le PAM ait quelque raison de penser que chaque bénéficiaire reçoit en temps opportun les prestations auxquelles il a droit, et que les risques de fraude, d'erreur humaine ou autre anomalie dans l'attribution de transferts de type monétaire soient atténués autant que possible, tout en favorisant la protection des bénéficiaires et l'efficacité des programmes.
75. Des moyens de contrôle sont en place à toutes les étapes du cycle des programmes de transferts de type monétaire: ciblage et enregistrement des bénéficiaires, vérification des registres de bénéficiaires et amélioration des mécanismes de réclamation et de remontée de l'information mis à leur disposition, vérifications d'usage auxquelles sont soumis les prestataires de services financiers retenus par le PAM dans le respect des règles applicables en matière d'achats, ce pour quoi sont utilisés les modèles établis pour tous les contrats et accords, modalités de paiement sécurisé mises en place, séparation des tâches, rapprochement des distributions et enfin, suivi et évaluation post-distribution, l'objectif étant de vérifier que les objectifs assignés aux programmes sont atteints.

Viabilité

76. Les états financiers du PAM sont établis selon le principe de la continuité de l'activité. Pour se prononcer, le PAM a examiné les effets de la conjoncture sur ses activités opérationnelles, qui sont décrits dans la section de la présente déclaration consacrée au contexte opérationnel. Dans un contexte marqué par l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans le monde, le mandat du PAM conserve toute son utilité puisque, en sa qualité de chef de file de l'action humanitaire, il a pour mission de sauver des vies et de changer la vie en apportant une assistance alimentaire dans les situations d'urgence et en œuvrant auprès des communautés pour améliorer la nutrition et renforcer la résilience.
77. Mon assertion concernant la viabilité s'appuie sur les éléments suivants:
- i) les besoins opérationnels que j'ai indiqués dans le Plan de gestion du PAM pour 2023-2025, dont le montant de 19,7 milliards de dollars a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2022;
 - ii) le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2021;
 - iii) le total des actifs détenus fin 2022, soit 14,1 milliards de dollars, qui est en augmentation de 28 pour cent par rapport à 2021 et qui est près de six fois supérieur au total des passifs du PAM;
 - iv) l'actif net (soldes des fonds et réserves) détenu fin 2022, soit 11,6 milliards de dollars, en augmentation de 36 pour cent par rapport à 2021;
 - v) les produits reçus en 2022, soit 14,4 milliards de dollars, en augmentation de 50 pour cent par rapport à 2021; et
 - vi) les prévisions de contributions pour l'année 2023, soit 11,0 milliards de dollars, comme indiqué dans le Plan de gestion du PAM pour 2023-2025 tel qu'il a été approuvé.
78. Depuis sa création, le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat, soutien qui est resté vigoureux et s'est renforcé. Cependant, le niveau élevé des prix internationaux des produits alimentaires et des carburants va continuer d'avoir des répercussions sur l'accès à la nourriture. Il en résulte que les besoins opérationnels du PAM continueront de croître, ce qui creusera l'écart entre les besoins de financement et les ressources disponibles. Les conséquences que pourrait avoir une baisse importante des contributions entraîneraient à leur tour une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre des personnes pouvant compter sur l'assistance du PAM.
79. Je suis en mesure d'affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme grâce au formidable soutien des donateurs, mais la mobilisation des ressources est la principale priorité que le PAM souhaite porter à l'attention de son Conseil d'administration et de ses donateurs.

Questions administratives

80. On trouvera à l'annexe du présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que le nom et l'adresse du Conseiller juridique, des actuaire, des principaux banquiers et de l'Auditeur externe.

Responsabilité

81. Comme le prévoit l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les états financiers ci-après, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les états financiers et notes y afférentes ci-après, qui font partie intégrante du présent document, donnent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2022.

État I	État de la situation financière au 31 décembre 2022
État II	État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
État III	État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
État IV	État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
État V	État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Notes afférentes aux états financiers

David M. Beasley

Directeur exécutif

Rome, le 4 avril 2023

Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne

Champ et objet du contrôle interne

1. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est comptable devant le Conseil de l'administration du PAM et de l'exécution de ses programmes, projets et autres activités. En vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est tenu d'établir des contrôles internes, y compris une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses avoirs.
2. Selon la définition retenue au PAM, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration du PAM, sa direction et d'autres membres du personnel, en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs concernant les opérations, les rapports et la conformité. Dans la Déclaration sur le contrôle interne, le Directeur exécutif fournit une assurance en ce qui concerne l'efficacité du dispositif de contrôle interne en place au PAM.

Environnement opérationnel du PAM

3. Les impératifs de l'action humanitaire obligent le PAM à intervenir chaque fois que nécessaire. Ce principe l'expose à un contexte opérationnel et à des situations dans lesquels le risque intrinsèque est élevé, du point de vue de la sécurité de ses employés et de ses bénéficiaires et, dans certains cas, de la capacité à maintenir des contrôles internes d'une qualité irréprochable.

Cadres de contrôle interne et de gestion globale des risques

4. Le cadre de contrôle interne du PAM suit les instructions émises par le [Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway](#) (COSO). Conformément au référentiel du COSO, le dispositif de contrôle interne du PAM comprend cinq composantes: l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication, et les activités de suivi.
5. Le cadre de gestion globale des risques du PAM est conforme aux instructions émises par le COSO sur la gestion globale des risques, qui intègre la gestion des risques, la stratégie et la performance. La [politique en matière de gestion globale des risques](#) adoptée par le PAM en 2018 a pour objet de définir une méthode pragmatique, systématique et rigoureuse de détection et de gestion des risques à l'échelle de l'ensemble du PAM qui soit clairement liée à la réalisation de ses objectifs stratégiques.
6. Le [Cadre de contrôle du PAM](#) décrit comment celui-ci conçoit le contrôle et fait le point sur l'évolution des structures et activités mises en place pour donner corps à cette vision, notamment les cadres de gouvernance, de responsabilité à l'égard du Conseil d'administration et de contrôle, et les dispositions concernant la communication d'informations à cet égard.

Examen de l'efficacité du contrôle interne

7. Les responsables du PAM qui sont chargés de faire appliquer et de superviser les contrôles internes dans les domaines placés sous leur responsabilité fournissent les éléments nécessaires à l'examen annuel de l'efficacité du contrôle interne au PAM, qui prend en considération: les observations transmises par l'ensemble des responsables du PAM dans le cadre du cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif; le rapport annuel de l'Inspecteur général; et les autres éléments pertinents disponibles.

Risques et contrôle interne: points importants

8. Les quatre problèmes ci-après étaient signalés dans la Déclaration sur le contrôle interne portant sur l'année 2021; même s'ils sont en cours d'amélioration, ils n'en ont pas moins été repris et devront continuer de faire l'objet d'une attention prioritaire en 2023.
9. **Gestion des talents et planification des effectifs.** Les difficultés rencontrées pour attirer des candidats qualifiés locaux et internationaux sont imputées à la faiblesse des capacités nationales, à la difficulté des conditions de vie et de travail, aux mesures d'incitation liées au lieu d'affectation, et à la complexité du plan de carrière. Les traitements proposés par le PAM (c'est-à-dire par les entités des Nations Unies) et l'offre de contrats de courte durée ne sont pas jugés compétitifs par rapport au secteur privé et à certaines organisations non gouvernementales internationales. La [politique du PAM en matière de personnel](#) lancée en 2021 dessinait une vision d'avenir ambitieuse concernant l'excellence dans ce domaine et abordait la planification des effectifs de manière stratégique et systématique en vue de permettre au PAM de continuer d'attirer des candidats ayant les profils de compétences adéquats pour concrétiser le [Plan stratégique du PAM pour 2022-2025](#). Le nouveau cadre de gestion des effectifs et le processus de conversion des contrats de service ont contribué à ramener la proportion d'employés du PAM sous contrat de courte durée de 61 pour cent en 2021 à 50 pour cent en 2022. Néanmoins, les déficits de financement compromettent la capacité du PAM à offrir des contrats de longue durée. Même s'il s'est amélioré, le processus de recrutement du PAM n'en reste pas moins long et laborieux, et devrait être assoupli pour que les postes puissent être pourvus plus rapidement. La direction a accepté la recommandation figurant dans le rapport de l'Auditeur externe sur les services d'appui pour l'exercice 2022, dans laquelle celui-ci préconise que le PAM continue de régulariser les postes en fonction des besoins en personnel et conformément aux dispositions du cadre de gestion des effectifs⁷.
10. **Culture organisationnelle et règles de conduite sur le lieu de travail.** Le PAM a procédé à une vaste réforme de ses politiques ainsi qu'à une restructuration de l'organisation et a consacré des ressources considérables à l'amélioration de la culture organisationnelle et des règles de conduite. En 2022, il a établi un nouveau modèle d'encadrement qui définit la conduite attendue de tous les employés du PAM, indépendamment de leur classe et de leur type de contrat. Bien que des circuits sûrs et adaptés permettant aux employés de signaler toute conduite répréhensible présumée soient en place et fassent l'objet de communications régulières, la lenteur des procédures d'enquête est encore perçue comme une entrave à la culture de la liberté d'expression. En 2022, une circulaire révisée du Directeur exécutif⁸ sur la prévention et la lutte contre les comportements abusifs ainsi qu'une version actualisée du [Code de conduite du PAM](#) ont été publiées, l'objectif étant d'intégrer les valeurs du PAM et de renforcer l'obligation qui incombe à tous les employés de préserver un environnement de travail respectueux et inclusif. Parce qu'elles constituent l'un des quatre grands axes de sa [politique en matière de personnel](#), la diversité et l'inclusion sont prioritaires pour le PAM et un groupe de travail a été établi pour traiter les questions liées aux cas de discrimination, à la disparité entre les sexes et à l'importance de la diversité dans l'encadrement et pour mettre en œuvre des mesures de lutte contre les préjugés. Si l'obligation de montrer l'exemple s'impose davantage parmi les dirigeants, il convient toutefois de continuer d'agir pour renforcer l'obligation de rendre des comptes, la communication et la transparence, notamment dans le domaine des nominations, des promotions et des réaffectations.

⁷ "Rapport de l'Auditeur externe sur les services d'appui" (WFP/EB.A/2023/6-F/1), paragraphes 58 à 69.

⁸ [Circulaire OED 2022/004 du Directeur exécutif sur la prévention et la lutte contre les comportements abusifs \(harcèlement, harcèlement sexuel, abus d'autorité et discrimination\)](#) publiée le 10 février 2022.

11. **Gestion des organisations non gouvernementales (ONG).** Les partenaires coopérants jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du PAM et la gestion des ONG reste un enjeu prioritaire en matière de contrôle. On estime que le manque de capacités des partenaires constitue un problème général qui englobe tous les aspects du cycle des partenariats. Conformément à son [Plan stratégique pour 2022-2025](#), le PAM est résolu à travailler avec les acteurs locaux pour renforcer leurs capacités et promouvoir des partenariats égaux. Toutefois, la situation se complique lorsqu'il s'agit de collaborer avec des ONG nationales qui, souvent, ne disposent pas des mêmes ressources financières et opérationnelles que les partenaires internationaux et qui nécessitent de déployer des efforts supplémentaires en matière de renforcement des capacités et de suivi. Le vaste éventail de partenaires du PAM, le renouvellement rapide du personnel des partenaires et le recours fréquent à des accords de partenariat sur le terrain de courte durée engendrent des contraintes bureaucratiques qui ne cessent de nuire à l'instauration de partenariats stables et stratégiques allant au-delà d'un transfert ponctuel de connaissances techniques. La gouvernance des données des partenaires coopérants constitue également un risque. Pour remédier à ces problèmes, l'Unité des partenariats avec les ONG a continué de rationaliser les mesures de contrôle en place et à mettre au point des solutions numériques pour faciliter la gestion des ONG; à cet effet, elle a participé en tant que cofondateur à la mise en service à l'échelle mondiale du [Portail des partenaires de l'ONU](#) et au lancement de la plateforme Partner Connect du PAM. Cette Unité a également collaboré avec les bureaux régionaux pour renforcer les capacités dans le cadre de formations et d'ateliers régionaux spécifiques.
12. **Gestion de l'identité des bénéficiaires et solutions informatiques.** Le PAM est conscient que la gestion de l'identité des bénéficiaires et les solutions informatiques qui l'accompagnent sont un domaine crucial dans lequel persistent maintes difficultés à toutes les étapes du cycle des programmes. Il a franchi une étape décisive en août 2021 lorsqu'il a établi le Comité directeur de la gestion des identités pour remédier à ces questions. D'après les remontées d'information provenant du terrain, des problèmes persistent principalement dans les secteurs des technologies assurant l'interface avec les bénéficiaires et de la gestion des données, notamment la mauvaise intégration des systèmes au sein du PAM et avec ceux des parties prenantes externes, l'absence de mise en œuvre de bout en bout des solutions institutionnelles [par exemple, pour la plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts (SCOPE)], ou l'existence de pratiques susceptibles de nuire à l'intégrité et à la confidentialité des données sur les bénéficiaires. Une approche centralisée de la gestion de l'identité des bénéficiaires, comportant notamment des directives visant à renforcer la confidentialité et la protection des données, permettra d'atténuer bon nombre de ces risques, auxquels le PAM prévoit de remédier en 2023 grâce au lancement du Cadre normatif de la gestion des identités qui régira la manière dont il préserve et gère les données personnelles des personnes auxquelles il vient en aide.
13. **Nouveaux défis en matière de risque et de contrôle.** Outre les problèmes mentionnés ci-dessus, le cycle d'élaboration des assurances a permis de mettre en évidence quatre domaines présentant plusieurs grands défis en matière de risque et de contrôle, qui ont eu une incidence sur la capacité du PAM à atteindre ses objectifs, à savoir:
 - a) **Mobilisation des ressources et relations avec les donateurs:** problèmes de financement, lassitude des donateurs et évolution des priorités, diversification, exigences en matière de rapports et de conformité et crise économique mondiale.
 - b) **Partenariats au niveau des programmes et participation des gouvernements hôtes:** gestion de l'assistance directe par l'intermédiaire d'entités gouvernementales, instabilité de la situation politique, pressions exercées sur les opérations, renforcement des capacités des pays, accès aux informations dont dispose le gouvernement et surveillance des contrôles gouvernementaux.

- c) **Suivi, recherche et analyse:** indépendance du PAM au cours du processus de ciblage, problèmes de suivi sur le terrain dus au manque de ressources, capacités du personnel, systèmes et outils utilisés pour produire des données probantes et ajustements d'ordre stratégique apportés aux programmes⁹.
- d) **Interventions d'urgence et accès humanitaire:** problèmes d'accès auxquels se heurte le PAM dans les lieux isolés et en proie à l'insécurité et difficulté d'intensifier les opérations dans un tel contexte.

Déclaration

- 14. Tous les contrôles internes ont inévitablement des limites – y compris la possibilité d'être contournés; de ce fait, le PAM ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs concernant les opérations, les rapports et la conformité. De plus, les circonstances évoluant, l'efficacité des contrôles internes est elle aussi susceptible de varier dans le temps.
- 15. Compte tenu des éléments ci-dessus, je considère, à ma connaissance et à la lumière des informations dont je dispose, que le PAM a appliqué un dispositif de contrôle interne satisfaisant durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au [référentiel intégré de contrôle interne établi par le COSO](#) en mai 2013.
- 16. Soucieux d'améliorer en permanence son dispositif de contrôle interne, le PAM est déterminé à remédier aux problèmes de contrôle interne et de gestion des risques signalés ci-dessus.

David M. Beasley

Directeur exécutif

Rome, le 31 mars 2023

⁹ Le point concernant les systèmes de suivi et d'examen avait été supprimé de la Déclaration sur le contrôle interne relative à 2020 car il n'était plus considéré comme un problème important en matière de risque et de contrôle, des progrès notables ayant été réalisés à tous les niveaux depuis le moment où, dans la Déclaration sur le contrôle interne relative à 2011, le suivi avait été placé pour la première fois parmi les problèmes à surveiller.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

ÉTAT I

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2022

(en millions de dollars)

	Note	2022	2021 Montants retraités
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	2 680,4	1 848,8
Placements à court terme	2.2	1 429,4	1 665,3
Contributions à recevoir	2.3	6 667,7	4 386,9
Stocks	2.4	1 498,9	1 219,6
Autres créances	2.5	419,5	293,9
		12 695,9	9 414,5
Actifs non courants			
Contributions à recevoir	2.3	131,4	203,1
Placements à long terme	2.6	987,3	1 162,0
Immobilisations corporelles	2.7	248,2	212,4
Immobilisations incorporelles	2.8	15,4	13,0
		1 382,3	1 590,5
Total des actifs		14 078,2	11 005,0
Passifs			
Passifs – court terme			
Dettes et charges à payer	2.9	1 393,5	1 160,4
Produits constatés d'avance	2.10	32,0	64,9
Provisions	2.11	45,5	15,5
Avantages du personnel	2.12	70,4	55,9
Prêt	2.13	5,6	5,6
		1 547,0	1 302,3
Passifs non courants			
Produits constatés d'avance	2.10	24,2	16,9
Avantages du personnel	2.12	814,0	1 046,2
Prêt	2.13	44,0	49,6
		882,2	1 112,7
Total des passifs		2 429,2	2 415,0
Actif net		11 649,0	8 590,0
Soldes des fonds et réserves			
Soldes des fonds	2.15	10 753,2	8 081,1
Réserves	2.15	895,8	508,9
Total des soldes des fonds et réserves		11 649,0	8 590,0

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

David M. Beasley
Directeur exécutif
Rome, le 4 avril 2023

Manoj Juneja
Directeur exécutif adjoint chargé du
Département de la gestion et
Directeur financier

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022
(en millions de dollars)

	Note	2022	2021 Montants retraités
Produits			
Contributions en espèces	3.1	13 252,1	8 827,2
Contributions en nature	3.2	832,5	591,8
Écarts de change	3.3	106,1	(84,9)
Rendement des placements	3.4	(15,7)	(9,8)
Autres produits	3.5	242,6	277,8
Total des produits		14 417,6	9 602,1
Charges			
Transferts de type monétaire effectués	4.1	3 298,0	2 323,7
Produits alimentaires distribués	4.2	3 881,8	2 828,6
Services de distribution et services connexes	4.3	1 110,8	980,9
Services contractuels et autres services	4.4	1 202,9	1 156,7
Dépenses liées au personnel	4.5	1 023,0	869,7
Dépenses liées aux effectifs apparentés	4.5	386,8	393,1
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4.6	293,2	218,4
Charges financières	4.7	25,0	8,0
Amortissements	4.7	62,6	57,3
Autres charges	4.7	163,5	46,0
Total des charges		11 447,6	8 882,4
Excédent de l'exercice		2 970,0	719,7

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022
(en millions de dollars)

Note	Excédent cumulé/ soldes des fonds	Excédent (Déficit)	Réserves	Total de l'actif net
Total de l'actif net au 31 décembre 2021 (montant retraité)	7 361,4	719,7	508,9	8 590,0
Allocation de l'excédent de 2021	719,7	(719,7)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2022				
Virement depuis/vers les réserves	2.15 (386,9)	-	386,9	-
Pertes latentes nettes sur les placements à long terme	2.6/2.15 (206,0)	-	-	(206,0)
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	2.12 295,0	-	-	295,0
Excédent de l'exercice	7.2 -	2 970,0	-	2 970,0
Total des variations de l'exercice	(297,9)	2 970,0	386,9	3 059,0
Total de l'actif net au 31 décembre 2022	7 783,2	2 970,0	895,8	11 649,0
Total de l'actif net au 31 décembre 2020				
	5 581,2	850,0	411,2	6 842,4
Changement de méthode comptable	1 761,5	-	44,9	806,4
Total de l'actif net au 31 décembre 2020 (montant retraité)	6 342,7	850,0	456,1	7 648,8
Allocation de l'excédent de 2020	850,0	(850,0)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2021				
Virement depuis/vers les réserves (montant retraité)	2.15 (52,8)	-	52,8	-
Gains nets latents sur les placements à long terme	2.6/2.15 94,6	-	-	94,6
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	2.12 126,9	-	-	126,9
Excédent de l'exercice (montant retraité)	-	719,7	-	719,7
Total des variations de l'exercice (montant retraité)	168,7	719,7	52,8	941,2
Total de l'actif net au 31 décembre 2021 (montant retraité)	7 361,4	719,7	508,9	8 590,0

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022
(en millions de dollars)

	Note	2022	2021 Montants retraités
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:			
Excédent de l'exercice		2 970,0	719,7
Ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Amortissements	2.7/2.8	62,6	57,3
Pertes latentes sur les placements à court terme	2.2	18,1	16,4
Pertes latentes sur les placements à long terme	2.6	14,6	19,0
(Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme	2.2/2.6	(2,5)	(2,8)
(Diminution) de la valeur amortie du prêt à long terme	2.13	(0,3)	(0,4)
Intérêts dus sur le prêt à long terme	2.13	1,6	1,8
(Augmentation) des stocks	2.4	(279,3)	(206,7)
(Augmentation) des contributions à recevoir	2.3	(2 209,1)	(359,5)
(Augmentation) des autres créances	2.5	(119,5)	(10,6)
Immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	-	5,0
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	2.9	233,1	(14,8)
(Diminution) augmentation des produits constatés d'avance	2.10	(25,6)	31,7
Augmentation (diminution) des provisions	2.11	30,0	(6,5)
Augmentation des avantages du personnel nette des gains/pertes actuariels afférents aux avantages postérieurs à l'emploi	2.12	77,3	93,0
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		771,0	342,6
Flux de trésorerie provenant des activités de placement:			
Diminution (augmentation) des placements à court terme	2.2	224,5	(268,8)
Augmentation (diminution) des intérêts échus à recevoir	2.5	(6,1)	1,3
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(50,1)	(82,1)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(95,3)	(83,7)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(5,5)	(3,9)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement		67,5	(437,2)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:			
Charges financières sur le prêt	2.13	(1,6)	(1,8)
Remboursement de la tranche annuelle du principal au titre du prêt	2.13	(5,3)	(5,3)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement		(6,9)	(7,1)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		831,6	(101,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	2.1	1 848,8	1 950,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	2.1	2 680,4	1 848,8

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS¹
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022
(en millions de dollars)

	Note 6	Montants inscrits au budget		Montants effectifs sur une base comparable ³	Différence: budget final et budget effectif	Plan d'exécution
		Budget initial	Budget définitif ²			
Coûts des PSP						
Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture		9 793,1	15 557,8	9 328,8	6 229,0	8 891,3
Résultat stratégique 2: Personne ne souffre de malnutrition		822,9	900,8	498,8	402,0	636,3
Résultat stratégique 3: La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité et des revenus		342,2	365,4	157,5	207,9	214,2
Résultat stratégique 4: Les systèmes alimentaires sont durables		575,5	652,0	264,7	387,3	408,2
Résultat stratégique 5: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable		136,4	211,4	111,8	99,6	136,8
Résultat stratégique 6 – Les politiques appuyant le développement durable sont cohérentes		2,9	2,5	0,1	2,4	1,2
Résultat stratégique 7: Les pays en développement ont accès à toute une gamme de ressources financières qu'ils investissent dans le développement		0,9	0,3	0,2	0,1	0,3
Résultat stratégique 8: Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les objectifs de développement durable		920,2	1 855,5	906,1	949,4	1 081,0
Coûts d'appui directs ajustés		524,8	656,9	487,6	169,3	521,5
Total partiel des coûts des PSP		13 118,9	20 202,6	11 755,6	8 447,0	11 890,8
Dépenses ordinaires AAP		496,1	513,3	511,7	1,6	496,1
Initiatives internes d'importance primordiale		42,4	79,0	52,4	26,6	42,4
Total partiel des coûts indirects		538,5	592,3	564,1	28,2	538,5
Total		13 657,4	20 794,9	12 319,7	8 475,2	12 429,3

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

¹ Établi sur la base des engagements. Les engagements correspondent à des éléments de passif éventuel établis sur la base d'un contrat en cours et comprennent les commandes non exécutées et les contrats pour lesquels les biens et services n'ont pas encore été reçus.

² Le budget définitif correspond aux besoins opérationnels approuvés au 31 décembre de l'année considérée. Le plan d'exécution, pour sa part, correspond aux besoins opérationnels prioritaires, retenus comme tels sur la base des prévisions de ressources disponibles et des problèmes opérationnels au 1^{er} janvier 2022.

³ L'expression "sur une base comparable" signifie que les montants effectifs sont présentés selon la même convention comptable, le même mode de classification, pour les mêmes fonds et pour la même période que le budget approuvé.

Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2022

Note 1: Méthodes comptables

Entité publiant les états financiers

1. Le PAM a été créé en 1961 par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé de l'aide alimentaire. Ses buts sont les suivants: a) utiliser l'aide alimentaire pour appuyer le développement économique et social; b) répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés; c) promouvoir la sécurité alimentaire mondiale conformément aux recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la FAO.
2. Le PAM est placé sous l'autorité d'un Conseil d'administration composé de 36 membres qui est chargé de fournir un appui intergouvernemental, de donner des orientations et de superviser les activités du PAM. Le PAM est dirigé par un Directeur exécutif qui est nommé conjointement par le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général de la FAO.
3. Le PAM a son Siège à Rome (Italie). En 2022, il fournissait une assistance dans 122 pays et territoires, où les opérations qu'il mène sont supervisées par six bureaux régionaux.
4. Les états financiers portent sur les activités du PAM. Les entités contrôlées en même temps que le PAM sont indiquées dans la note 11.

Base utilisée pour établir les états financiers

5. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, selon le principe du coût historique, à l'exception des placements comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'une question précise n'est couverte par aucune norme IPSAS, il est fait référence à la règle adoptée par d'autres organismes de normalisation tels que le Conseil international des normes comptables.
6. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité des activités. La présente évaluation s'appuie sur le budget approuvé, la prévision de financement, l'actif net disponible et le maintien de la pertinence du mandat du PAM.
7. L'État des flux de trésorerie (État IV) est établi sur la base de la méthode indirecte.
8. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Changement de méthode comptable

9. Le PAM conclut des accords de contribution par l'intermédiaire desquels les donateurs s'engagent à fournir des financements pluriannuels (jusqu'à cinq ans à l'avance) ou, dans certains cas, exigent que les périodes de mise en œuvre commencent après la date de clôture des comptes. Dans ces cas de figure, lors de la signature de l'accord, le PAM comptabilise un actif (contribution à recevoir) et un passif (produit constaté d'avance) jusqu'à ce que la période de mise en œuvre indiquée par le donateur commence, moment où l'élément de passif est décomptabilisé (sorti du bilan), et où le produit est comptabilisé. Cette méthode comptable avait été mise en place lors de l'exercice 2016, date à laquelle les accords pluriannuels commençaient à gagner en importance. Au fil des années, le nombre et le volume de ces accords conclus avec les donateurs ont continué de croître, et les stipulations, les conditions ainsi que les clauses des accords pluriannuels sont devenues plus complexes.
10. La direction, en concertation avec l'Auditeur externe, a donc décidé de réviser cette méthode pour tenir compte de différentes situations souvent rencontrées. Les scénarios retenus sont les suivants: a) les accords ne prévoient pas toutes les obligations de remboursement à respecter pour remplir une condition au sens de la norme IPSAS 23; b) la fourniture d'un financement dans les années futures est soumise à des autorisations de crédit votées par un parlement ou à des clauses similaires, qui feraient que ce financement futur ne répondrait pas aux critères de comptabilisation des actifs prévus en vertu de la norme IPSAS 23; et c) les accords remplissent les critères attachés aux conditions qui sont énoncées dans la norme IPSAS 23. Dans le premier scénario, un actif (contributions à recevoir) et un produit provenant de contributions seront comptabilisés au moment de la confirmation écrite de la somme totale prévue dans l'accord, et ce bien que ce dernier stipule des dates de mise en œuvre et des montants de contribution à venir. Dans le deuxième scénario, aucun actif (contribution à recevoir) ni passif (produit constaté d'avance) ne sera comptabilisé. Un actif éventuel sera indiqué lorsque l'entrée sera jugée probable. Dans le troisième scénario, un actif (contribution à recevoir) et un passif correspondant (produit constaté d'avance) seront comptabilisés.
11. Ce changement de méthode comptable a été appliqué rétrospectivement conformément à la norme IPSAS 3, ce qui a entraîné le retraitement des états financiers de 2021 à des fins de comparaison. La nouvelle méthode aboutit à une augmentation de 806,4 millions de dollars du solde d'ouverture de l'actif net au 1^{er} janvier 2021 et à une baisse correspondante du solde des produits constatés d'avance.
12. Les États I, II, III et IV ont été retraités. Le résultat sur l'État I est une diminution des contributions à recevoir à court terme et à long terme enregistrées en 2021 (de 301,3 millions de dollars et de 347,0 millions de dollars respectivement), une diminution des produits constatés d'avance courants et non courants (de 755,6 millions de dollars et de 533,2 millions de dollars respectivement) et une augmentation correspondante des soldes des fonds de 603,1 millions de dollars et des réserves de 37,4 millions de dollars. Le résultat sur l'État II est une diminution de 188,8 millions de dollars des contributions en espèces enregistrées en 2021, une augmentation de 0,1 million de dollars des contributions en nature ainsi qu'une augmentation de 22,8 millions de dollars des écarts de change. La note 2.3 (Contributions à recevoir) indique les soldes d'ouverture et de clôture ajustés des contributions à recevoir, la note 2.10 (Produits constatés d'avance) les soldes d'ouverture et de clôture ajustés des produits constatés d'avance, la note 2.15 (Soldes des fonds et réserves) l'incidence de ces ajustements sur les soldes des fonds et les réserves, la note 3 (Produits) l'incidence sur les produits provenant des contributions, la note 7 (Information sectorielle) l'incidence par secteur, et la note 8.2 (Passifs et actifs éventuels) l'incidence sur les actifs éventuels.

Modification de la présentation ou de la classification des éléments

13. Pour assurer la cohérence avec l'exercice en cours et d'autres informations, des modifications ont été apportées lorsque les éléments à comparer ont été classés différemment. Les modifications de présentation et de classification les plus importantes sont les suivantes:
 - a) La ligne "Traitements, salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel" (1 262,8 millions de dollars en 2021) a été éclatée sur deux lignes – "Dépenses liées au personnel" (869,7 millions de dollars en 2021) et "Dépenses liées aux effectifs apparentés" (393,1 millions de dollars en 2021) – dans le corps de l'État des résultats financiers et dans la note 4 ("Charges") qui lui est associée.
 - b) La ligne "Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien" (6,6 millions de dollars en 2021) a été transférée de la catégorie "Autres charges" à la catégorie "Frais financiers" dans le corps de l'État des résultats financiers et dans la note 4 ("Charges") qui lui est associée.
 - c) Des lignes ont été ajoutées à la note 3 ("Produits") et à la note 4 ("Charges") pour fournir des informations supplémentaires sur la nature des opérations. Les lignes de charges "Contrats de location" et "Services de sécurité et autres", qui font partie de la catégorie "Services contractuels et autres services", ont été révisées et comprennent désormais les dépenses afférentes aux contrats de location en nature et commerciaux ainsi que les dépenses afférentes à la sécurité supportées au titre du partage des coûts du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU et les autres dépenses de sécurité, comme cela était le cas auparavant.

Estimations et appréciations

14. Pour établir les états financiers conformément aux normes IPSAS, la direction a recours à des appréciations, à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et les montants déclarés des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et hypothèses connexes se fondent sur l'expérience passée et divers autres facteurs que l'on juge raisonnables au vu de la situation et des informations disponibles à la date de la préparation des états financiers, dont les résultats constituent la base des appréciations de la valeur des actifs et des passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les résultats effectifs sont susceptibles d'être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont revues en permanence. Tout changement apporté à une estimation est comptabilisé dans la période durant laquelle il intervient, et toute période ultérieure affectée par ce changement.
15. Les estimations comptables et hypothèses utilisées susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs sont les suivantes: évaluation actuarielle des avantages du personnel; dépréciation d'actifs; sélection de la durée de vie utile et méthode d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles; provisions et passifs éventuels.

Adoption de nouvelles normes comptables

16. Le PAM suit de près les nouvelles normes édictées par le Conseil des normes IPSAS, évalue leur pertinence et leurs répercussions sur ses méthodes et procédures comptables, et adopte les nouvelles normes IPSAS en fonction de l'intérêt qu'elles présentent et conformément à leurs dates d'entrée en vigueur effective telles qu'elles sont définies par le Conseil des normes IPSAS. Les nouvelles normes et les exposés-sondages ci-après concernent le PAM.

17. En août 2018, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme IPSAS 41, *Financial Instruments* (Instruments financiers), qui remplace la norme IPSAS 29, *Financial Instruments: Recognition and Measurement* (Instruments financiers: comptabilisation et évaluation). La nouvelle norme définit de nouvelles règles en matière de classement, de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, qui remplaceront celles énoncées dans la norme IPSAS 29. La norme IPSAS 41 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, date à laquelle le PAM l'a adoptée.
18. En janvier 2022, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme IPSAS 43, *Leases* (Contrats de location), en remplacement de la norme IPSAS 13 du même nom (disponible en français sous le nom "Contrats de location"). La publication de la norme IPSAS 43 conclut la première phase du projet du Conseil des normes IPSAS concernant les contrats de location, qui avait pour principal objectif l'harmonisation avec la norme IFRS 16, *Contrats de location*. La norme IPSAS 43 n'impose plus de classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrats de location simples, et elle prescrit la comptabilisation des actifs et des passifs relatifs aux droits et obligations créés par tous les contrats de location. La norme IPSAS 43 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Le PAM l'adoptera à cette date.
19. En mai 2022, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme IPSAS 44, *Non-current Assets Held for Sale and Discontinued Operations* (Actifs à long terme détenus en vue de la vente et activités abandonnées). Son objectif est de prévoir la comptabilisation des actifs détenus en vue de la vente et la présentation ainsi que les obligations d'information relatives aux activités abandonnées. Le principe fondamental sur lequel repose la norme concernant la classification d'actifs détenus en vue de la vente est que la valeur comptable des actifs sera récupérée au moyen d'une vente et non d'une utilisation continue. La norme IPSAS 44 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Le PAM évaluera son applicabilité et son incidence sur ses opérations, et l'adoptera à cette date.
20. En mars 2023, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme 47, *Revenue* (Produits), qui porte sur les produits assortis d'obligations de prestation et les produits non assortis d'obligations de prestation, pour remplacer la norme IPSAS 9, *Produits des opérations avec contrepartie directe*, la norme IPSAS 23, *Produits des opérations sans contrepartie directe* (impôts et transferts), la norme IPSAS 11, *Contrats de construction*, et la norme IPSAS 48, *Transfer Expenses* (Charges de transfert). Les normes devraient avoir une incidence sur les activités de base du PAM. L'évaluation de cette incidence par le PAM est en cours.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

21. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme à échéance de trois mois ou moins, y compris ceux gérés par les gestionnaires de placements.
22. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

23. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.

24. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
25. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres créances ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
26. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" [*Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities* (obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément)] détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.
27. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émis par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net. Les gains et les pertes sont sortis de l'actif net et comptabilisés à titre d'excédent ou de déficit lorsque les actifs sont sortis du bilan.
28. Tous les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Stocks

29. La grande majorité des articles du PAM en stock sont des produits alimentaires à distribuer aux bénéficiaires. Les stocks comprennent aussi des articles non alimentaires conservés dans différents entrepôts.
30. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur¹ s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs.
31. En vertu du cadre juridique dans lequel le PAM exerce ses activités, la propriété des produits alimentaires est habituellement transférée au gouvernement du pays bénéficiaire au point d'entrée dans le pays où ils doivent être distribués. Même si la propriété des produits alimentaires stockés dans ses entrepôts situés dans les pays bénéficiaires a été transférée, le PAM les comptabilise en tant que stocks, car il en conserve la garde matérielle et le contrôle.

¹ Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours en vigueur sur le marché mondial, le prix déterminé en application de la Convention relative à l'assistance alimentaire et le prix indiqué sur la facture du donateur.

32. Le coût des autres stocks comprend toutes les dépenses liées aux achats et toutes les autres dépenses liées à l'acheminement des articles jusqu'aux dépôts stratégiques ou à la livraison directe aux pays bénéficiaires.
33. Lorsque des stocks ou des éléments du coût des stocks sont acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe, leur coût est évalué à sa juste valeur à la date d'acquisition.
34. La valeur des stocks est calculée après déduction pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels relatifs aux produits dont le PAM assume la garde.

Contributions à recevoir

35. Le PAM comptabilise une contribution à recevoir lorsque, à la date de clôture des comptes, il a conclu par écrit un accord contraignant avec un donateur, le donateur a obtenu toutes les autorisations d'ouverture de crédit requises relevant de sa juridiction, il est probable que la contribution procurera des avantages économiques futurs ou un potentiel de service et le PAM peut mesurer de manière fiable les fonds à transférer.
36. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dépréciation et des provisions pour réduction estimée des produits provenant des contributions.
37. Les contributions à recevoir en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et des activités approuvées, ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de manière fiable sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
38. Les contributions à recevoir en nature relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.

Immobilisations corporelles

39. La comptabilisation initiale des immobilisations corporelles se fait au coût historique. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et des dépréciations éventuelles.
40. Le coût correspond au prix d'achat, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement de l'actif selon l'utilisation prévue. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas incorporés dans le coût des actifs. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles et produits provenant des contributions.
41. Les biens durables sont portés en immobilisations si leur coût est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars. Ce seuil est revu périodiquement.
42. Les améliorations locatives sont portées à l'actif, évaluées sur la base de leur coût d'acquisition et amorties sur le reste de leur durée d'utilité ou du bail restant à courir, si cette durée est inférieure.
43. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée d'utilité estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à dépréciation. La durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Catégorie	Durée d'utilité estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Autre matériel	3
Mobilier et agencements	5
Véhicules à moteur	
Légers	5
Lourds et blindés	8
Outillage	3

44. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

45. Les immobilisations incorporelles sont des actifs sans substance physique contrôlés par le PAM. Ce sont principalement des logiciels acquis à l'extérieur (logiciels commerciaux) ou conçus en interne et des droits. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits provenant des contributions.
46. Les biens incorporels sont portés en immobilisations si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. Le montant des logiciels de conception interne porté en immobilisations ne comprend pas les dépenses liées à la recherche et à la maintenance.
47. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée d'utilité estimée (en années)
Logiciels de conception interne	6
Logiciels commerciaux	3
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

Avantages du personnel

48. Le PAM comptabilise les avantages du personnel dans les catégories indiquées ci-après:
- les avantages à court terme;
 - les avantages postérieurs à l'emploi;
 - les autres avantages à long terme; et
 - les indemnités de fin de contrat de travail.

49. Les avantages à court terme du personnel désignent les prestations payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés. Ils se rapportent aux congés annuels et aux indemnités pour frais d'études. Les passifs liés aux avantages à court terme du personnel comprennent les sommes engagées mais non versées relatives à l'ensemble des régimes à prestations. Hormis les prestations engagées mais non versées, qui sont calculées par l'actuaire, les avantages à court terme du personnel sont comptabilisés par le PAM à leur valeur nominale.
50. Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les prestations payables après la cessation de l'emploi, à l'exclusion des indemnités de fin de contrat de travail. Il s'agit des régimes à prestations définies, qui comprennent les plans d'assurance maladie après la cessation de service, le régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation. Les avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires professionnels sur la base d'hypothèses actuarielles en suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les gains ou les pertes actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi figurent dans l'État des variations de l'actif net.
51. Les autres avantages à long terme du personnel sont les prestations qui ne sont pas payables intégralement dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés. Ils comprennent le congé dans les foyers et d'autres avantages liés au départ, tels que les jours de congé accumulés, le capital-décès, la prime et le voyage de rapatriement et les frais de déménagement. Hormis le congé dans les foyers, les autres avantages à long terme du personnel sont calculés par des actuaires professionnels sur la base d'hypothèses actuarielles en suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les gains et les pertes actuariels relatifs aux autres avantages à long terme du personnel sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.
52. Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges seulement lorsque le PAM s'est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin au service d'un membre du personnel avant la date normale de départ à la retraite ou à verser des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre destinée à encourager les départs volontaires.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

53. Le PAM est un organisme affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (ci-après, la Caisse) qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel. La Caisse est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Comme spécifié à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.
54. Cette Caisse expose les organismes affiliés aux risques actuariels liés aux employés en activité et aux anciens employés d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pensions et les coûts entre chacun des organismes affiliés. Le PAM et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tout comme les autres organismes qui y participent, ne sont pas en mesure de déterminer la quote-part du PAM dans les engagements au titre des prestations définies, les avoirs du régime et les coûts de façon suffisamment fiable aux fins de comptabilisation. En conséquence, le PAM assimile ce régime à un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39, Avantages du personnel. Les cotisations du PAM à la Caisse pendant l'exercice financier sont inscrites aux charges dans l'État des résultats financiers.

Provisions et passifs éventuels

55. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
56. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

Actifs éventuels

57. Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM. Les actifs éventuels sont indiqués lorsqu'il est probable que ces événements se produiront.

Produits provenant des contributions

58. Les produits provenant des contributions (en espèces et en nature) sont générés par des opérations sans contrepartie directe, dans lesquelles le PAM reçoit des ressources sans fournir au donateur une contrepartie directe plus ou moins équivalente en retour. Le PAM comptabilise les produits provenant des contributions lorsque les conditions requises pour leur comptabilisation à l'actif sont remplies (voir le paragraphe 38) et que toutes les obligations actuelles concernant l'actif transféré qui avaient été comptabilisées au passif s'éteignent. Dans le cas des contributions pour lesquelles une obligation actuelle est comptabilisée au passif, le PAM comptabilise un actif (contribution à recevoir) et un passif (produit constaté d'avance) lorsque les contributions remplissent les conditions nécessaires à leur comptabilisation à l'actif. Dès lors que le PAM satisfait à l'obligation actuelle comptabilisée au passif, la valeur comptable des produits constatés d'avance est réduite et le montant des produits provenant des contributions est comptabilisé.

Autres produits

59. Les autres produits sont les produits provenant des opérations avec contrepartie directe, c'est-à-dire dans lesquelles le PAM reçoit des ressources, des actifs ou des services, ou voit s'éteindre des obligations, et remet en contrepartie, directement à l'autre partie (essentiellement sous la forme de biens, de services ou de l'utilisation d'immobilisations), une valeur approximativement égale. Le produit d'une activité de prestation de services est comptabilisé au titre de l'exercice au cours duquel les services sont rendus, au prorata du degré d'avancement estimatif de l'activité. Le produit provenant du transfert de biens est comptabilisé lorsque les risques et avantages liés à la propriété des biens ont été transférés au demandeur. Pour les activités de prestation de services de transfert de biens ou d'espèces, les versements correspondant au coût du service de transfert sont comptabilisés à la rubrique "Autres produits", tandis que la valeur des biens ou des espèces est comptabilisée comme obligation envers la partie demandeuse, jusqu'à ce que cette obligation soit éteinte.

Produits alimentaires distribués et transferts de type monétaire effectués

60. Les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants ou aux prestataires de services chargés de les distribuer. Le coût est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.

61. Les transferts de type monétaire sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont effectués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont effectués par les partenaires coopérants ou les prestataires de services.

Comptabilisation par fonds et information sectorielle

62. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifique. Chacun des fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.
63. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel sont publiés séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois secteurs: i) fonds de catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
64. Les fonds de catégories d'activités désignent une entité comptable établie par le Conseil pour comptabiliser les produits provenant des contributions et les charges correspondant à chacune des catégories d'activités mises en place pour atteindre les objectifs du PAM, à savoir les plans stratégiques de pays (PSP), les plans stratégiques de pays provisoires (PSPP), les opérations d'urgence limitées et les PSPP de transition. Les PSP, qui sont établis sur la base d'une analyse de la situation du développement durable, comprennent l'ensemble du portefeuille d'activités humanitaires et de développement du PAM dans un pays.
65. Le Fonds général est une entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), les recettes accessoires, la Réserve opérationnelle et les contributions reçues qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.
66. Les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
67. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.

68. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs qui sont les siens, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme dette ou créance dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords conclus avec des tierces parties sont incorporées aux autres produits.

Comparaisons budgétaires

69. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément aux résultats stratégiques du PAM. Les résultats stratégiques définis dans le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 axent les interventions du PAM sur ce dont les pays ont besoin. Les résultats et les effets directs stratégiques du PAM sont calqués sur les cibles des ODD 2 et 17 qui correspondent à son mandat et à ses capacités, en faisant concorder l'appui offert par le PAM avec les efforts nationaux et mondiaux consentis pour réaliser les ODD.
70. La planification des budgets des PSP suit la structure des budgets de portefeuille de pays. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion annuel, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes et des initiatives internes d'importance primordiale. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou dans le cadre des pouvoirs délégués par celui-ci.
71. L'État V (État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs) compare le budget définitif et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants inscrits au budget correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établis sur la même base, la note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État IV (Flux de trésorerie).
72. Le budget initial et le budget définitif présentés dans l'État V correspondent aux besoins opérationnels du PAM, qui sont établis à partir d'une évaluation des besoins. En outre, le plan d'exécution est présenté. Il s'agit d'un plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des ressources disponibles, compte tenu du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus. Le plan d'exécution comprend, d'une part, le programme de travail hiérarchisé pour ce qui est des coûts directs et, d'autre part, le budget des coûts d'administration et d'appui aux programmes et celui des initiatives internes d'importance primordiale pour ce qui est des coûts indirects.

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	761,1	334,2
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	196,8	118,4
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	882,5	599,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	840,0	796,6
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 680,4	1 848,8

73. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Placements à court terme		
Placements à court terme	1 422,8	1 658,5
Fraction courante des placements à long terme (Note 2.6)	6,6	6,8
Total des placements à court terme	1 429,4	1 665,3

74. Les placements à court terme sont répartis en deux tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risque de crédit des placements à court terme n'a guère changé en 2022, mais devant la flambée de l'inflation mondiale qui semble vouloir perdurer, les grandes banques centrales se sont éloignées des politiques monétaires très accommodantes pratiquées jusqu'alors et ont commencé à relever sérieusement leurs taux d'intérêt.
75. Les placements à court terme ont été évalués à 1 422,8 millions de dollars au 31 décembre 2022 (1 658,5 millions de dollars au 31 décembre 2021). Sur ce montant, 577,5 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (715,1 millions de dollars au 31 décembre 2021), 499,7 millions de dollars, des obligations émises par des sociétés commerciales (537,5 millions de dollars au 31 décembre 2021) et 345,6 millions de dollars, des titres garantis par des actifs (405,9 millions de dollars au 31 décembre 2021). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.

76. Au 31 décembre 2022, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est de 8,9 millions de dollars (37,9 millions de dollars au 31 décembre 2021).
77. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

	2021	Apports/ (déductions) nets	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2022
<i>en millions de dollars</i>						
Placements à court terme	1 658,5	(220,8)	23,2	(20,0)	(18,1)	1 422,8
Fraction courante des placements à long terme	6,8	(0,5)	0,3	-	-	6,6
Total des placements à court terme	1 665,3	(221,3)	23,5	(20,0)	(18,1)	1 429,4

78. En 2022, le total des placements à court terme a diminué de 235,9 millions de dollars. Cette diminution est due aux prélèvements liés aux besoins opérationnels ainsi qu'à une allocation plus élevée sur les comptes de dépôt du marché monétaire et sur les comptes de dépôt au Siège au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et comprend des pertes nettes latentes de 18,1 millions de dollars que l'on retrouve dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, qui figurent dans l'État des flux de trésorerie. Les intérêts amortis sur la fraction courante des placements à long terme, soit 0,3 million de dollars, sont également pris en compte dans les ajustements en tant qu'élément de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 2,5 millions de dollars. Le solde, net des montants correspondant aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme de 6,4 millions de dollars, soit 224,5 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

	2022	2021
	Montants retraités	
	<i>en millions de dollars</i>	
Composition:		
Portion courante	6 667,7	4 386,9
Portion non courante	131,4	203,1
Total net des contributions à recevoir	6 799,1	4 590,0
Contributions en espèces	6 703,2	4 487,9
Contributions en nature	224,9	216,5
Total des contributions à recevoir avant provision	6 928,1	4 704,4
Provision pour réduction des produits provenant des contributions	(121,9)	(105,4)
Provision pour dépréciation	(7,1)	(9,0)
Total net des contributions à recevoir	6 799,1	4 590,0

79. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui doivent être versées dans les 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui doivent être versées plus de 12 mois après la date du 31 décembre 2022.
80. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un objectif, une activité ou un pays donné.
81. Le tableau ci-après montre le classement chronologique des contributions à recevoir:

	2022		2021	
	Montants retraités			
	<i>en millions de dollars</i>	%	<i>en millions de dollars</i>	%
Classement chronologique				
2022	6 031,5	87	-	-
2021	642,4	9	4 010,8	85
2020	228,0	3	552,6	12
2019 et années antérieures	81,4	1	167,6	3
Total partiel	6 983,3	100	4 731,0	100
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	(55,2)		(26,6)	-
Total des contributions à recevoir avant provision	6 928,1	100	4 704,4	100

82. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dépréciation et des provisions pour réduction estimée des produits provenant des contributions.
83. La provision pour réduction des produits provenant des contributions correspond au montant estimatif de toute réduction des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour l'activité ou le programme auquel les contributions étaient liées. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
84. La variation des provisions pour réduction des produits provenant des contributions enregistrées en 2022 est la suivante:

	2021	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2022
	<i>en millions de dollars</i>			
Total de la provision pour réduction des produits provenant des contributions	105,4	(48,8)	65,3	121,9

85. En 2022, la réduction des contributions à recevoir s'est établie à 48,8 millions de dollars. Cette réduction est comptabilisée au titre de l'utilisation de la provision pour réduction des produits provenant des contributions et indiquée dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2022, le montant final de la provision requise a été estimé à 121,9 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 65,3 millions de dollars a été comptabilisée au titre de l'ajustement des produits provenant des contributions et est indiquée dans l'État des résultats financiers.
86. Le montant de la provision pour dépréciation comptabilisée est établi après examen des contributions à recevoir; il s'agit de détecter toutes les composantes qui risquent de s'avérer impossibles à recouvrer compte tenu d'éléments objectifs qui attestent d'une dépréciation résultant d'un ou plusieurs faits, survenus après la comptabilisation initiale de la contribution à recevoir ("fait générateur de perte"), ce ou ces faits générateurs de perte ayant un impact sur le montant estimatif des flux de trésorerie futurs des contributions à recevoir ou d'un groupe de produits à recevoir. La provision pour dépréciation est constituée pour les cas dans lesquels des dépenses ont déjà été engagées alors qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas le financement correspondant à une contribution à recevoir. La comptabilisation en pertes proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 10 000 dollars.
87. En 2022, le montant de la provision pour dépréciation a évolué comme suit:

	2021	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2022
	<i>en millions de dollars</i>			
Total de la provision pour dépréciation	9,0	(1,1)	(0,8)	7,1

88. En 2022, les annulations, d'un montant de 1,1 million de dollars, ont été comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour dépréciation et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2022, le montant final de la provision pour dépréciation requise est estimé à 7,1 millions de dollars. Par conséquent, une diminution de 0,8 million de dollars de la provision a été inscrite au titre de l'ajustement pour l'exercice et est indiquée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.4: Stocks

89. Les tableaux ci-dessous font apparaître les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires – telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dépréciation.

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Produits alimentaires en stock	1 073,6	863,6
Produits alimentaires en transit	460,7	326,9
Total partiel des produits alimentaires	1 534,3	1 190,5
Moins: provision pour dépréciation et réduction de la valeur des stocks pour la ramener à la valeur nette de réalisation	(73,8)	(7,1)
Total des produits alimentaires	1 460,5	1 183,4
Articles non alimentaires	38,5	36,4
Moins: provision pour dépréciation	(0,1)	(0,2)
Total des articles non alimentaires	38,4	36,2
Total des stocks	1 498,9	1 219,6

Produits alimentaires – rapprochement	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Stocks d'ouverture	1 183,4	973,8
Réintégration: provision pour dépréciation et réduction de la valeur des stocks pour la ramener à la valeur nette de réalisation	7,1	7,6
Achats de produits alimentaires	2 867,9	2 005,9
Contributions en nature reçues	757,6	496,6
Transport et coûts connexes	547,3	485,8
Total des stocks disponibles pour distribution	5 363,3	3 969,7
Moins: produits alimentaires distribués	(3 829,0)	(2 779,2)
Moins: provision pour dépréciation et réduction de la valeur des stocks pour la ramener à la valeur nette de réalisation	(73,8)	(7,1)
Total des produits alimentaires	1 460,5	1 183,4

90. Pour 2022, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 3 881,8 millions de dollars (2 828,6 millions de dollars en 2021), comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 3 829,0 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 52,8 millions de dollars aux articles non alimentaires (2 779,2 millions de dollars et 49,4 millions de dollars respectivement en 2021).
91. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses engagées jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
92. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base d'une moyenne mobile.
93. Les stocks comprennent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts stratégiques gérés par le réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies.
94. Ces articles non alimentaires comprennent notamment la réserve de carburant, les unités d'isolement et de soins, les entrepôts et bâtiments modulaires préfabriqués, les groupes électrogènes et les pièces détachées.
95. Au 31 décembre 2022, les stocks de produits alimentaires représentaient 1,9 million de tonnes, d'une valeur de 1 460,5 millions de dollars (contre 1,7 million de tonnes et 1 183,4 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2021).

96. La valeur des produits alimentaires a été réduite de 63,3 millions de dollars pour la ramener à leur valeur nette de réalisation. En outre, une provision pour dépréciation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels relatifs aux produits dont le PAM assume la garde. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,69 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 0,29 pour cent de celle des articles non alimentaires (en 2021, le montant de la provision représentait 0,38 pour cent pour les produits alimentaires et 0,73 pour cent pour les articles non alimentaires). Au 31 décembre 2022, le montant final de la provision pour dépréciation requise est estimé à 10,6 millions de dollars et l'utilisation d'un montant de 0,1 million de dollars est enregistrée. Par conséquent, l'État des résultats financiers reflète une augmentation de 6,0 millions de dollars de la provision pour dépréciation.
97. En 2022, la variation des provisions pour dépréciation est la suivante:

	2021	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2022
<i>en millions de dollars</i>				
Provision pour dépréciation – produits alimentaires	4,5	-	6,0	10,5
Provision pour dépréciation – articles non alimentaires	0,2	(0,1)	-	0,1
Total des provisions	4,7	(0,1)	6,0	10,6

Note 2.5: Autres créances

	2022	2021
<i>en millions de dollars</i>		
Avances aux fournisseurs	115,7	78,9
Avances au personnel	35,6	33,2
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tiers	6,3	0,3
Montants à recevoir des clients	94,3	84,4
Créances diverses	198,0	119,7
Total des autres créances avant provision	449,9	316,5
Provision pour dépréciation	(30,4)	(22,6)
Total net des autres créances	419,5	293,9

98. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
99. Les avances au personnel correspondent aux avances en espèces qui lui sont consenties au titre des indemnités pour frais d'études, de l'allocation logement, des voyages autorisés et des autres prestations dues au personnel. Conformément au Règlement et au Statut du personnel, ces avances ne portent pas intérêt.

100. Un accord avec un tiers est un contrat juridiquement contraignant liant le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme créances et dettes dans l'État de la situation financière. Ces créances et dettes sont compensées de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.
101. Les montants à recevoir des clients correspondent aux montants dus par des clients au titre de biens et services fournis par le PAM. Les créances diverses comprennent les avances aux prestataires de services pour les transferts de type monétaire, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements.
102. Les autres créances sont examinées pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour dépréciation. Au 31 décembre 2022, le montant de la provision requise a été estimé à 30,4 millions de dollars, dont 27,4 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 3,0 millions de dollars pour les autres créances (19,8 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 2,8 millions de dollars pour les autres créances en 2021).
103. En 2022, le montant de la provision pour dépréciation a évolué comme suit:

	2021	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	Ajustement pour réévaluation	2022
	<i>en millions de dollars</i>				
Total de la provision pour dépréciation	22,6	-	7,9	(0,1)	30,4

104. L'ajustement pour réévaluation correspond à la réévaluation de la provision libellée en monnaies autres que le dollar.
105. Une augmentation de 7,9 millions de dollars dans la provision pour dépréciation a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est indiquée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.6: Placements à long terme

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	44,1	48,5
Portion courante (note 2.2)	(6,6)	(6,8)
Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	37,5	41,7
Obligations	382,5	417,9
Actions	567,3	702,4
Total des obligations et actions	949,8	1 120,3
Total des placements à long terme	987,3	1 162,0

106. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions.
107. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (note 2.13), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au-dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,5 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.
108. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2022, la valeur de réalisation de ces placements était de 46,7 millions de dollars (58,2 millions de dollars au 31 décembre 2021).
109. Les placements en obligations et en actions sont expressément détenus aux fins du financement des engagements du PAM au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et ne doivent pas être affectés au financement des opérations en cours du PAM. Bien que ces placements soient réservés à cet usage, et ne soient pas disponibles pour financer des opérations en cours, ils ne sont pas soumis à des restrictions légales spécifiques et ne peuvent être comptabilisés à titre d'actifs du régime, selon la définition arrêtée aux termes de la norme IPSAS 39, Avantages du personnel.
110. Les placements en actions sont effectués par l'intermédiaire de deux fonds obéissant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (fonds ESG), qui suivent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Cette structure des placements suppose une exposition passive aux marchés d'actions mondiaux assortie de risques et de rendements reflétant l'indice MSCI All Country World Index.
111. La diminution de 170,5 millions de dollars de la valeur des placements à long terme en obligations et en actions est due aux résultats négatifs des marchés mondiaux des placements à revenu fixe et des actions, résultats qui se sont répercutés tout à la fois sur le portefeuille d'obligations mondiales et sur le portefeuille d'actions mondiales, et qui ont été en partie compensés par des apports aux portefeuilles. L'apport de 65,9 millions de dollars a été placé conformément à la politique de répartition des avoirs du PAM, l'objectif à atteindre s'agissant des fonds mis en réserve pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel étant de placer 60 pour cent de ces fonds en actions mondiales et 40 pour cent en obligations mondiales. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.

112. La variation des comptes de placements à long terme en 2022 est la suivante:

	2021	Apports/ (déductions)	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2022
<i>en millions de dollars</i>						
Obligations et actions	1 120,3	65,9	7,5	(23,3)	(220,6)	949,8
Placements en STRIPS	41,7	(6,4)	2,2	-	-	37,5
Total des placements à long terme	1 162,0	59,5	9,7	(23,3)	(220,6)	987,3

113. En 2022, les placements à long terme ont diminué de 174,7 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme des actifs financiers réalisables, à l'exception des contrats de change à terme (montant notionnel de 43,1 millions de dollars), qui sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. En conséquence, conformément aux normes IPSAS, le montant net des pertes latentes de 206,0 millions de dollars correspondant à ces actifs financiers considérés comme réalisables a été transféré à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les gains latents nets d'un montant de 1,6 million de dollars correspondant aux instruments financiers dérivés, ainsi que les pertes latentes nettes d'un montant de 16,2 millions de dollars correspondant aux écarts de change sur les éléments monétaires, sont indiqués dans l'État des résultats financiers. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 2,2 millions de dollars, sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dans l'État des flux de trésorerie; ils apparaissent au titre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 2,5 millions de dollars. Le solde, déduction faite d'un reclassement de placements à long terme d'un montant de 6,4 millions de dollars dans la catégorie des placements à court terme, s'établit à 50,1 millions de dollars; ce montant apparaît dans l'État des flux de trésorerie, sous la rubrique des activités de placement.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Au 31 déc. 2021	Acquisitions	Cessions/transferts	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021	Dotation aux amortissements	Cessions/transferts	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2022
<i>en millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	57,8	3,4	(0,1)	61,1	(8,8)	(1,8)	0,1	(10,5)	50,6
Temporaires	135,5	8,2	(4,3)	139,4	(101,4)	(12,5)	3,9	(110,0)	29,4
Matériel informatique	18,3	1,9	(0,5)	19,7	(15,1)	(2,1)	0,5	(16,7)	3,0
Autre matériel	77,6	7,0	(3,5)	81,1	(66,7)	(7,5)	3,5	(70,7)	10,4
Mobilier et agencements	0,9	0,1	(0,1)	0,9	(0,6)	(0,1)	0,1	(0,6)	0,3
Véhicules à moteur									
Légers	110,3	25,4	(11,4)	124,3	(70,7)	(15,7)	8,3	(78,1)	46,2
Lourds et blindés	135,1	30,1	2,2	167,4	(89,4)	(12,3)	0,1	(101,6)	65,8
Améliorations locatives	55,2	5,3	1,2	61,7	(30,9)	(7,5)	0,9	(37,5)	24,2
Éléments d'actifs fixes en construction	5,3	16,6	(3,6)	18,3	-	-	-	-	18,3
Total	596,0	98,0	(20,1)	673,9	(383,6)	(59,5)	17,4	(425,7)	248,2

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2020	Acquisitions	Cessions/transferts	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020	Dotation aux amortissements	Cessions/transferts	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2021
<i>en millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	45,9	8,1	3,8	57,8	(7,0)	(1,8)	-	(8,8)	49,0
Temporaires	127,7	15,9	(8,1)	135,5	(96,8)	(12,9)	8,3	(101,4)	34,1
Matériel informatique	16,8	2,3	(0,8)	18,3	(13,7)	(2,0)	0,6	(15,1)	3,2
Autre matériel	74,6	6,8	(3,8)	77,6	(60,9)	(9,3)	3,5	(66,7)	10,9
Mobilier et agencements	0,8	0,1	-	0,9	(0,5)	(0,1)	-	(0,6)	0,3
Véhicules à moteur									
Légers	95,7	23,6	(9,0)	110,3	(66,7)	(12,8)	8,8	(70,7)	39,6
Lourds et blindés	121,8	16,8	(3,5)	135,1	(83,6)	(9,0)	3,2	(89,4)	45,7
Améliorations locatives	41,8	4,3	9,1	55,2	(24,8)	(6,5)	0,4	(30,9)	24,3
Éléments d'actifs fixes en construction	17,0	2,5	(14,2)	5,3	-	-	-	-	5,3
Total	542,1	80,4	(26,5)	596,0	(354,0)	(54,4)	24,8	(383,6)	212,4

114. En 2022, les principales acquisitions d'immobilisations corporelles ont concerné des bâtiments, des véhicules à moteur et d'autres équipements. Le montant net des acquisitions (après cessions) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est chiffré au total à 77,9 millions de dollars (53,9 millions de dollars au 31 décembre 2021). Aucun actif corporel n'a été reçu sous forme de don en 2022 (5,0 millions de dollars au 31 décembre 2021). La valeur comptable nette des immobilisations corporelles est indiquée dans l'État de la situation financière, tandis que la charge supportée au titre de l'amortissement de ces immobilisations au cours de l'exercice, soit 59,5 millions de dollars (54,4 millions de dollars en 2021), est mentionnée dans l'État des résultats financiers.
115. La catégorie "Autre matériel" comprend le matériel de bureau, les équipements de sûreté et de sécurité, le matériel de télécommunications et l'outillage.
116. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dépréciation éventuelle. L'examen effectué en 2022 a montré qu'il n'y avait pas eu de dépréciation des immobilisations corporelles.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2021	Acquisitions	Cessions/transferts	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021	Dotation aux amortissements	Cessions/transferts	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2022
<i>en millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	70,4	3,7	0,1	74,2	(59,0)	(2,8)	-	(61,8)	12,3
Logiciels commerciaux	3,3	-	-	3,3	(3,0)	(0,2)	-	(3,2)	0,1
Licences et droits d'utilisation	0,8	0,2	-	1,0	(0,7)	(0,1)	-	(0,8)	0,2
Actifs incorporels en cours de mise au point	1,2	1,6	(0,1)	2,7	-	-	-	-	2,7
Total des immobilisations incorporelles	75,7	5,5	(0,0)	81,2	(62,7)	(3,1)	-	(65,8)	15,4

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2020	Acquisitions	Cessions/transferts	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020	Dotation aux amortissements	Cessions/transferts	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2021
<i>en millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	63,0	3,1	4,3	70,4	(56,3)	(2,7)	-	(59,0)	11,4
Logiciels commerciaux	2,9	0,2	0,2	3,3	(2,8)	(0,2)	-	(3,0)	0,3
Licences et droits d'utilisation	0,7	0,1	-	0,8	(0,7)	-	-	(0,7)	0,1
Actifs incorporels en cours de mise au point	5,2	0,5	(4,5)	1,2	-	-	-	-	1,2
Total des immobilisations incorporelles	71,8	3,9	-	75,7	(59,8)	(2,9)	-	(62,7)	13,0

117. La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles est indiquée dans l'État de la situation financière, tandis que la charge supportée au titre de l'amortissement de ces immobilisations au cours de l'exercice, soit 3,1 millions de dollars, est mentionnée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Montants dus aux fournisseurs	185,5	155,0
Montants dus aux donateurs	37,3	11,8
Engagements afférents à des prestations de services	212,9	201,4
Divers	101,3	94,8
Total partiel des dettes	537,0	463,0
Charges à payer	856,5	697,4
Total des dettes et charges à payer	1 393,5	1 160,4

118. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels des factures ont été reçues.
119. Les montants dus aux donateurs représentent les soldes des contributions non dépensées afférentes à des activités, à des budgets de portefeuille de pays ou à des dons clos, qui sont en attente de remboursement ou de reprogrammation.
120. Les engagements afférents à des prestations de services représentent les obligations à l'égard des clients qui s'éteindront avec la fourniture de biens et services lors d'exercices financiers ultérieurs.
121. Les dettes diverses comprennent les montants dus au personnel et à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis.
122. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.

Note 2.10: Produits constatés d'avance

	2022	2021
	Montants retraités	
	<i>en millions de dollars</i>	
Composition		
Portion courante	32,0	64,9
Portion non courante	24,2	16,9
Total des produits constatés d'avance	56,2	81,8

123. Les produits constatés d'avance correspondent à des contributions pour lesquelles la comptabilisation du produit a été repoussée à des exercices ultérieurs, car l'accord conclu avec le donateur contient une clause de cession conditionnelle d'actifs.

124. La part courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait aux 12 prochains mois. La part non-courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait à la période commençant plus de 12 mois après la fin de l'exercice financier.
125. Conformément à la méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions décrite dans la note 1, dès lors que le PAM satisfait à l'obligation actuelle comptabilisée comme un élément de passif, la valeur comptable des produits constatés d'avance est réduite et le montant des produits provenant des contributions est comptabilisé dans l'État des résultats financiers.
126. Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des produits constatés d'avance en fonction de l'exercice auquel la contribution est affectée, comme stipulé par le donateur:

	2022	2021 Montants retraités
	<i>en millions de dollars</i>	
Année de contribution		
2025 et après	6,4	1,4
2024	17,8	2,6
2023	32,0	12,9
2022	-	64,9
Total des produits constatés d'avance	56,2	81,8

Note 2.11: Provisions

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Provision pour remboursements aux donateurs	26,0	11,5
Autres provisions	19,5	4,0
Total des provisions	45,5	15,5

127. La provision pour remboursements aux donateurs est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions en espèces non utilisées pour le programme concerné. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
128. La variation de la provision pour remboursements aux donateurs enregistrée en 2022 est la suivante:

	2021	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2022
	<i>en millions de dollars</i>			
Provision pour remboursements aux donateurs	11,5	(2,8)	17,3	26,0

129. En 2022, le montant total des remboursements aux donateurs s'est élevé à 2,8 millions de dollars. Ces remboursements sont comptabilisés au titre de l'utilisation de la provision pour remboursements aux donateurs et sont indiqués dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2022, le montant final de la provision requise a été estimé à 26,0 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 17,3 millions de dollars a été comptabilisée au titre de l'ajustement des produits provenant des contributions en espèces et est indiquée dans l'État des résultats financiers.
130. Des provisions sont comptabilisées pour des actions en justice lorsque des déboursements sont à prévoir pour le règlement de ces affaires et que les montants peuvent être estimés de manière fiable.
131. La variation de la provision pour actions en justice enregistrée en 2022 est la suivante:

	2021	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2022
	<i>en millions de dollars</i>			
Provisions pour actions en justice	4,0	(2,0)	17,5	19,5

Note 2.12: Avantages du personnel

	2022			2021
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
	<i>en millions de dollars</i>			
Portion courante				
Avantages à court terme	4,7	65,7	70,4	55,9
Portion non courante				
Avantages postérieurs à l'emploi	729,8	1,5	731,3	942,4
Autres avantages à long terme	79,2	3,5	82,7	103,8
Total des passifs liés aux avantages du personnel	813,7	70,7	884,4	1 102,1

2.12.1 Avantages à court terme du personnel

132. Les avantages à court terme se rapportent aux congés annuels, à l'indemnité pour frais d'études et aux montants engagés mais non versés au titre de l'ensemble des régimes à prestations. Les montants engagés mais non versés ont été estimés par des cabinets d'actuaire et portés aux passifs afférents aux avantages à court terme du personnel.

2.12.2 Avantages postérieurs à l'emploi

133. Les avantages postérieurs à l'emploi sont les régimes à prestations définies, qui comprennent les plans d'assurance maladie après la cessation de service, le régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.

134. Ces avantages postérieurs à l'emploi sont dus pour deux groupes de membres du personnel: a) les personnes appartenant à la catégorie des administrateurs et les agents des services généraux en poste au Siège; et b) les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Ces deux groupes relèvent du Règlement du personnel de la FAO et du Règlement du personnel de l'ONU.
135. Les plans d'assurance maladie après la cessation de service permettent aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer soit au Plan général d'assurance médicale (BMIP), soit au Régime de couverture médicale du personnel hors Siège recruté sur le plan national (MICS), en fonction de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent. Le BMIP couvre les membres du personnel appartenant à la catégorie des administrateurs ou des agents des services généraux en poste au Siège. Le MICS couvre les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Les engagements au titre des prestations définies des plans d'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actuelle de la part des coûts d'assurance médicale des retraités couverte par le PAM et les droits à prestations après cessation de service accumulés à ce jour par le personnel en activité.
136. Le régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste en Italie.
137. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les membres du personnel, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, de maladie ou d'accident imputable au service et, dans certaines circonstances, de compléter les pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

2.12.3 Autres avantages à long terme du personnel

138. Les autres avantages à long terme du personnel comprennent le congé dans les foyers et les autres indemnités liées au départ, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service.

2.12.4 Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel

139. Les passifs liés aux avantages du personnel sont financés au moyen de dépenses imputées aux fonds et aux projets pertinents et par l'intermédiaire du plan de financement approuvé par le Conseil. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement pour faire face aux passifs liés aux avantages du personnel non encore couverts, actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment d'affecter chaque année pendant 15 ans à compter de 2011 un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars au poste des coûts standard de personnel, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement financés à l'expiration de cette période de 15 ans.
140. Au 31 décembre 2022, 1 014,4 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (929,4 millions de dollars au 31 décembre 2021).

2.12.5 Évaluations actuarielles des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés à la cessation de service

141. Les passifs liés aux avantages du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM.

142. Les engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi (plans d'assurance maladie après la cessation de service, régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation) et autres avantages liés à la cessation de service sont déterminés par des actuaires professionnels sur la base d'hypothèses actuarielles.
143. Le montant total des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages liés à la cessation de service, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 809,0 millions de dollars au 31 décembre 2022 (1 040,6 millions de dollars en 2021); sur ce total, 545,5 millions de dollars correspondent aux avantages des membres du personnel appartenant aux catégories des administrateurs et des agents des services généraux en poste au Siège (724,8 millions de dollars en 2021), et 263,5 millions de dollars aux avantages des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents des services généraux en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux (315,9 millions de dollars en 2021).

2.12.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

144. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés à la cessation de service) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2022, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2021.
145. Les hypothèses et les méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2022 ont entraîné une diminution du montant net des engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages liés à la cessation de service, soit 231,6 millions de dollars (une diminution de 36,6 millions de dollars en 2021).
146. Conformément à la norme IPSAS 39, les principales hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
147. Les hypothèses et les méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des engagements du PAM correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages liés à la cessation de service au 31 décembre 2022.

Taux d'actualisation	<p>Taux établi sur la base de la méthode de la courbe des rendements, à partir des rendements d'obligations d'entreprise de première classe et des flux de trésorerie attendus de chacun des régimes en place au PAM. Des taux d'actualisation distincts sont appliqués pour chacun des régimes, comme indiqué ci-après:</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan international et agents des services généraux en poste au Siège: BMIP – 4,65 pour cent; autres avantages liés à la cessation de service – 5,85 pour cent; régime des indemnités pour cessation de service – 3,80 pour cent et Plan d'indemnisation du personnel – 5,2 pour cent (BMIP – 2,6 pour cent; autres avantages liés à la cessation de service – 1,3 pour cent; régime des indemnités pour cessation de service – 0,7 pour cent et Plan d'indemnisation du personnel – 3,2 pour cent, lors de l'évaluation de 2021).</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux: MICS – 5,3 pour cent; autres avantages liés à la cessation de service – 5,55 pour cent; Plan d'indemnisation du personnel – 5,3 pour cent (MICS – 3,4 pour cent; autres avantages liés à la cessation de service – 2,5 pour cent; Plan d'indemnisation du personnel – 3,4 pour cent, lors de l'évaluation de 2021).</p>
----------------------	--

Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	<p>BMIP – 6,75 pour cent pour 2023, en diminution régulière pour atteindre 3,95 pour cent en 2032 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes (4,00 pour cent pour 2022, en diminution régulière pour atteindre 3,45 pour cent en 2033 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes lors de l'évaluation de 2021).</p> <p>MICS – 6,5 pour cent pour 2023, en diminution régulière pour atteindre 3,85 pour cent en 2030 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes (8,3 pour cent pour 2022, en diminution régulière pour atteindre 3,95 pour cent en 2042 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes lors de l'évaluation de 2021).</p>
Augmentation annuelle des traitements	Taux d'inflation générale (ce taux varie selon le régime) majoré de 0,5 pour cent pour les gains de productivité, plus composante mérite (comme lors de l'évaluation de 2021).
Hausse annuelle du coût de la vie/inflation générale	<p>Des taux d'inflation générale distincts sont appliqués pour chacun des régimes, comme indiqué ci-après:</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan international et agents des services généraux en poste au Siège: BMIP – 2,5 pour cent; autres avantages liés à la cessation de service – 2,2 pour cent; régime des indemnités pour cessation de service – 2,5 pour cent et Plan d'indemnisation du personnel – 2,3 pour cent (BMIP – 2,4 pour cent; autres avantages liés à la cessation de service – 2,3 pour cent; régime des indemnités pour cessation de service – 2,1 pour cent et Plan d'indemnisation du personnel – 2,3 pour cent lors de l'évaluation de 2021).</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux: MICS – 2,4 pour cent; autres avantages liés à la cessation de service – 2,2 pour cent; Plan d'indemnisation du personnel – 2,3 pour cent (MICS – 2,5 pour cent; autres avantages liés à la cessation de service – 2,5 pour cent; Plan d'indemnisation du personnel – 2,5 pour cent, lors de l'évaluation de 2021).</p>
Taux de change futurs	Taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre 2022.
Taux de mortalité	Les taux de mortalité sont établis sur la base des Tables de mortalité adoptées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en 2017, mais les taux de retraités ont été pondérés en fonction des effectifs et non du montant des prestations (comme lors de l'évaluation de 2021).
Taux d'invalidité	Les taux d'invalidité correspondent à ceux utilisés dans l'évaluation au 31 décembre 2021 de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
Taux de liquidation des droits	<p>Administrateurs recrutés sur le plan international et agents des services généraux en poste au Siège: sur la base d'une étude des taux de liquidation des droits du PAM entre 2021 et 2022 (sur la base d'une étude des taux de liquidation des droits entre 2013 et 2018 lors de l'évaluation de 2021).</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux: sur la base d'une étude des taux de liquidation des droits du PAM entre 2021 et 2022 (sur la base d'une étude des taux de liquidation des droits entre 2015 et 2020 lors de l'évaluation de 2021).</p>

Taux de départ à la retraite	<p>Administrateurs recrutés sur le plan international et agents des services généraux en poste au Siège: sur la base d'une étude des taux de liquidation des droits du PAM entre 2021 et 2022 (sur la base d'une étude des taux de liquidation des droits entre 2013 et 2018 lors de l'évaluation de 2021).</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux: sur la base d'une étude des taux de liquidation des droits du PAM entre 2021 et 2022 (sur la base d'une étude des taux de liquidation des droits entre 2015 et 2020 lors de l'évaluation de 2021).</p>
Méthode actuarielle	<p>Plans d'assurance maladie après la cessation de service, régime des indemnités pour cessation de service et Plan d'indemnisation du personnel: méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation.</p> <p>Régimes relatifs aux autres avantages liés à la cessation de service: pour les jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service.</p> <p>Pour les frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service. Pour les primes de rapatriement et le capital décès, méthode des unités de crédit projetées, l'attribution étant établie sur la base des prestations effectivement versées.</p>

148. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs liés aux avantages du personnel calculés par les actuaires.

2.12.5.2 Rapprochement des engagements au titre des prestations définies

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
	<i>en millions de dollars</i>				
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2021	892,4	99,7	26,9	21,6	1 040,6
Coût des services pour 2022	62,6	9,9	2,5	3,2	78,2
Charges financières pour 2022	25,5	2,2	0,2	0,7	28,6
Montant brut des prestations effectivement versées pour 2022	(11,3)	(9,4)	(1,1)	(1,1)	(22,9)
Cotisations des participants	2,7	-	-	-	2,7
Variations de change	(25,9)	(0,6)	(1,9)	(0,1)	(28,5)
Autres pertes actuarielles (gains)	(254,0)	(22,7)	(6,1)	(6,9)	(289,7)
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2022	692,0	79,1	20,5	17,4	809,0

2.12.5.3 Charges annuelles pour l'année civile 2022

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>en millions de dollars</i>					
Coût des services	62,6	9,9	2,5	3,2	78,2
Charges financières	25,5	2,2	0,2	0,7	28,6
(Gain) actuariel	-	(23,3)	-	-	(23,3)
Total partiel des dépenses	88,1	(11,2)	2,7	3,9	83,5

2.12.5.4 Rapprochement de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>en millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Anciens employés	242,4	-	-	13,0	255,4
Employés en activité	449,6	79,1	20,5	4,4	553,6
Total	692,0	79,1	20,5	17,4	809,0
(Gains)/pertes des engagements au titre des prestations définies	(279,9)	(23,3)	(8,0)	(7,0)	(318,2)

2.12.6 Passif lié aux avantages du personnel – analyse de sensibilité

149. La principale hypothèse utilisée lors de l'évaluation de tous les régimes d'avantages du personnel concerne le taux d'actualisation. Une analyse de sensibilité du taux d'actualisation appliqué aux passifs liés aux avantages du personnel figure au tableau ci-après.

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
<i>en millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Hypothèse de taux d'actualisation actuel moins 1%	866,9	85,0	22,3	19,7	993,9
Hypothèse de taux d'actualisation actuel	692,0	79,1	20,5	17,4	809,0
Hypothèse de taux d'actualisation actuel plus 1%	562,2	74,0	18,9	15,4	670,5

2.12.6.1 Plans d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

150. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation des plans d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.
151. S'agissant du BMIP, l'analyse de sensibilité effectuée pour les estimations actuarielles est présentée au tableau ci-après.

Taux de change	Taux d'actualisation	Inflation des frais médicaux à long terme par an		
		2,95%	3,95%	4,95%
<i>en millions de dollars</i>				
0,965 dollar pour 1 euro	5,65%	283,1	342,6	420,2
1,065 dollar pour 1 euro	5,65%	294,8	357,0	438,2
1,165 dollar pour 1 euro	5,65%	306,4	371,4	456,2
0,965 dollar pour 1 euro	4,65%	341,9	420,1	523,7
1,065 dollar pour 1 euro	4,65%	356,3	438,2	546,7
1,165 dollar pour 1 euro	4,65%	370,7	456,2	569,7
0,965 dollar pour 1 euro	3,65%	420,1	524,8	665,6
1,065 dollar pour 1 euro	3,65%	438,2	547,9	695,6
1,165 dollar pour 1 euro	3,65%	456,3	571,0	725,6

152. S'agissant du MICS, l'analyse de sensibilité effectuée pour les estimations actuarielles est présentée au tableau ci-après.

Taux d'actualisation	Inflation des frais médicaux à long terme par an		
	2,85%	3,85%	4,85%
<i>en millions de dollars</i>			
6,4%	166,6	205,2	255,5
5,4%	203,2	253,8	320,6
4,4%	251,7	319,0	409,1

153. Ces résultats reposent sur le postulat selon lequel les demandes de remboursement et les primes augmenteront au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureront inchangées.

2.12.7 Coûts prévus en 2023

154. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 22,7 millions de dollars pour 2023, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
	<i>en millions de dollars</i>				
Contributions du PAM prévues pour 2023	9,9	10,6	1,3	0,9	22,7

2.12.8 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

155. Aux termes des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. En pratique, le Comité mixte a fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.
156. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation prescrite, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement fixé à 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations membres), et toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.
157. La dernière évaluation actuarielle en date de la Caisse a été arrêtée au 31 décembre 2021, et la Caisse a extrapolé au 31 décembre 2022 les données de participation du 31 décembre 2021 pour établir ses états financiers de 2022.
158. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a abouti à un taux de financement des obligations actuarielles par les actifs constitués à cet effet de 117,0 pour cent (107,1 pour cent dans l'évaluation de 2019). Ce taux de financement était de 158,2 pour cent (144,4 pour cent dans l'évaluation de 2019) en ne tenant pas compte du système actuel d'ajustement des pensions.
159. Après évaluation de la situation actuarielle de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu que, au 31 décembre 2022, il n'y avait pas lieu de demander les versements prévus en cas de déficit en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations. En outre, la valeur de marché de ses actifs dépassait également la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. À la date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.
160. Si cet article était invoqué en raison d'un déficit actuariel intervenu durant le fonctionnement ou à cause de la cessation du régime de pension de la Caisse, chaque organisation affiliée devrait, pour couvrir le déficit, verser une somme calculée au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2019, 2020 et 2021) s'est élevé à 8 505,27 millions de dollars, dont le PAM a payé 5 pour cent.

161. En 2022, les cotisations versées par le PAM à la Caisse se sont montées à 172,5 millions de dollars (146,7 millions de dollars en 2021). En 2023, ces cotisations devraient s'élever à environ 182,4 millions de dollars.
162. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif des membres de son personnel qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.
163. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la Caisse et rend compte chaque année de ses travaux au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse www.unjspf.org/fr/.

2.12.9 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

164. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'autoassurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service ne comptent pas parmi les membres du personnel du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

Note 2.13: Prêt

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Fraction courante du prêt	5,6	5,6
Fraction non-courante du prêt	44,0	49,6
Total	49,6	55,2

165. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets dans des pays. Au titre de ce mécanisme, un organisme gouvernemental du pays donateur a accordé un prêt à long terme d'un montant de 106,0 millions de dollars qui a été utilisé pour acheter des produits alimentaires.
166. Le prêt, remboursable sur 30 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent du solde pour chacune des annuités suivantes. La fraction courante du prêt à long terme comprend un montant annuel du principal de 5,3 millions de dollars et un coût d'amortissement de 0,3 million de dollars calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.

167. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2022, le coût total amorti du prêt était de 49,6 millions de dollars (55,2 millions de dollars au 31 décembre 2021), le montant exigible à moins d'un an s'élevant à 5,6 millions de dollars et la portion à long terme à 44,0 millions de dollars (respectivement 5,6 millions de dollars et 49,6 millions de dollars en 2021).
168. En 2022, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 1,2 million de dollars (1,4 million de dollars au 31 décembre 2021), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 1,6 million de dollars représentent les intérêts annuels payés en mai 2022 et (0,4) million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt à long terme sur la base de sa valeur actuelle nette.
169. Dans l'État des flux de trésorerie, les intérêts payés au cours de l'exercice, soit 1,6 million de dollars, sont présentés sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de (0,4) million de dollars sont indiqués dans les ajustements effectués pour corriger l'écart avec les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Note 2.14: Instruments financiers

2.14.1 Nature des instruments financiers

170. La note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque classe d'actifs et de passifs financiers.
171. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	2022	2021
	Montants retraités	
	<i>en millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	1 426,4	1 660,4
Placements détenus jusqu'à l'échéance	44,1	48,5
Prêts et créances	9 677,4	6 519,7
Actifs financiers réalisables	946,3	1 118,4
Total partiel	12 094,2	9 347,0
Actifs non financiers	1 984,0	1 658,0
Total	14 078,2	11 005,0

172. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction.
173. L'intégralité des passifs financiers significatifs est constatée au coût amorti.
174. Le tableau ci-après présente les actifs du PAM évalués à la juste valeur au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

	2022				2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	<i>en millions de dollars</i>				<i>en millions de dollars</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	-	1 426,4	-	1 426,4	-	1 657,6	2,8	1 660,4
Actifs financiers réalisables	567,7	378,5	-	946,2	706,2	412,2	-	1 118,4
Total	567,7	1 804,9	-	2 372,6	706,2	2 069,8	2,8	2 778,8

175. Les différents niveaux de juste valeur ont été définis comme suit: cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1); données autres que les cours de niveau 1, qui sont observables pour l'actif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme d'éléments dérivant de prix) (niveau 2); et données sur l'actif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).
176. Les directives du PAM en matière de placements recommandent une grande prudence, le principal objectif étant la préservation du capital et la liquidité. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers réalisables sont jugés de bonne qualité, selon les organismes de notation internationaux (note 2.14.2 – Risque de crédit). Les responsables des placements sont tenus, en application des directives du PAM en la matière, de choisir des titres aisément réalisables pour constituer leurs portefeuilles. Les niveaux de juste valeur varient dans une large mesure selon qu'il existe ou non un marché actif pour un titre. Les marchés actifs permettent de disposer de données directement observables et peuvent, en règle générale, assurer une plus grande liquidité, les frais de transaction étant réduits du fait des écarts plus restreints entre cours acheteurs et vendeurs. Un niveau de juste valeur différent ne suppose pas nécessairement un niveau de risque différent ou plus élevé pour un titre, toutes choses étant égales par ailleurs. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur rend compte de la nature des données utilisées pour déterminer la juste valeur, mais pas du risque inhérent à un titre, car la probabilité d'un défaut partiel ou total des émetteurs ou des contreparties est indépendante du niveau de juste valeur.
177. Aucun instrument financier de niveau 3 n'a été acquis en 2022, mais des instruments de ce type étaient détenus en 2021.
178. Au cours de l'exercice 2022, il n'y a eu aucun transfert d'actifs financiers entre niveaux de juste valeur.

2.14.2 Risque de crédit

179. Le risque de crédit associé aux placements auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques appliquées en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AA et celle des placements à long terme était de A+.

180. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.
181. Les contributions à recevoir sont essentiellement des sommes dues par des États souverains. Il existe une concentration du risque de crédit dès lors que 68 pour cent de ces sommes correspondent à une créance sur des organismes dépendant d'un même État (2021: 57 pour cent). La note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réduction des produits provenant des contributions et les provisions pour créances douteuses.

2.14.3 Risque de taux d'intérêt

182. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2022, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 4,49 pour cent et de 3,94 pour cent (0,52 pour cent et 1,29 pour cent, respectivement, en 2021). Il ressort d'une évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,62 an pour les placements à court terme et de 10,28 ans pour les placements en obligations à long terme (0,77 an et 11,41 ans respectivement, en décembre 2021). Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

2.14.4 Risque de change

183. Au 31 décembre 2022, 78 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, 22 pour cent en euros et dans d'autres monnaies (respectivement 87 pour cent et 13 pour cent au 31 décembre 2021). Les sommes détenues dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 75 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 15 pour cent en euros, 4 pour cent en couronnes suédoises, 2 pour cent en dollars canadiens et 4 pour cent dans d'autres monnaies (60 pour cent en dollars des États-Unis, 20 pour cent en euros, 9 pour cent en couronnes suédoises, 3 pour cent en dollars canadiens et 8 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2021).
184. Les contrats de change à terme servent à couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses liées au personnel du Siège imputables au budget administratif et d'appui aux programmes, conformément à la politique de couverture approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'exécution de 12 contrats s'est traduite par une perte réalisée de 9,5 millions de dollars (au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'exécution de 12 contrats s'était traduite par une perte réalisée de 0,9 million de dollars). En outre, une nouvelle stratégie de couverture a été mise en place pour l'exercice 2023, dans le cadre de laquelle le PAM a conclu 12 contrats de change à terme pour acheter un total de 116,1 millions d'euros sur 12 mois à un taux de change fixe. Au 31 décembre 2022, la valeur notionnelle de ces 12 contrats était de 121,4 millions de dollars, ce qui représentait un gain latent de 3,9 millions de dollars sur la base du taux à terme au 31 décembre 2022. Ces pertes réalisées et ces gains latents sont indiqués dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des écarts de change.

2.14.5 Risque de marché

185. Le PAM est également exposé au risque de marché du fait de ses placements à court et à long terme. La valeur de marché de ses placements à revenu fixe, actions, instruments financiers dérivés et contrats de change à terme est susceptible de varier chaque jour. Toutes les analyses de sensibilité présentées ci-après ont été effectuées en partant de l'hypothèse que toutes les variables, sauf celles qui sont expressément mentionnées, demeurent constantes.
186. Sensibilité aux variations de taux d'intérêt – Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 14,1 millions de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 39,6 millions de dollars reflétée dans l'État des variations de l'actif net.
187. Sensibilité aux variations des cours des contrats à terme – Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 0,1 million de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,2 million de dollars reflétée dans l'État des variations de l'actif net.
188. Sensibilité aux variations des prix des actions – Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Une augmentation (diminution) du prix des actions de 1 pour cent répartie entre les deux fonds ESG de placements en actions se traduirait par un gain (perte) latent de 5,7 millions de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
189. Sensibilité concernant les contrats de change à terme – Pour les 12 contrats à terme restants, qui servent à couvrir les risques de change pour le budget AAP, une augmentation (diminution) du taux de change dollar/euro de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 1,2 million de dollars reflété dans l'État des résultats financiers, toutes les autres variables demeurant constantes. Pour les placements à long terme, une appréciation (dépréciation) des devises de 1 pour cent par rapport au dollar pour l'ensemble des positions de change à terme actuellement détenues se traduirait par des gains (pertes) latents de 0,4 million de dollars reflétés dans l'État des résultats financiers.

Note 2.15: Soldes des fonds et réserves

190. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme. Ils constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Le tableau ci-dessous présente les soldes des fonds du PAM.

	2022				Total
	Fonds de catégories d'activités (Solde)	Fonds d'affectation spéciale (Solde)	Fonds général et comptes spéciaux		
			(Solde)	Réserves	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 (montant retraité)	6 655,7	309,0	1 116,4	508,9	8 590,0
Excédent (déficit) de l'exercice	1 630,6	205,4	1 134,0	-	2 970,0
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2022					
Avances à des projets	385,2	-	-	(385,2)	-
Montants remboursés par des projets	(220,4)	-	-	220,4	-
Autres virements depuis/ vers les réserves	-	-	(551,7)	551,7	-
Virements entre fonds	514,5	(49,9)	(464,6)	-	-
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	-	-	295,0	-	295,0
Pertes latentes nettes sur les placements à long terme	-	-	(206,0)	-	(206,0)
Total des variations de l'exercice	679,3	(49,9)	(927,3)	386,9	89,0
Solde de clôture au 31 décembre 2022	8 965,6	464,5	1 323,1	895,8	11 649,0

	2021				Total
	Fonds de catégories d'activités (Solde)	Fonds d'affectation spéciale (Solde)	Fonds général et comptes spéciaux		
			(Solde)	Réserves	
Soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2021	5 256,7	286,3	888,2	411,2	6 842,4
Changement de méthode comptable	630,7	25,7	105,1	44,9	806,4
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2021 (montant retraité)	5 887,4	312,0	993,3	456,1	7 648,8
Excédent (déficit) de l'exercice (montant retraité)	191,9	(28,2)	556,0	-	719,7
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2021					
Avances à des projets	220,2	0,4	2,3	(222,9)	-
Montants remboursés par des projets	(70,4)	-	-	70,4	-
Autres virements depuis/ vers les réserves (montant retraité)	-	-	(205,3)	205,3	-
Virements entre fonds	426,6	24,8	(451,4)	-	-
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	-	-	126,9	-	126,9
Gains nets latents sur les placements à long terme	-	-	94,6	-	94,6
Total des variations de l'exercice	576,4	25,2	(432,9)	52,8	221,5
Solde de clôture au 31 décembre 2021 (montant retraité)	6 655,7	309,0	1 116,4	508,9	8 590,0

191. La note 2.15.3 détaille les avances faites à des projets au titre de la réserve du Compte d'intervention immédiate (CII), les montants remboursés par les projets et les autres mouvements de la réserve du CII.
192. Les notes 2.15.3 et 2.15.4 détaillent les autres virements depuis/vers les réserves, qui comprennent les allocations approuvées par le Conseil, la reconstitution des réserves et l'excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP.
193. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à l'un des fonds de catégories d'activité. Ces contributions sont initialement considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Elles sont affectées à des catégories d'activité spécifiques moyennant des virements entre fonds.
194. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2022, le PAM avait quatre réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) la réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres; iii) le CII; et iv) le Compte de péréquation des dépenses AAP. Le tableau suivant présente les réserves du PAM.

Note	2022				
	Réserve opérationnelle	Mécanisme de gestion globale des vivres	CII	Compte de péréquation des dépenses AAP	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 (montant retraité)	95,2	6,0	43,7	364,0	508,9
Avances à des projets	-	-	(385,2)	-	(385,2)
Montants remboursés par des projets	-	-	220,4	-	220,4
Allocations approuvées par le Conseil	-	-	130,0	(101,8)	28,2
Reconstitutions	-	-	151,1	-	151,1
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	-	372,4	372,4
Total des variations de l'exercice	-	-	116,3	270,6	386,9
Solde de clôture au 31 décembre 2022	95,2	6,0	160,0	634,6	895,8

195. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

2.15.1 Réserve opérationnelle

196. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. En outre, la Réserve opérationnelle est utilisée pour gérer le risque associé au dispositif de prêts internes en faveur des projets (précédemment appelé Mécanisme de financement anticipé).
197. Au 31 décembre 2022, le solde de la Réserve opérationnelle s'élevait à 95,2 millions de dollars.
198. En 2023, le niveau de la Réserve opérationnelle a été porté à 130 millions de dollars au moyen d'un prélèvement sur le Fonds général, en application d'une décision du Conseil d'administration (2022/EB.2/5).

2.15.2 Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres

199. Le compte de réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres a été établi en 2014 afin de prendre en charge les pertes subies au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres qui ne sont pas couvertes par les assurances (décision 2014/EB.A/8).
200. Le solde de la réserve du Mécanisme de gestion globale des risques s'établissait à 6,0 millions de dollars au 31 décembre 2022.

2.15.3 Compte d'intervention immédiate

201. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et d'articles non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.
202. En 2022, le CII a reçu 151,1 millions de dollars à titre de reconstitution.
203. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 385,2 millions de dollars, et les montants remboursés par des projets atteignaient 220,4 millions de dollars.
204. En 2022, le CII a reçu des allocations approuvées par le Conseil s'élevant au total à 130,0 millions de dollars: 30,0 millions de dollars ont été prélevés sur le Compte de péréquation des dépenses AAP (décision 2022/EB.1/7) et 100,0 millions de dollars sur le Fonds général (décision 2022/EB.A/13). En application de la décision du Conseil d'administration 2014/EB.2/4, l'objectif de dotation du CII en 2022 était de 200,0 millions de dollars.
205. Au 31 décembre 2022, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 473,4 millions de dollars (352,8 millions de dollars en 2021).

2.15.4 Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

206. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
207. Conformément aux décisions du Conseil d'administration, un montant de 101,8 millions de dollars a été prélevé sur le Compte de péréquation des dépenses AAP: 57,7 millions de dollars ont été alloués aux initiatives internes d'importance primordiale (décisions 2021/EB.2/12 et 2022/EB.A/13); 30,0 millions de dollars au CII (décision 2022/EB.1/7); 8,0 millions de dollars au Compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être (décision 2022/EB.A/13); et 6,1 millions de dollars aux opérations menées en Afghanistan et au Yémen pour corriger une erreur commise en 2021 dans l'application du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (décision 2022/EB.2/5).
208. L'excédent des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP, soit 372,4 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP en 2022 (excédent de 119,5 millions de dollars en 2021).
209. Au 31 décembre 2022, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 634,6 millions de dollars.

Note 3: Produits

	2022	2021
	Montants retraités	
	<i>en millions de dollars</i>	
3.1 Contributions en espèces		
Contributions aux coûts directs	12 508,3	8 294,5
Contributions aux CAI	826,6	560,1
Total partiel	13 334,9	8 854,6
Moins:		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(82,8)	(27,4)
Total des contributions en espèces	13 252,1	8 827,2
3.2 Contributions en nature		
Contributions en nature sous forme de produits	764,2	528,5
Contributions en nature sous forme de services et d'articles non alimentaires	69,6	63,2
Total partiel	833,8	591,7
Plus (moins):		
Augmentation (diminution) des produits provenant des contributions	(1,3)	0,1
Total des contributions en nature	832,5	591,8
3.3 Écarts de change		
Écarts réalisés	165,3	173,9
Écarts latents	(59,2)	(258,8)
Total des écarts de change	106,1	(84,9)
3.4 Rendement des placements		
Gains (pertes) nets réalisés sur les placements	(38,0)	(6,7)
Gains (pertes) nets latents sur les placements	(27,3)	(35,6)
Rendement des placements	49,6	32,5
Rendement total des placements	(15,7)	(9,8)
3.5 Autres produits		
Produits de la fourniture de biens et services	220,7	254,5
Produits accessoires	21,9	23,3
Total des autres produits	242,6	277,8
Total des produits	14 417,6	9 602,1

210. Les produits provenant des contributions sont ajustés en fonction des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (note 2.3) et de la provision pour remboursements aux donateurs (note 2.11). Les montants effectifs des remboursements et de la réduction des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques qu'ils concernent.
211. Les contributions en nature comprennent les contributions sous forme de produits alimentaires, de services ou d'articles non alimentaires confirmées pendant l'exercice.
212. Les produits provenant des contributions et les soldes des fonds comprennent des sommes assorties d'un calendrier d'utilisation précis dans les années à venir, qui est imposé par les donateurs, comme suit:

À utiliser obligatoirement en	2022	2023	2024	2025	2026	Total
	<i>en millions de dollars</i>					
Contributions en espèces et en nature reçues en 2022	-	328,7	71,9	10,1	6,6	417,3
Soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2022	-	162,6	21,4	2,2	-	186,2
Soldes des fonds au 31 décembre 2022	-	491,3	93,3	12,3	6,6	603,5

213. Les produits provenant de la fourniture de biens et services relevaient principalement d'opérations de transport aérien, de services liés à la logistique et à la chaîne d'approvisionnement, de la vente de carburants et d'autres services.

Note 4: Charges

Note 4.1: Transferts de type monétaire effectués

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Transferts monétaires et transferts de bons	3 080,3	2 088,6
Transferts de bons-produits	217,7	235,1
Total des transferts de type monétaire effectués	3 298,0	2 323,7

214. Les transferts de type monétaire effectués correspondent à l'assistance distribuée sous forme de billets de banque et de virements électroniques ou à l'aide de cartes de débit ou de bons-valeur.

Note 4.2: Produits distribués

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	3 829,0	2 779,2
Articles non alimentaires	52,8	49,4
Total des produits distribués	3 881,8	2 828,6

215. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes avant et après livraison, soit 25,3 millions de dollars (24,9 millions de dollars en 2021) (note 9).
216. Conformément aux méthodes comptables appliquées par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé en charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants. Au 31 décembre 2022, des produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants d'une valeur de 220 millions de dollars (237 876 tonnes) n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires (107,7 millions de dollars ou 127 265 tonnes au 31 décembre 2021).
217. Le coût des articles non alimentaires distribués comprend le coût des biens provenant de différents dépôts stratégiques gérés par le réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et le coût du carburant fourni dans le cadre des activités d'approvisionnement en carburant que le PAM mène au Yémen.

Note 4.3: Services de distribution et services connexes

	2022	2021
	Montants retraités	
	<i>en millions de dollars</i>	
Dépenses de manutention des produits alimentaires et de transport	536,7	479,3
Dépenses supportées par les partenaires d'exécution	476,4	427,5
Frais liés aux opérations de transfert monétaire	65,2	39,1
Autres	32,5	35,0
Total des services de distribution et services connexes	1 110,8	980,9

218. Le coût des services distribution et des services connexes comprend les dépenses liées à l'acheminement des produits dans les pays jusqu'aux points de distribution finale, y compris les dépenses de distribution correspondantes prévues dans les accords de partenariat sur le terrain conclus avec les partenaires d'exécution, ainsi que les coûts de transaction liés aux transferts monétaires effectués en faveur des bénéficiaires.

Note 4.4: Services contractuels et autres services

	2022	2021
	Montants retraités	
	<i>en millions de dollars</i>	
Services contractuels et autres services		
Opérations de transport aérien	319,6	312,4
Dépenses supportées par les partenaires d'exécution	238,2	204,2
Autres services d'experts liés aux programmes	199,8	166,4
Contrats de location	105,0	97,0
Services liés aux télécommunications/technologies de l'information	54,6	64,2
Services de sécurité et autres	58,0	54,8
Autres services contractuels	227,7	257,7
Total des services contractuels et autres services	1 202,9	1 156,7

219. Sous la rubrique des services contractuels et autres services sont comptabilisés: les dépenses liées aux opérations de transport aérien, aux télécommunications et à la sécurité; les paiements effectués au titre des contrats de location; les dépenses afférentes aux accords de partenariat sur le terrain conclus avec les partenaires d'exécution; les dépenses relatives aux services spécialisés et aux services de conseil en rapport avec les activités des programmes; et les dépenses concernant d'autres services contractuels tels que les services communs des Nations Unies et les contributions aux organes de l'ONU.

Note 4.5: Dépenses liées au personnel et aux effectifs apparentés

	2022	2021
	Montants retraités	
	<i>en millions de dollars</i>	
Dépenses liées au personnel	1 023,0	869,7
Dépenses liées aux effectifs apparentés	386,8	393,1

220. Les dépenses liées au personnel concernent les membres du personnel recrutés sur le plan international et national et comprennent: les traitements; les prestations et avantages connexes; les frais de voyage; les dépenses liées aux cours et aux stages de formation; et les mesures d'incitation. Les dépenses liées aux effectifs apparentés concernent les consultants et les titulaires d'un contrat de service et comprennent: les honoraires et les rémunérations; les frais de voyage; et d'autres dépenses connexes.

Note 4.6: Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Télécommunications et technologies de l'information	27,9	20,5
Matériel	163,8	120,1
Fournitures de bureau et biens consommables	47,8	38,6
Charges courantes (électricité, etc.)	14,5	10,7
Entretien et exploitation des véhicules	39,2	28,5
Total des fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	293,2	218,4

221. Les fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.

Note 4.7: Charges financières, dotations aux amortissements et autres charges

	2022	2021
	Montants retraités	
	<i>en millions de dollars</i>	
Charges financières	25,0	8,0
Amortissements		
Amortissement d'immobilisations corporelles	59,5	54,4
Amortissement d'immobilisations incorporelles	3,1	2,9
Total des amortissements	62,6	57,3
Autres charges		
Services d'entretien	10,3	6,6
Assurance	14,7	4,9
Dépréciation et comptabilisations en pertes	29,3	2,8
Réduction de la valeur des stocks pour la ramener à la valeur nette de réalisation	60,7	(1,2)
Autres	48,5	32,9
Total des autres charges	163,5	46,0

222. Les charges financières comprennent les intérêts des prêts, les frais bancaires et les honoraires des gestionnaires et des dépositaires des placements.

223. Les autres charges comprennent les charges d'entretien, les primes d'assurance, les frais bancaires et les charges liées aux placements, la réduction de la valeur des stocks pour la ramener à la valeur nette de réalisation, la dépréciation et les comptabilisations en pertes ainsi que d'autres dépenses telles que les dépenses liées aux activités de sensibilisation et de formation.

Note 5: État des flux de trésorerie

224. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

Note 6: État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs

225. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.

226. Comme l'exige la norme IPSAS 24, Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, en indiquant séparément les différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les entités. Les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
227. Les montants inscrits au budget ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour 2022-2024, qui ventile le budget par année.
228. L'État V comprend une colonne – plan d'exécution – qui correspond au plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues compte tenu du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus.
229. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget définitif, le budget définitif et les montants effectifs, et entre le plan d'exécution et les montants effectifs sont présentées dans la partie de la déclaration du Directeur exécutif consacrée à l'analyse budgétaire.
230. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes.
231. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants effectifs.
232. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis. En ce qui concerne les différences d'entités, les fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont indiqués dans les états financiers mais, comme il s'agit de ressources extrabudgétaires, ils ne figurent pas dans le budget.
233. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds qui n'apparaissent pas dans l'État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs font partie des différences de présentation.
234. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	Total
	<i>en millions de dollars</i>			
Montant effectif sur une base comparable (État V)	(12 319,7)	-	-	(12 319,7)
Différences de bases d'établissement	(1 969,1)	67,5	(6,9)	(1 908,5)
Différences de présentation	15 167,3	-	-	15 167,3
Différences d'entités	(107,5)	-	-	(107,5)
Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	771,0	67,5	(6,9)	831,6

Note 7: Information sectorielle

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2022				Total	2021 Montants retraités
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>en millions de dollars</i>						
Actifs						
Actifs courants						
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 288,3	1 355,6	465,9	-	4 109,8	3 514,1
Contributions à recevoir	6 366,2	100,3	201,2	-	6 667,7	4 386,9
Stocks	1 220,7	277,3	0,9	-	1 498,9	1 219,6
Autres créances	373,4	1 252,6	4,0	(1 210,5)	419,5	293,9
	10 248,6	2 985,8	672,0	(1 210,5)	12 695,9	9 414,5
Actifs non courants						
Contributions à recevoir	61,9	48,8	20,7	-	131,4	203,1
Placements à long terme	-	987,3	-	-	987,3	1 162,0
Immobilisations corporelles	159,0	87,9	1,3	-	248,2	212,4
Immobilisations incorporelles	0,3	14,2	0,9	-	15,4	13,0
	221,2	1 138,2	22,9	-	1 382,3	1 590,5
Total des actifs	10 469,8	4 124,0	694,9	(1 210,5)	14 078,2	11 005,0
Passifs						
Passifs courants						
Dettes et charges à payer	1 431,4	949,3	223,3	(1 210,5)	1 393,5	1 160,4
Produits constatés d'avance	29,1	1,3	1,6	-	32,0	64,9
Provisions	21,8	19,6	4,1	-	45,5	15,5
Avantages du personnel	-	70,4	-	-	70,4	55,9
Prêt	-	5,6	-	-	5,6	5,6
	1 482,3	1 046,2	229,0	(1 210,5)	1 547,0	1 302,3
Passifs non courants						
Produits constatés d'avance	21,9	0,9	1,4	-	24,2	16,9
Avantages du personnel	-	814,0	-	-	814,0	1 046,2
Prêt	-	44,0	-	-	44,0	49,6
	21,9	858,9	1,4	-	882,2	1 112,7
Total des passifs	1 504,2	1 905,1	230,4	(1 210,5)	2 429,2	2 415,0
Actif net	8 965,6	2 218,9	464,5	-	11 649,0	8 590,0
Soldes des fonds et réserves						
Soldes des fonds	8 965,6	1 323,1	464,5	-	10 753,2	8 081,1
Réserves	-	895,8	-	-	895,8	508,9
Total des soldes des fonds et réserves au 31 décembre 2022	8 965,6	2 218,9	464,5	-	11 649,0	8 590,0
Total des soldes des fonds et réserves au 31 décembre 2021 (montant retraité)	6 655,7	1 625,3	309,0	-	8 590,0	

Note 7.2: État des résultats financiers par secteur

	2022				Total	2021 Montants retraités
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>en millions de dollars</i>						
Produits						
Contributions en espèces	11 329,1	1 611,5	311,5	-	13 252,1	8 827,2
Contributions en nature	784,0	47,4	1,1	-	832,5	591,8
Écarts de change	(9,0)	116,5	(1,4)	-	106,1	(84,9)
Rendement des placements	0,2	(16,2)	0,3	-	(15,7)	(9,8)
Autres produits	346,9	2 308,1	1,4	(2 413,8)	242,6	277,8
Total des produits	12 451,2	4 067,3	312,9	(2 413,8)	14 417,6	9 602,1
Charges						
Transferts de type monétaire effectués	3 298,0	-	-	-	3 298,0	2 323,7
Produits alimentaires distribués	3 912,1	1 978,1	-	(2 008,4)	3 881,8	2 828,6
Services de distribution et services connexes	1 098,5	22,4	1,7	(11,8)	1 110,8	980,9
Services contractuels et autres services	1 146,8	265,4	30,6	(239,9)	1 202,9	1 156,7
Dépenses liées au personnel	652,0	353,0	28,0	(10,0)	1 023,0	869,7
Dépenses liées aux effectifs apparentés	252,9	113,2	29,6	(8,9)	386,8	393,1
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	247,7	66,5	8,9	(29,9)	293,2	218,4
Charges financières	20,8	4,2	-	-	25,0	8,0
Amortissements	35,5	26,8	0,3	-	62,6	57,3
Autres charges	156,3	103,7	8,4	(104,9)	163,5	46,0
Total des charges	10 820,6	2 933,3	107,5	(2 413,8)	11 447,6	8 882,4
Excédent (déficit) de l'exercice 2022	1 630,6	1 134,0	205,4	-	2 970,0	719,7
Excédent (déficit) de l'exercice 2021 (montant retraité)	191,9	556,0	(28,2)	-	719,7	

235. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme sont présentés sous des rubriques distinctes dans l'État de la situation financière, mais sous une seule et même rubrique dans le contexte de l'information sectorielle. On trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants indiqués dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 680,4	1 848,8
Placements à court terme	1 429,4	1 665,3
Total de la trésorerie et des placements à court terme	4 109,8	3 514,1

236. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de soldes intersectoriels de produits et de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.

237. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

Note 8: Engagements et passifs et actifs éventuels

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers:		
Moins de 1 an	76,2	54,1
De 1 an à 5 ans	110,8	41,4
Plus de 5 ans	17,9	10,0
Total des engagements afférents aux baux immobiliers	204,9	105,5

238. Au 31 décembre 2022, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 9 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 25 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 an à 5 ans" (15 pour cent et 7 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2021). Le bail peut être reconduit si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte. Les engagements indiqués correspondent à la totalité des contrats de location simple. Les contrats prévoient des clauses d'annulation qui permettent au PAM de les résilier pour tout motif, avec un préavis de 60 jours.

8.1.2 Autres engagements

239. Au 31 décembre 2022, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	693,8	463,8
Transport – produits alimentaires	141,6	124,0
Services	416,6	380,6
Articles non alimentaires	119,9	93,9
Équipement	13,6	31,5
Total des engagements non réglés	1 385,5	1 093,8

240. Ces engagements seront comptabilisés en charges au cours des exercices ultérieurs et seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Passifs et actifs éventuels

Actifs éventuels – contributions des donateurs

241. À la fin de 2022, le PAM a signé, pour un montant de 530,9 millions de dollars, des accords de contribution qui devraient être confirmés par le donateur ultérieurement car ils sont soumis à des autorisations de crédit votées par un parlement ou nécessitent une confirmation finale de la disponibilité des budgets.

Actifs éventuels – autres

242. En 2021, le PAM a conclu trois accords avec la Banque mondiale concernant des contributions destinées aux opérations qu'il mène en Afghanistan et au Yémen, contributions auxquelles le taux de recouvrement des CAI de 4 pour cent a été appliqué. À l'époque, le taux standard de recouvrement des CAI approuvé par le Conseil était de 6,5 pour cent, auquel s'ajoutait un taux réduit, fixé à 4 pour cent, applicable aux contributions effectuées par les gouvernements en faveur des programmes menés dans leur propre pays. À la suite d'un examen et de consultations menées avec de hauts responsables de la Banque mondiale, la haute direction du PAM a estimé que le taux standard de 6,5 pour cent aurait dû être appliqué aux contributions de la Banque mondiale et que l'application du taux de 4 pour cent était une erreur. En conséquence, chacune des trois contributions a été enregistrée dans les systèmes du PAM avec le taux standard de recouvrement des CAI de 6,5 pour cent en 2021. La différence de 2,5 points de pourcentage entre le taux indiqué dans les accords et le taux standard a entraîné un déficit dans les programmes et une augmentation du solde du Compte de péréquation des dépenses AAP d'un montant de 6,1 millions de dollars au 31 décembre 2021. Pour permettre au PAM d'honorer ses obligations conformément aux accords conclus et de couvrir le déficit, le Conseil d'administration a approuvé une allocation de 6,1 millions de dollars prélevée sur le Compte de péréquation des dépenses AAP (note 2.15.4) en faveur des opérations menées en Afghanistan et au Yémen¹⁴.

¹⁴ Décisions et recommandations de la deuxième session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration (WFP/EB.2/2022/11).

243. En 2005, il a été constaté que deux employés du Bureau régional du PAM en Afrique du Sud avaient commis des actes de fraude entraînant une perte d'une valeur d'environ 6,0 millions de dollars. Un procès au pénal a débuté en 2008 et les autorités sud-africaines ont saisi les avoirs connus des employés, dont la valeur serait de 40 millions de rand sud-africains (approximativement 2,3 millions de dollars au 31 décembre 2022).
244. Le PAM a aussi engagé une procédure d'arbitrage à l'encontre des deux employés pour recouvrer les fonds détournés, dans le but de faire valoir les droits du PAM sur les biens saisis, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. En 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité de la demande, soit environ 5,5 millions de dollars, plus intérêts et frais de justice. L'ONU et la FAO ayant accédé à la demande de levée de l'immunité, le PAM a saisi la Haute Cour de l'Afrique du Sud afin de rendre cette sentence arbitrale exécutoire en Afrique du Sud, décision qui a été obtenue en octobre 2011 et qui est désormais définitive. En décembre 2012, les deux employés ont été jugés coupables et condamnés à une peine de prison de 25 ans. En 2016, leur condamnation est devenue définitive.
245. Une fois la procédure pénale achevée, l'exécution de la décision du Tribunal portant sur les avoirs saisis a pris du retard. Le PAM et ses avocats étudient activement toutes les solutions envisageables pour faire avancer la procédure afin d'obtenir une ordonnance de confiscation des avoirs des mis en cause.

Note 9: Pertes, versements à titre gracieux et comptabilisations en pertes

246. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".
247. On trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de montants en espèces, de produits alimentaires et d'autres biens enregistrés.

	2022	2021
	<i>en millions de dollars</i>	
Versements à titre gracieux	0,5	0,2
Contributions à recevoir	1,6	-
Pertes de produits alimentaires	25,3	24,9
Pertes d'articles non alimentaires	0,1	0,1
Pertes d'autres biens et de montants en espèces	0,8	0,7
	<i>en tonnes</i>	
Pertes de produits (quantité)	29 074	40 287

248. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie à des questions primordiales touchant le personnel du PAM. En 2022, les versements à titre gracieux ont été effectués principalement en faveur de membres du personnel recrutés localement dans deux pays dans le cadre d'une mesure spéciale prise en raison de menaces liées à la sécurité. La ligne "contributions à recevoir" se rapporte à la comptabilisation en pertes de sommes à percevoir auprès des donateurs. Les pertes d'autres biens et de montants en espèces se rapportent principalement aux pertes liées aux transferts de type monétaire et à la comptabilisation en pertes d'un montant à percevoir au titre d'autres sommes dues.
249. Les pertes de produits alimentaires comprennent toutes les pertes qui se produisent entre la remise des produits au PAM et leur distribution aux bénéficiaires, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires coopérants. Ces pertes sont assurées par le régime d'auto-assurance couvrant les cargaisons du PAM jusqu'à ce que les denrées soient distribuées aux bénéficiaires ou remises aux partenaires coopérants lorsque ceux-ci sont chargés des distributions. En 2022, 10,0 millions de dollars ont été recouvrés auprès des tiers responsables des pertes de produits alimentaires (contre 9,8 millions de dollars en 2021). Les pertes d'articles non alimentaires, qui sont limitées, ont essentiellement trait aux pertes en entrepôts.
250. En 2022, les cas de fraude avérés instruits par le Bureau des inspections et des enquêtes ont entraîné des pertes financières s'élevant à 16 059 520 dollars, dont 9 148 216 dollars ont pu être récupérés (97 777 dollars en 2021, dont 16 446 dollars ont pu être récupérés). Ces cas comprenaient des fausses déclarations et des fraudes sur les achats commises par des fournisseurs, des vols et des détournements de fonds impliquant des membres du personnel du PAM et des tiers. Au 31 décembre 2022, les présomptions de fraude en cours d'instruction dont le montant pouvait raisonnablement être estimé ont été évaluées à 9 767 250 dollars et concernaient des pratiques frauduleuses de partenaires, de tiers et de membres du personnel du PAM (9 648 664 dollars en 2021).

Note 10: Information concernant les parties liées et les principaux dirigeants

Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Prestations et avantages	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Avances non remboursées sur prestations
<i>en millions de dollars</i>							
Principaux dirigeants, 2022	8	8	1,2	0,7	0,4	2,3	0,1
Principaux dirigeants, 2021	8	8	1,4	0,6	0,4	2,4	0,1

251. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif, les directeurs exécutifs adjoints, le Chef de cabinet et le Conseiller spécial auprès du Directeur exécutif, qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM.

Note 10.2: Autres membres de la haute direction

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Prestations et avantages	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Avances non remboursées sur prestations
<i>en millions de dollars</i>							
Autres membres de la haute direction, 2022	32	29	4,5	1,6	1,4	7,5	0,6
Autres membres de la haute direction, 2021	37	31	4,9	1,6	1,4	7,9	0,9

252. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis aux principaux dirigeants, qui doivent être communiqués en application de la norme IPSAS 20, Information relative aux parties liées, des informations similaires sont également fournies, dans un souci d'exhaustivité et de transparence, pour les autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.
253. Les tableaux ci-dessus indiquent le nombre de postes et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
254. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants et aux autres membres de la haute direction comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des avantages tels que l'indemnité de représentation, entre autres, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation logement, l'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme du personnel et les cotisations de l'employeur à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au régime d'assurance maladie.
255. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi et à d'autres avantages à long terme qui sont semblables à ceux des autres employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces avantages du personnel sont exposées dans la note 2.12. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.
256. En 2022, les indemnités versées sous la forme de rémunérations, de prestations et d'avantages aux membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et d'autres membres de la haute direction se sont montées à 0,2 million de dollars et à 1,2 million de dollars respectivement (0,1 million de dollars et 0,9 million de dollars respectivement en 2021).
257. Les avances sur prestations sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel et l'ensemble des membres du personnel du PAM peuvent en bénéficier.

Note 11: Intérêts détenus dans d'autres entités

Centre international de calcul

258. Le Centre international de calcul (CIC) a été créé en janvier 1971 en application de la résolution 2741 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le CIC fournit des services ayant trait aux technologies de l'information et à la communication à des partenaires et à des utilisateurs du système des Nations Unies. En tant que partenaire lié par le mandat du CIC, le PAM serait responsable à titre proportionnel en cas de recours d'un tiers ou de passif dû ou lié aux activités de prestation de services du CIC telles que prévues dans son mandat. Au 31 décembre 2022, il n'existait aucun recours connu susceptible d'avoir une incidence sur le PAM. Il est établi que le CIC détient les actifs jusqu'à sa dissolution. À la dissolution du CIC, son comité de gestion conviendra de la répartition de la totalité des actifs et des passifs entre les organisations partenaires selon une formule qui sera définie à ce moment-là.

Mutuelle panafricaine de gestion des risques

259. Le PAM et la Mutuelle panafricaine de gestion des risques ont signé en juin 2015 un accord de services administratifs qui arrivera à échéance le 31 août 2024. La Mutuelle est une organisation spécialisée de l'Union africaine qui, comme le PAM, a pour objectif de promouvoir la sécurité alimentaire.

260. Bien que la Mutuelle soit une entité juridique distincte, les pratiques financières et opérationnelles relevant de cet accord sont soumises aux règlements du PAM. Les fonds reçus au titre de l'accord sont détenus par le PAM dans un fonds d'affectation spéciale. Le PAM fournit à la Mutuelle des services techniques, administratifs, de personnel et de gestion des projets. Le Directeur général de la Mutuelle est employé par le PAM et rend compte tant au Directeur exécutif du PAM qu'à la Mutuelle. L'accord est considéré comme une opération conjointe étant donné que, selon les stipulations de cet accord, les opérations financières de la Mutuelle sont inscrites dans les états financiers consolidés du PAM. Au 31 décembre 2022, l'excédent cumulé détenu dans le fonds d'affectation spéciale de la Mutuelle se montait à 19,4 millions de dollars.

Note 12: Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2022. À la date de certification des présents états financiers par le Directeur exécutif, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

ANNEXE

Raison sociale		Adresse
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome (Italie)
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome (Italie)
Actuaires	Ernst & Young Advisory	Tour First, 1 place des Saisons 92037 Paris La Défense France
Banquiers principaux	Citibank N.A.	Via dei Mercanti, 12 20121 Milan (Italie)
	Standard Chartered Plc	1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD Royaume-Uni
Auditeur externe	Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne	Adenanagerallee 81 53113, Bonn Allemagne

Liste des sigles utilisés dans le présent document

budget AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
BMIP	Plan général d'assurance médicale
CAI	coûts d'appui indirects
CIC	Centre international de calcul
CII	Compte d'intervention immédiate
ESG	fonds obéissant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IATI	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
IFRS	Normes internationales d'information financière
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MICS	Régime de couverture médicale du personnel hors Siège recruté sur le plan national
MSCI	Morgan Stanley Capital International
ODD	objectif de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
STRIPS	obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée